

## Préambule

➤ **Qu'est-ce que Natura 2000 (d'après portail NATURA 2000 : <http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique24>) ?**

✓ *Les objectifs de Natura 2000* : Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats Faune Flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives, les Zones de Protection Spéciales ou ZPS (Directive Oiseaux) et Zones Spéciales de Conservation ou ZSC (Habitats), forment le réseau Natura 2000.

✓ *Une gestion contractuelle et volontaire* : Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de Contrats de gestion et de la Charte Natura 2000. Cette politique ambitieuse de la France marque sa volonté d'une bonne gouvernance et permet une adhésion réelle et effective des citoyens aux objectifs de Natura 2000. Dans le cadre de cette politique contractuelle, le comité de pilotage (COPIL) joue un rôle important par la planification des actions de gestion du site. Ses réunions régulières sont l'occasion d'envisager et de mettre en discussion les futures actions de conservation de la biodiversité et de valorisation des territoires. Une fois le document d'objectifs validé par le COPIL, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place. La mise en œuvre du DOCOB est alors animée et coordonnée par la structure animatrice qui est sous convention avec l'Etat. Les mesures du programme d'actions du DOCOB sont mises en œuvre par différents types d'acteurs : la structure animatrice, les propriétaires, les usagers, les associations....

La politique contractuelle mise en œuvre ne fait pas table rase du levier réglementaire. La puissance publique peut intervenir pour réglementer l'accès à certaines zones ou la pratique de certaines activités (sportives, industrielles, etc.).

La réunion des outils contractuels et réglementaires forme une politique originale qui favorise l'investissement de chacun dans un cadre cohérent et contrôlé.

## LES CONTRATS NATURA 2000

### Généralités

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche NATURA 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Contrairement aux autres régions françaises, où ces fonds sont versés par l'Agence de Services et de Paiements (ASP)<sup>1</sup>, en Corse, ils sont versés par l'office du développement rural de la Corse (ODARC).

Le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient (article R. 414-13 du code de l'environnement) :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou, s'il y a lieu, de restauration définis dans le document d'objectifs, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent ;
- Le descriptif des engagements identifiés dans le document d'objectifs qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

Ces contrats comportent ainsi, dans le respect du ou des cahiers des charges types figurant dans le DOCOB, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site. Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat ou l'office du développement rural de la Corse (ODARC).

Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

---

<sup>1</sup> ASP : établissement public français créé par l'ordonnance 2009-325 du [25 mars 2009](#) résultant de la fusion de l'[AUP](#) et du [CNASEA](#), et a débuté son activité le 1<sup>er</sup> avril 2009

### Trois grands types de contrats existent:

- des contrats concernant des milieux agricoles :
  - mesures agro-environnementales territorialisées MAEt ;
- des contrats hors milieux agricoles :
  - contrats NATURA 2000 forestiers ;
  - contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers.

Le tableau suivant indique les critères d'affectation des parcelles et le type de contrat pouvant être mis en œuvre.

<b>CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA PARCELLE AU FINANCEMENT DE CONTRAT NATURA 2000 PAR LE MEEDDM<sup>2</sup> (ANNEXE II, CIRCULAIRE DU 21/11/2007)</b>			
	<b>Surface agricole</b> <i>(contrôle a posteriori toutes surfaces déclarée au S2 jaune<sup>3</sup>)</i>	<b>Surface en milieu forestier</b> <i>(art.30, 2. et 3. du règlement 1974/2006)</i>	<b>Surface non agricole non forestière</b> <i>(contrôle a posteriori : exclusion de toute surface déclarée au S2 jaune)</i>
<b>Agriculteurs<sup>4</sup></b>	Eligible aux MAE Eligible à certains contrats NATURA 2000	Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE	Eligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAE
<b>Non agriculteurs</b>	Eligible à certains contrats NATURA 2000 Non éligible aux MAE	Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE	Eligible au contrat NATURA 2000 Non éligible aux MAE

*Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées par l'ODARC à un agriculteur dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.*

#### ➤ Les contrats en milieux agricoles

Les contrats en milieux agricoles sont conclus sur la base du volontariat entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans. Ces contrats entrent dans le cadre des mesures agro-environnementales, également disponibles pour les exploitants hors sites Natura 2000. Les nouvelles mesures agro-environnementales ont été établies au niveau national en octobre 2006 dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

<sup>2</sup> MEEDDM = Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

<sup>3</sup> S2 jaune : surface déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune)

<sup>4</sup> Agriculteurs au sens de la circulaire DPEI/C2007-4035 – DGFAR/C2007-5027

Le PDRH a été approuvé le 20 juin 2007. Celui-ci définit, pour les 21 régions de la France métropolitaine hors Corse, les stratégies de développement rural qui pourront être cofinancées par le nouveau fonds FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). En Corse, les caractéristiques géographiques -insularité- et économiques ont conduit à mettre en place un programme de développement rural adapté aux enjeux spécifiques de cette région : le Programme de Développement Rural de Corse (PDRC). Approuvé le 19 décembre 2007, le PDRC 2007-2013 a pour objectif de soutenir des projets de développement visant à valoriser les territoires ruraux via leurs ressources naturelles, patrimoniales et culturelles.

La loi du 22 janvier 2002 ayant élargi les compétences de l'Assemblée de Corse, notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la fonction d'autorité de gestion de ce programme est assurée par le président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) assume la mission d'organisme payeur. Le PDRC établit notamment les Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) disponibles en Corse.

Les contrats hors milieux agricoles

➤ **Les contrats NATURA 2000 en milieux forestiers**

Une liste de mesures contractualisables a été établie à l'échelle régionale pour les contrats en milieux forestiers à travers la mesure 227 financée par le PDRC. Ces mesures sont ensuite instruites techniquement et administrativement par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC). Un cahier des charges type a été établi pour chacune des mesures. Celui-ci expose les conditions et les engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières et les critères de contrôle des travaux.

Cette liste a été élaborée pour servir de référentiel technique et économique aux structures animatrices en charge de la passation des contrats.

➤ **Les contrats Natura 2000 dans les autres milieux naturels (non agricole, non forestier)**

Une liste de mesures concernant les contrats de gestion des habitats naturels non forestiers et hors milieux agricoles a également été établie au niveau national (même circulaire « gestion » du 24 décembre 2004 remplacée par celle du 21 novembre 2007) et validée par la Commission européenne. Cette circulaire ne s'applique pas en l'état en Corse et devra donc faire l'objet d'une adaptation.

La définition précise des cahiers des charges de ces contrats n'est pas faite ; un cadrage national est en cours. Dans cette attente, les dispositions techniques et financières des mesures éligibles seront donc consignées dans les cahiers des charges du document d'objectifs. Les modalités de financement de ces mesures sont les mêmes que pour les mesures forestières.

### **Modalités de financement des contrats Natura 2000**

Selon que les contrats sont en milieux agricoles, forestiers ou autres, ces derniers relèvent tous de sources de financements européens pour partie, et de financements complémentaires de la part de l'état, de sources différentes (cf. schéma ci-après) :

- En milieux agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme de MAEt, et les financements proviennent du ministère en charge de l'agriculture et de l'Europe. Ces MAEt, qui sont des mesures disponibles également en dehors des sites Natura 2000, peuvent être bonifiées jusqu'à +20% sur les sites Natura 2000 ;
- En milieux forestiers, les contrats à visée d'investissement d'ordre productif ont les mêmes sources de financement que les MAEt, avec une bonification à hauteur de +10%, et les contrats à visée d'investissement d'ordre non productif sont des cofinancements européens et du ministère en charge de l'environnement ;
- Les contrats en dehors des zones agricoles et forestières possèdent un cofinancement européens et du ministère en charge de l'environnement.

## LA CHARTE NATURA 2000

### Généralités

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau NATURA 2000 (*Cf § Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable. page Erreur ! Signet non défini.*). Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site NATURA 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR). La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

### Forme et contenu de la Charte Natura 2000

La Charte NATURA 2000 est incluse au document d'objectifs du site NATURA 2000. Une circulaire d'application quant aux modalités concrètes de réalisation de ce type de document est parue le 26 avril 2007, modifiée par un nouveau décret (n°2008-457) en date du 15 mai 2008 qui modifie le code de l'environnement.

La Charte est un outil contractuel au service des objectifs de conservation poursuivis sur le site NATURA 2000. Elle est constituée d'une liste de recommandations, et d'engagements contrôlables rédigés de manière simple et précise. Les engagements de la Charte NATURA 2000 peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

Les engagements de la Charte sont mis en œuvre dans des conditions et suivant des modalités qui ne nécessitent pas (et qui ne doivent pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. L'adhésion à la Charte ouvre toutefois droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles concernées et à l'obtention d'aides publiques (garantie de gestion durable pour les milieux forestiers). Cet avantage fiscal implique un contrôle de l'application des engagements listés. Le non-respect des engagements entraînera une sanction envers le signataire de la Charte (suspension de son adhésion à la Charte, taxe foncière).

La durée de la Charte NATURA 2000 est de 5 ans.

Notons que l'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000.

La signature de la charte fait l'objet d'une reconnaissance. Sur le territoire métropolitain hors Corse, une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion est établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces parcelles font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la taxe foncière relative aux parcelles engagées est exonérée.

Néanmoins, en Corse les propriétés non bâties sont d'ores et déjà dispensées de taxe foncière. Sur le territoire corse, il est donc indispensable de proposer d'autres moyens de reconnaissance.

## **La Politique Agricole Commune et Natura 2000**

La conditionnalité des aides consiste à subordonner la totalité des aides directes au respect d'un certain nombre d'exigences. Ces exigences sont de trois ordres :

- Conformité à 19 directives et règlements européens, progressivement et sur trois ans : environnement et identification des animaux (2005), santé publique, santé des animaux et des végétaux (2006), bien-être animal (2007) ;
- Respect des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) définies par les Etats membres (2005) dans un cadre communautaire imposé ;
- Maintien des pâturages permanents (2005).

En cas de non-respect de ces exigences, l'agriculteur s'expose à des sanctions financières. La sanction est proportionnelle à la gravité de la faute, et tient compte de son caractère répété ou délibéré. Ce dispositif est entré en vigueur et contrôlé depuis 2005.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) est responsable de la coordination des contrôles « conditionnalité » sur les exploitations agricoles bénéficiant d'aides (1% des exploitations seront ainsi contrôlées par domaine d'exigence et par an).

Dans les départements de la région Corse, les contrôles sont effectués par différents organismes selon leurs domaines de compétences : la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) et l'Agence de Service et de Paiement.

### **Les autres mesures fiscales incitatives**

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des  $\frac{3}{4}$  des droits de mutation existant pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon) étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;

possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

## I. Diagnostic du site

### 1. **Présentation générale** (d'après <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9400576.html>)

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) traitée dans ce document d'objectifs est une sous-unité du site FR9400576 « Massif montagneux du Cintu ». Elle est située dans la vallée d'Ascu (voir figure n°1 : carte de localisation).

Le site FR9400576 dans son ensemble s'étend sur une surface de 13806 (figure n°1) ha à des altitudes comprises entre 500 et 2710 m. Il concerne 5 communes, dont 4 en Haute-Corse (Albertacce : 347.45ha, Calenzana : 996.35ha, Corscia : 2736.27ha et Ascu : 8892.78ha) et 1 en Corse-du-Sud (Evisa : 833.34ha). Il a été désigné Zone Spéciale de Conservation par arrêté du 25 mars 2011.

La surface de ce site intersecte les Zones de Protection Spéciale suivantes :

[FR9410107](#) Haute vallée d'Asco, forêt de Tartagine et aiguilles de Popolasca

[FR9410113](#) Forêts Territoriales de Corse

[FR9412002](#) Haute vallée de la Scala di Santa Regina

[FR9412003](#) Cirque de Bonifatu

[FR9412004](#) Haute vallée du Fango

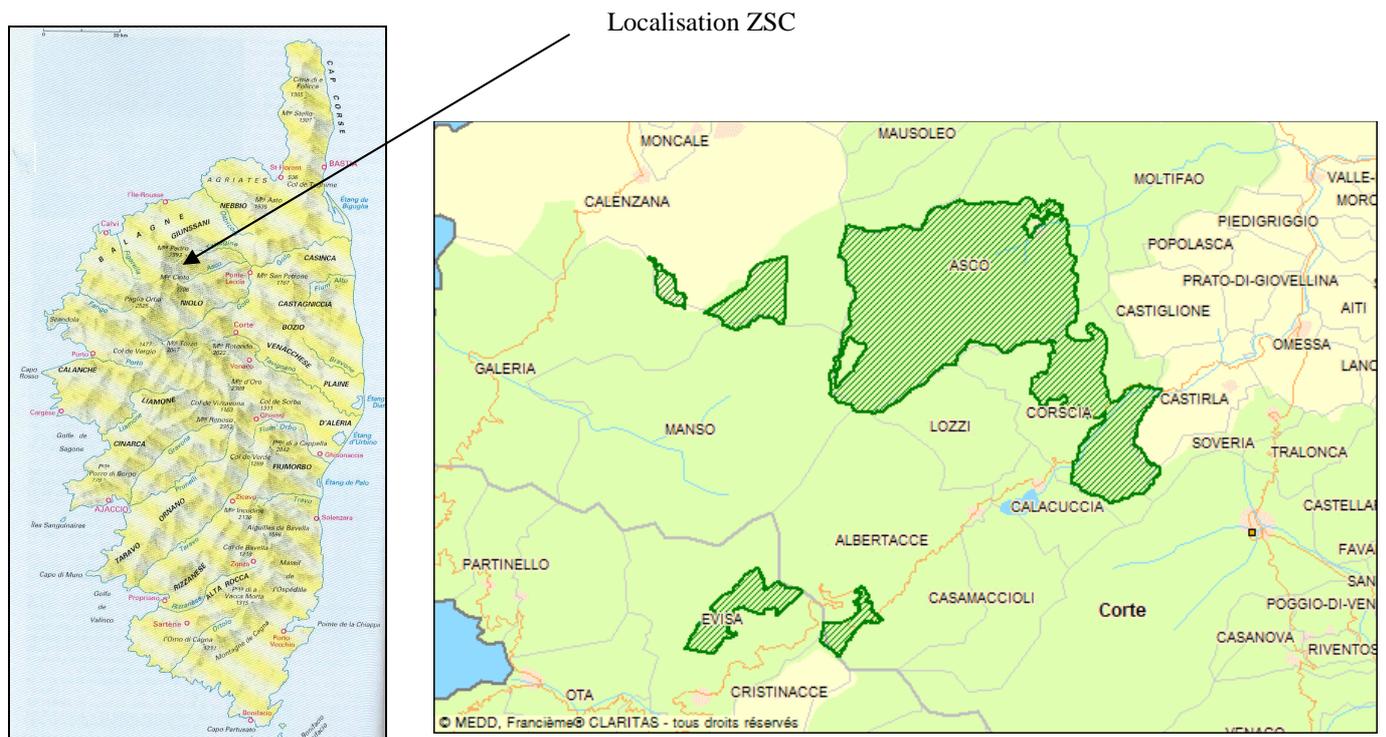


Figure n°1 : carte de localisation de la ZSC

La sous-unité d'Ascu a fait partie des 37 sites pilotes français pour tester la mise en application de la Directive Habitats au niveau national. Aussi, un premier document d'objectifs a été réalisé en 1997. En 2004, la réactualisation de ce Docob a été initiée. Cependant, eu égard à des problèmes administratifs, cette réactualisation n'a pu aller à son terme.

L'objectif de ce document est de réactualiser celui de 1997 car ce dernier a dépassé sa période de validité. Pour cela, un bilan de la gestion passée et une analyse de la situation actuelle ont été réalisés afin de proposer les mesures de gestion les plus adaptées.

***1.1. Localisation de la sous-unité d'Ascu***(d'après IARE, documents d'objectifs « haute vallée d'Ascu », 1997. 100p)

La ZSC se situe dans la vallée d'Ascu à des altitudes comprises entre 535 et 2710m (voir figure n°2 : périmètre).

Ce site est caractéristique d'un bassin versant dans un contexte de haute montagne : on y trouve un réseau hydrographique très développé qui a creusé de nombreuses vallées secondaires (Tassineta, A Manica, Corbica,...).

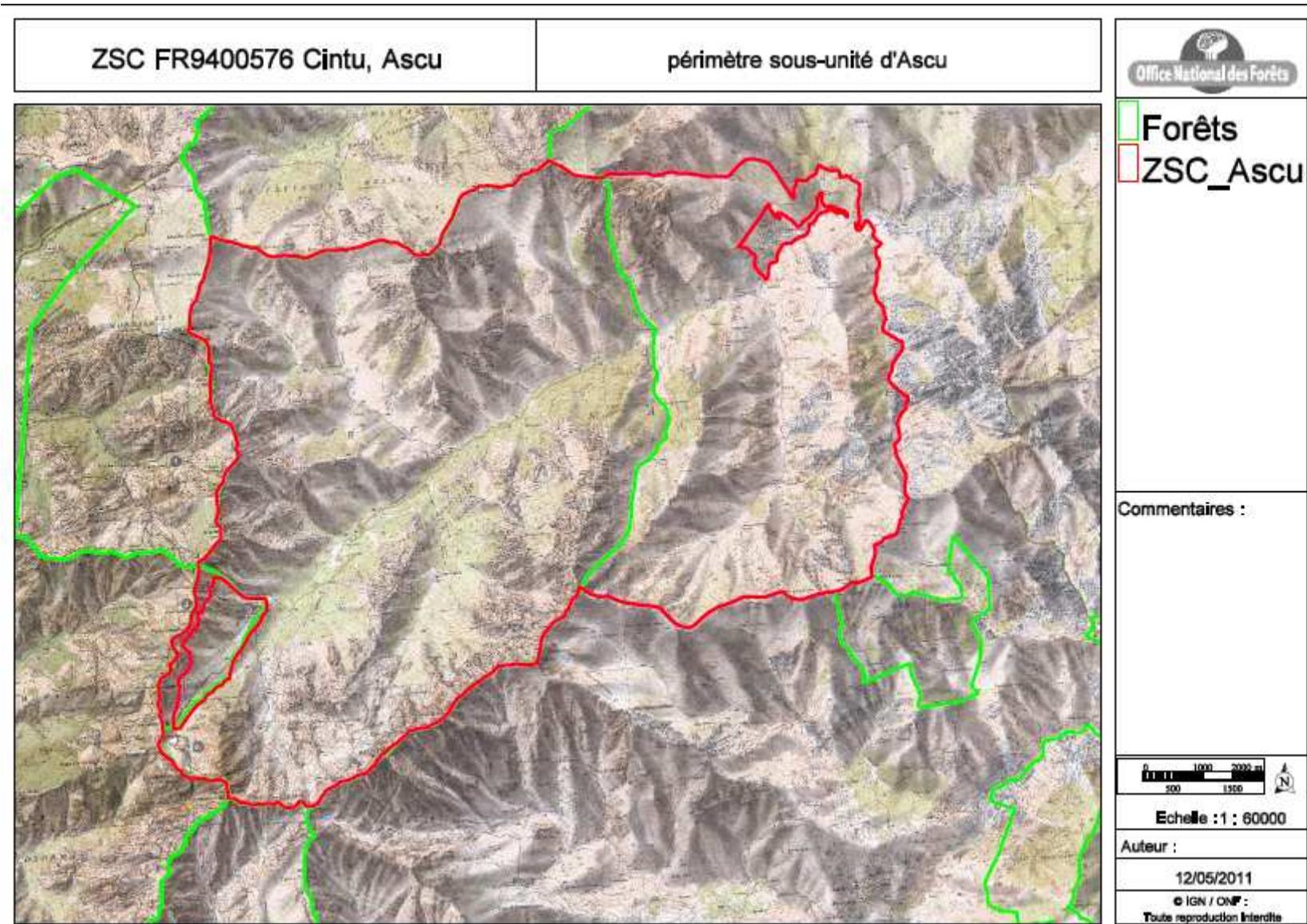


Figure n°2 : périmètre de la sous-unité d'Ascu

**1.2. Etat du foncier** (d'après IARE, documents d'objectifs « haute vallée d'Ascu », 1997. 100p)

La ZSC est sise sur des terrains aux statuts fonciers différents : territoire communale d'Ascu (en forêt appliquée au régime forestier et hors forêt) et terrains privés (fig 3 : carte du foncier).

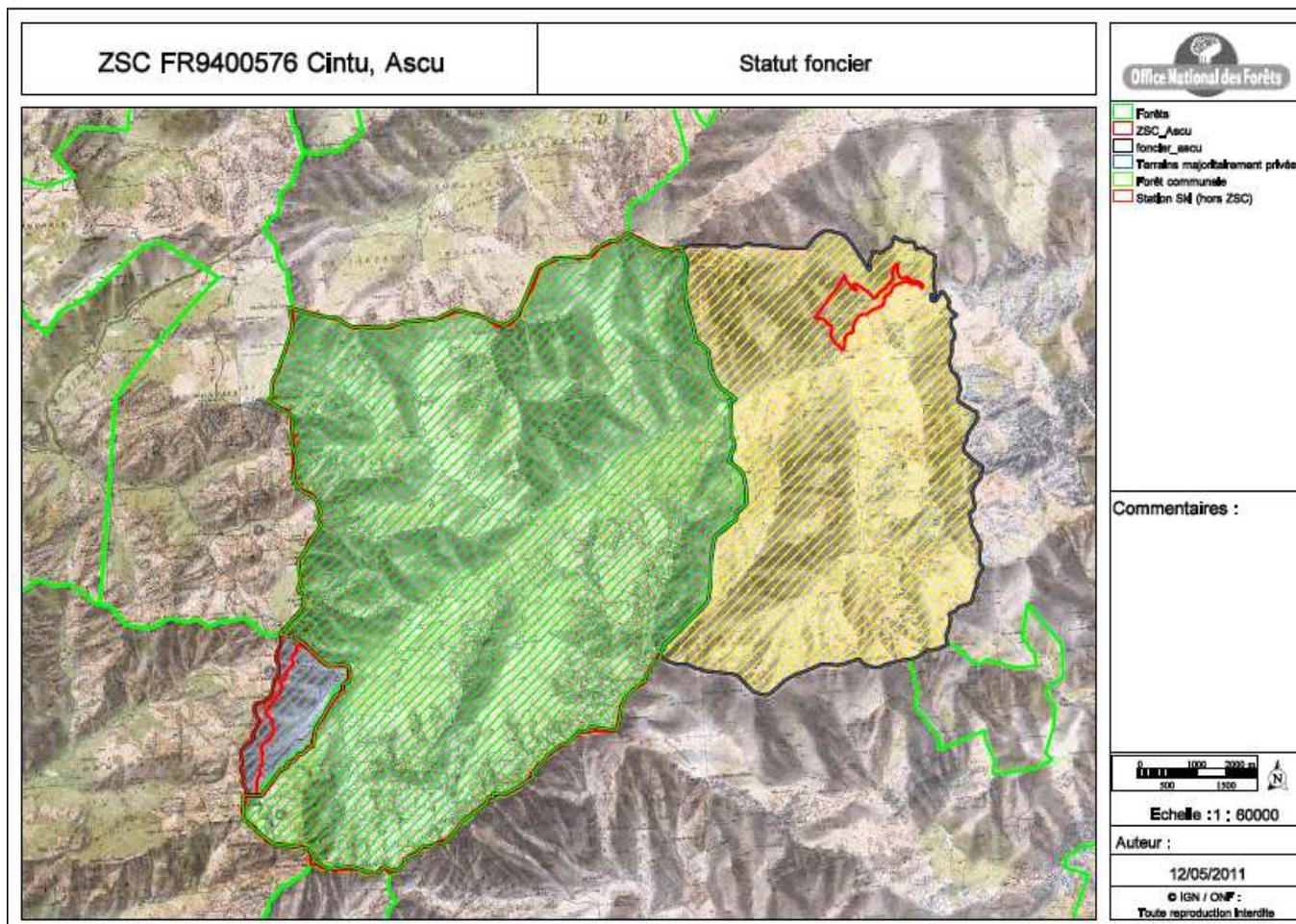


Figure n°3 : carte de du foncier

### 1.3. Le contexte géologique (d'après IARE, documents d'objectifs « haute vallée d'Ascu », 1997. 100p)

La haute vallée d'Ascu est fortement marquée par deux phénomènes géologiques : un volcanisme ancien (ère primaire), une retouche glaciaire récente (ère quaternaire).

Le « cauldron du Cintu », vaste complexe annulaire de 20 km de diamètre, témoigne de l'activité volcanique de la région pendant le Permien.

Autour de la station de ski, le centre affaissé de cet ancien volcan est entouré de hauts sommets qui correspondent à des zones de projections volcaniques.

Au dessus de la station, le paysage a été façonné par l'activité glaciaire : vallée en auge, verrous glaciaires, alluvions à galets granitiques en morraines.

### 1.4. Le contexte climatique (d'après IARE, documents d'objectifs « haute vallée d'Ascu », 1997. 100p)

La pluviosité moyenne est nettement supérieure en altitude (1179mm à la station de ski) qu'au village (748mm), mais le déficit estival est marqué dans les deux situations (fig 3 : suivi précipitations).

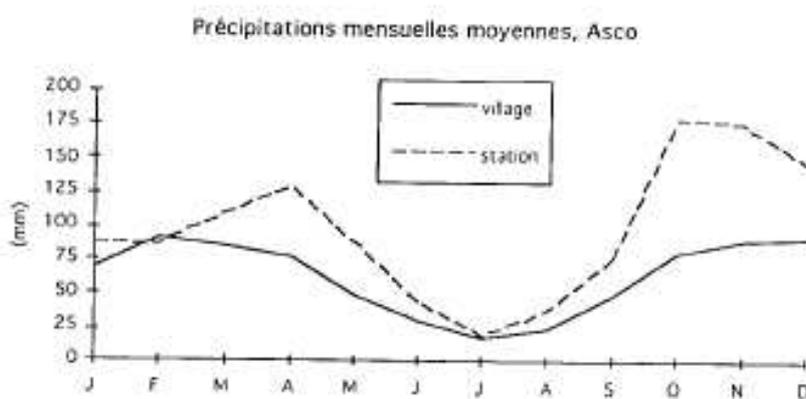


Figure n°4: précipitations annuelles

### 1.5. Le contexte historique (d'après IARE, 1997)

#### 1.5.1. une civilisation agropastorale...

La vallée d'Ascu est restée pendant longtemps enclavée puisque la route menant au village n'a été ouverte qu'en 1937-1938. On peut dire que jusqu'à la seconde guerre mondiale, c'est une économie principalement autarcique qui a prévalu, les principaux échanges se réalisant avec les sites de transhumance (Balagne et Agriates) via les sentiers muletiers.

L'agriculture est caractéristique d'une agriculture de montagne de subsistance avec des cultures de céréales (pentes aménagées en terrasses, plateaux et replats). Chaque zone possédait son aire de battage, et les grains étaient moulus dans les nombreux moulins présents le long de l'Ascu.

Après une période de culture, ces mêmes zones étaient ouvertes au pâturage pendant plusieurs années pour restaurer la fertilité ; cette double utilisation de l'espace a laissé de nombreuses traces dans les paysages de la moyenne vallée, avec la présence de murs de clôtures qui permettaient de contenir le bétail sur les jachères.

La culture de céréales était complétée par la production de légumes et de fruits (dont les châtaignes) récoltés dans les jardins familiaux aménagés sur des petites parcelles en terrasses où l'arrosage à partir des ruisseaux était possible (sous le village, dans les ravins de Ranza et Pinara).

L'élevage a longtemps été l'activité dominante de la haute vallée, et permettait d'obtenir l'huile de Balagne ou les cochons de Castagniccia en échange des fromages de chèvres ou de brebis.

L'espace pastoral était composé de la forêt communale, pour laquelle les Ascolais ne payaient pas de droit de pacage, et par toutes les zones en jachère de la moyenne vallée. Cet espace était partagé entre les bergers de moutons et ceux de chèvres ; ces derniers possédaient aussi parfois quelques vaches. De nombreuses bergeries aujourd'hui ruinées témoignent de cette activité.

#### 1.5.2....avec une activité forestière

La forêt de Carozica, devenue forêt communale en 1851, a toujours été l'objet d'une activité économique. Le pin lariciu, principale espèce, était utilisé comme bois d'œuvre et a largement été exploité pendant le 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1960. Le vallon de Tassinette et toute la forêt de Carozica ont été exploités : les bois étaient soit dirigés vers la forêt de Tartagine par la Bocca di l'Ondella, soit descendus par des glissoirs à partir des bergeries de Tassinette puis au moyen d'un téléphérique dans la vallée d'Ascu jusqu'à la plaine.

Les larici de la vallée étaient réputés pour leur teneur en résine (le bois est dit gras : *a deda* en Corse), ce qui leur confère une densité et une résistance plus grande. Le cœur du pin était débité de manière à obtenir des flambeaux servant à l'éclairage ou l'allumage du feu. Mais c'est la résine qui a fait l'objet du commerce le plus important : elle était récoltée et soit vendue en ville pour y être transformée en poix, thérébentine, colophane ou goudron, soit transformée sur place dans des fours à poix rudimentaires (on en comptait 50 en 1895) dont les vestiges se cachent en forêt.

Les taillis de chênes verts du ravin de Logoniellu produisaient le bois de chauffage indispensable compte-tenu des conditions climatiques rigoureuses. Peu abondants, ils ont longtemps été surexploités.

Les genévriers oxycèdres (*cade*) et thurifères fournissaient également des produits utilisés par cette civilisation agro-pastorale : les troncs servaient de poutres lors de la réalisation des cabanes, ou étaient transformés en petits outlis (cuillères, louches,..) qui faisaient la réputation d'Ascu. Les baies de certains cades, moins amères, étaient utilisées pour faire de la confiture ou contre les maux de gorge. L'huile de cade fait partie de la pharmacopée traditionnelle des bergers, et est utilisée pour soigner les maladies de peau (gales,..).

### **1.6. Les statuts de protection existants sur le site** (d'après IARE, 1997)

De nombreux zonages et mesures de protection reflètent l'intérêt paysager et patrimonial du massif du Cintu, et plus particulièrement de la haute vallée d'Ascu :

- Parc Naturel Régional de Corse (ensemble du site),

- Site inscrit,

- Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (fig n°5),

- Réserves temporaires de pêche d'A Manica et E ventose (fig n°6 et 7),

- Soumission au régime forestier de la forêt communale,

- Zone Spéciale de Conservation FR9410107 « Haute vallée d'Asco, forêt de Tartagine et aiguilles de Popolasca ».

- ZICO : la zone d'importance Communautaire pour les Oiseaux n°CS05 « vallée d'Ascu » est totalement comprise dans le site d'Ascu ; les espèces les plus particulièrement concernées sont le gypaète barbu et la sittelle (fig n°8),

- ZNIEFF : la ZSC recouvre partiellement ou en totalité une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) de type 1 (secteurs intéressants par la présence d'une faune ou d'une flore rare ou remarquable) et 4 ZNIEFF de type 2 (grands ensembles naturels présentant un intérêt paysager ou biologique par la présence d'une faune nécessitant de grands territoires) (fig n°7) :

\*ZNIEFF n°0114 « crêtes et hauts versants asylvatiques du monte Cintu » partiellement située dans la ZSC,

\*ZNIEFF n°01140001 « pelouses sommitales du monte Cintu »,

\*ZNIEFF n°0115 « Vallon de Tassinetta »

\*ZNIEFF n°01213 « Forêt d'altitude Carozzica »

\*ZNIEFF n°0124 « Cuvette sylvo-pastorale d'Ascu »

De plus, il existe un projet de création de Réserve Naturelle de Corse.

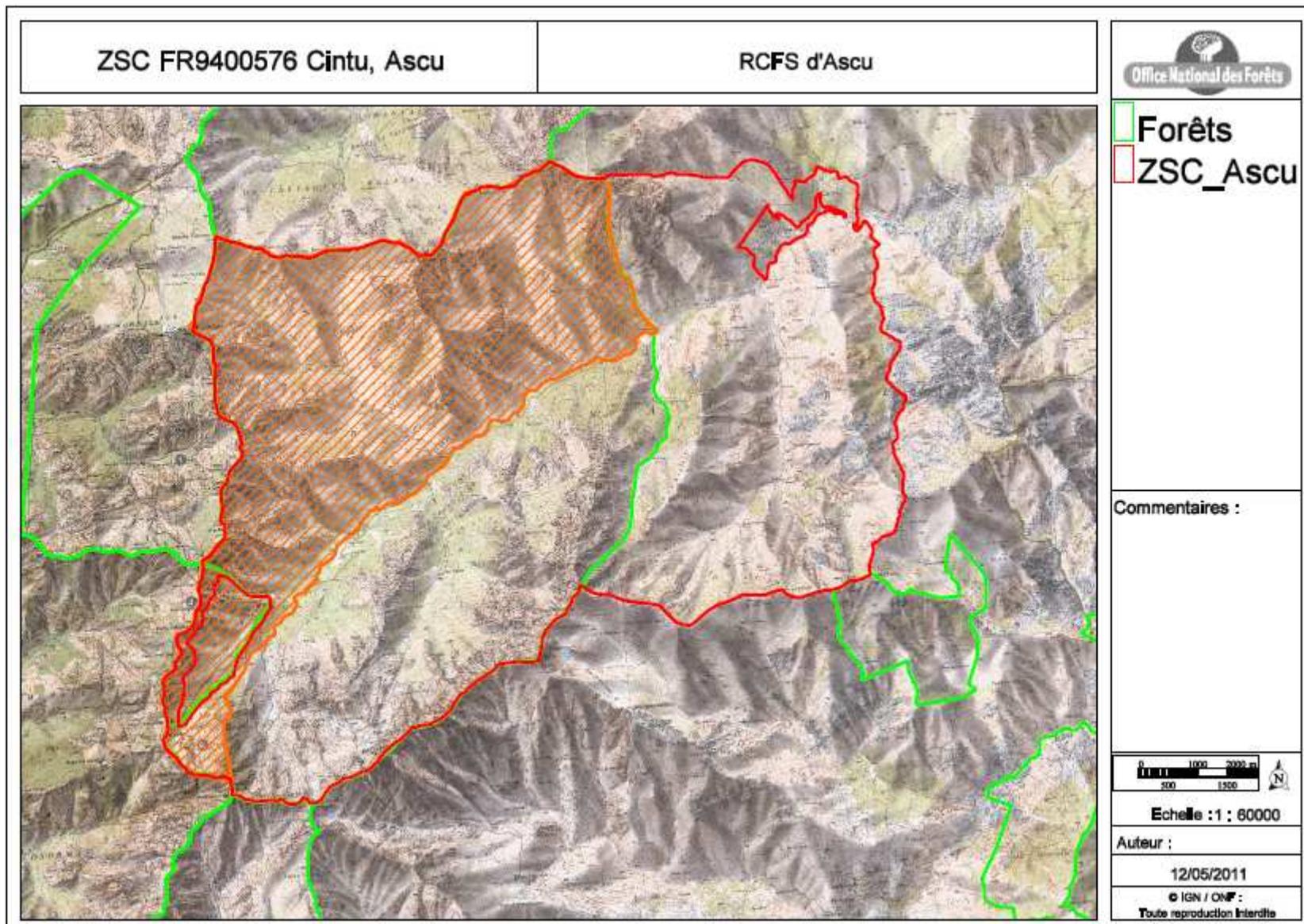
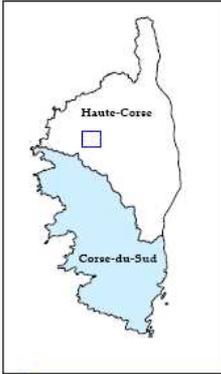
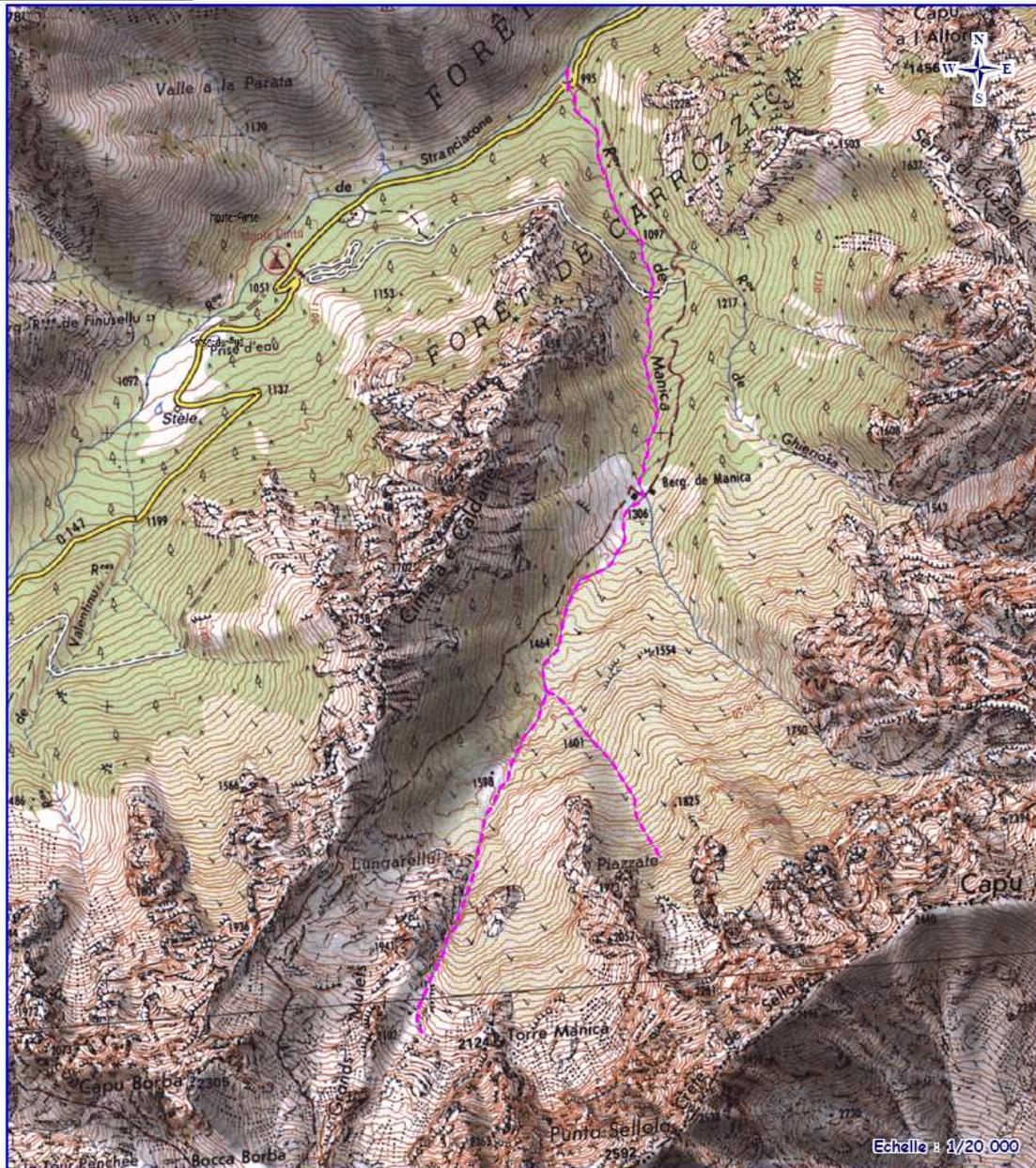


Figure n°5 Localisation de la réserve de chasse et de faune sauvage:



## Réserve temporaire de pêche de MANICA Commune d'Asco (Haute-Corse)

Arrêté n° 07.07 CE  
du Conseil Exécutif de Corse  
du 18 janvier 2007



Source fond : Scan 25 IGN

----- Réserve temporaire de pêche

Figure n°6: réserve de pêche d'A Manica

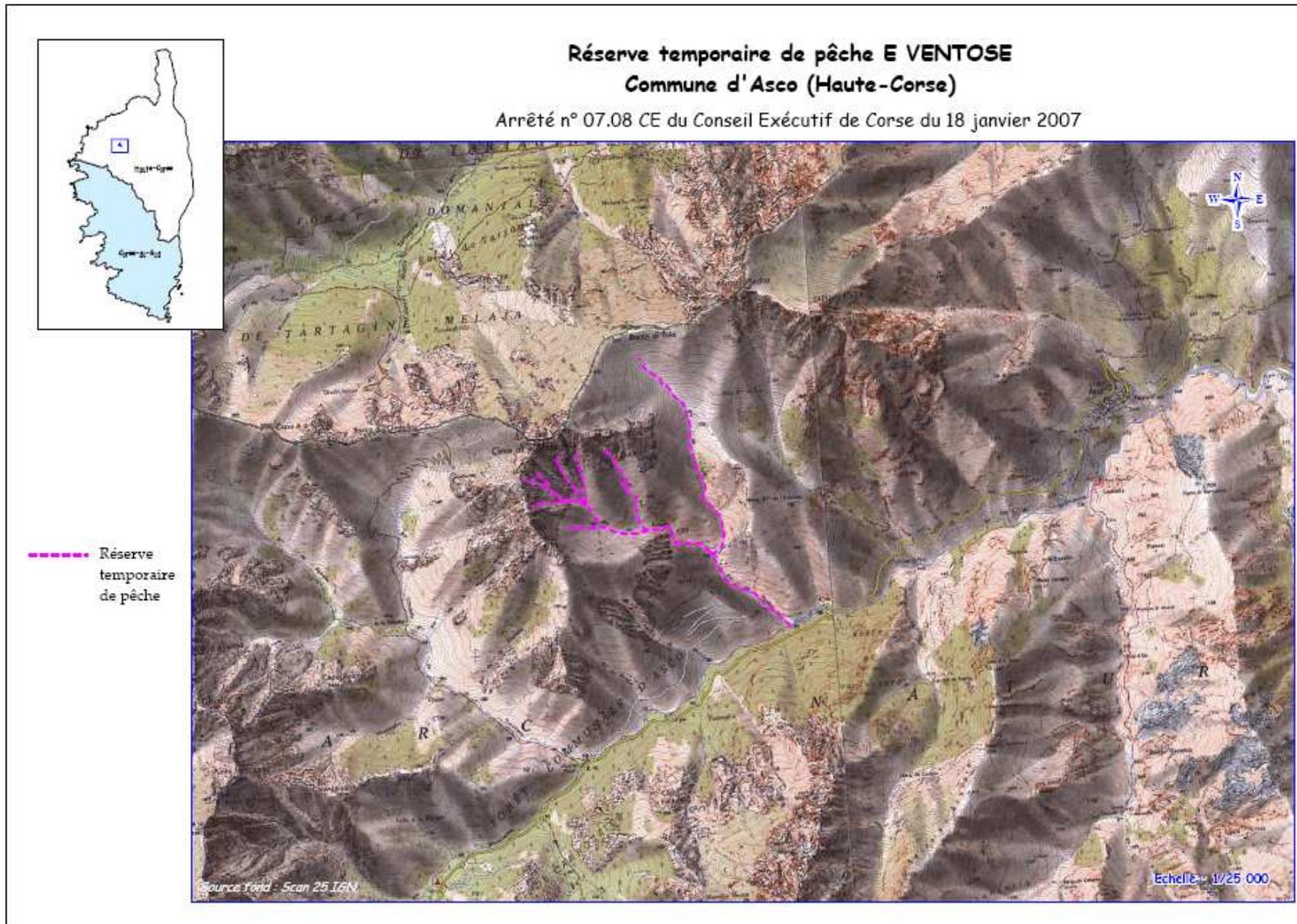


Figure n 7 : réserve de pêche d'E Ventose

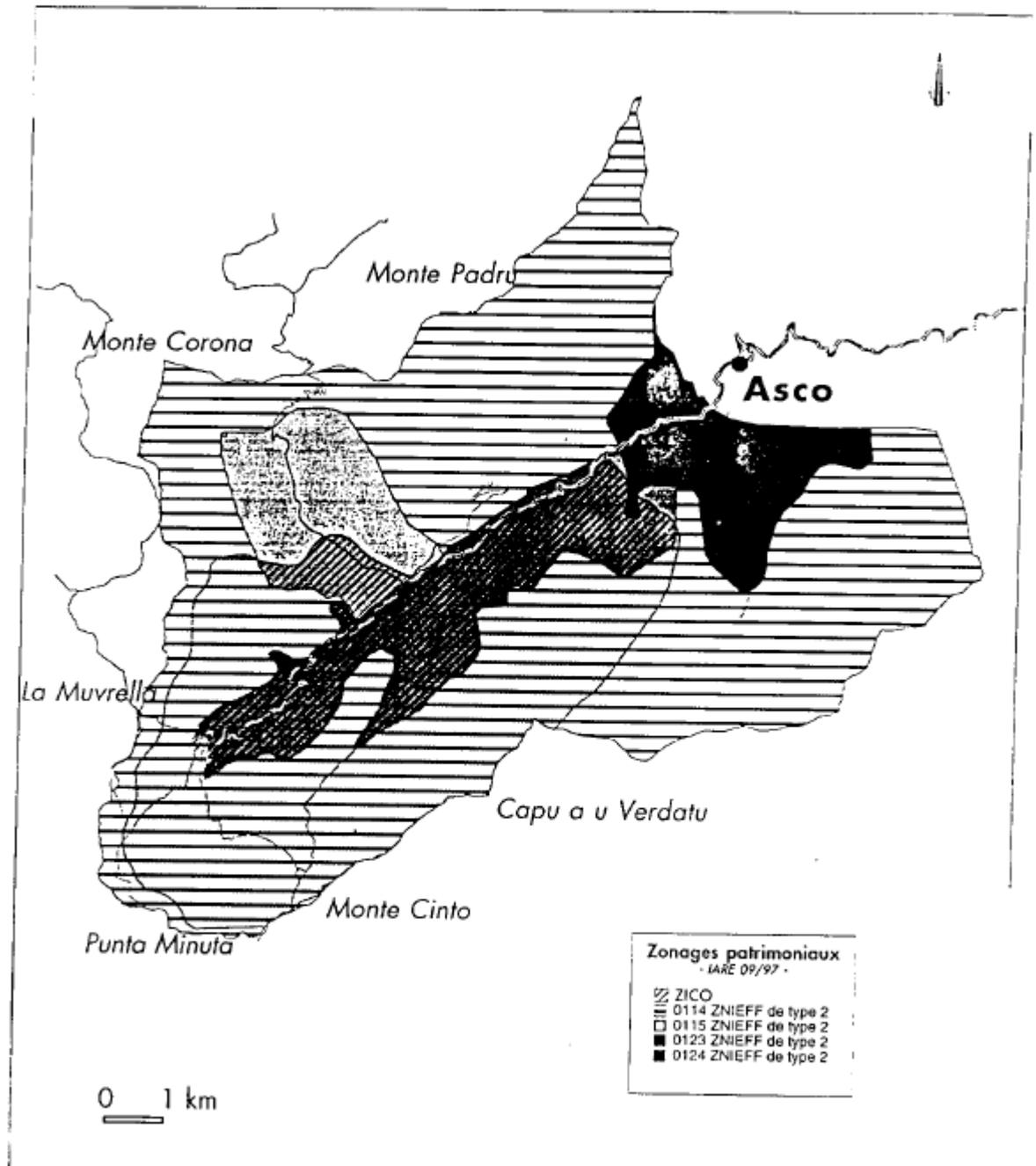


Figure n°8 : localisation ZNIEFF et ZICO

### *1.6.1. Le projet de création d'une Réserve Naturelle de Corse (RNC) (in Berquier, 2008)*

Les Réserves Naturelles ont pour objectif d'après l'article L. 332-1 du code de l'environnement «*la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader* ».

Depuis les lois n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité établissant les modalités et organisant le transfert de certaines compétences de l'Etat vers les Collectivités locales, une réorganisation des compétences et des statuts en matière de Réserve Naturelle s'est mise en place.

Ces lois confient entre autre, à la CTC et aux Régions le classement des Réserves Naturelles ainsi que la définition des modalités de leur gestion. En Corse, l'Assemblée Territoriale a elle même confié à l'OEC à travers la délibération n° 05/276 du 16 décembre 2005 la mission d'établir des propositions concernant la mise en œuvre d'une stratégie régionale de préservation des espaces naturels de Corse, devant s'appuyer sur la création et la gestion de réserves naturelles. L'OEC a notamment pour rôle de proposer de nouveaux projets de réserve, de préparer les délibérations et de proposer la nomination des comités et conseils de réserve.

Depuis déjà quelques années, la protection et la conservation du milieu montagnard corse sont reconnues comme étant des nécessités. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) constate notamment le manque d'une Réserve Naturelle en milieu montagnard et le besoin pour la CTC d'aller plus loin dans sa politique de préservation de la nature. Une orientation du PADDUC datée du 22 novembre 2006 portant sur le chapitre II intitulé « les espaces naturels et leur gestion » propose même de créer au moins une Réserve Naturelle de montagne, qui pourrait concerner les sites d'Asco ou du Verghellu.

En 2007 une étude réalisée par le bureau d'étude INEA et commandée par l'OEC portant sur l'évaluation du patrimoine biologique de la Corse, a mis en évidence que la vallée d'Asco est le site à enjeux le plus propice à l'implantation de la première Réserve Corse de montagne. En 2002 un projet et un dossier préalable à la création d'une Réserve Naturelle nationale furent réalisés par le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) sur le site d'Asco. Bien que très avancé, ce projet n'a jamais pu être instruit.

Actuellement, l'OEC et la Mairie étudient la possibilité de création d'une RNC dans la vallée d'Ascu (fig n°9). Cette RNC, si elle est mise en place, constituerait un élément important de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) au niveau de l'île.



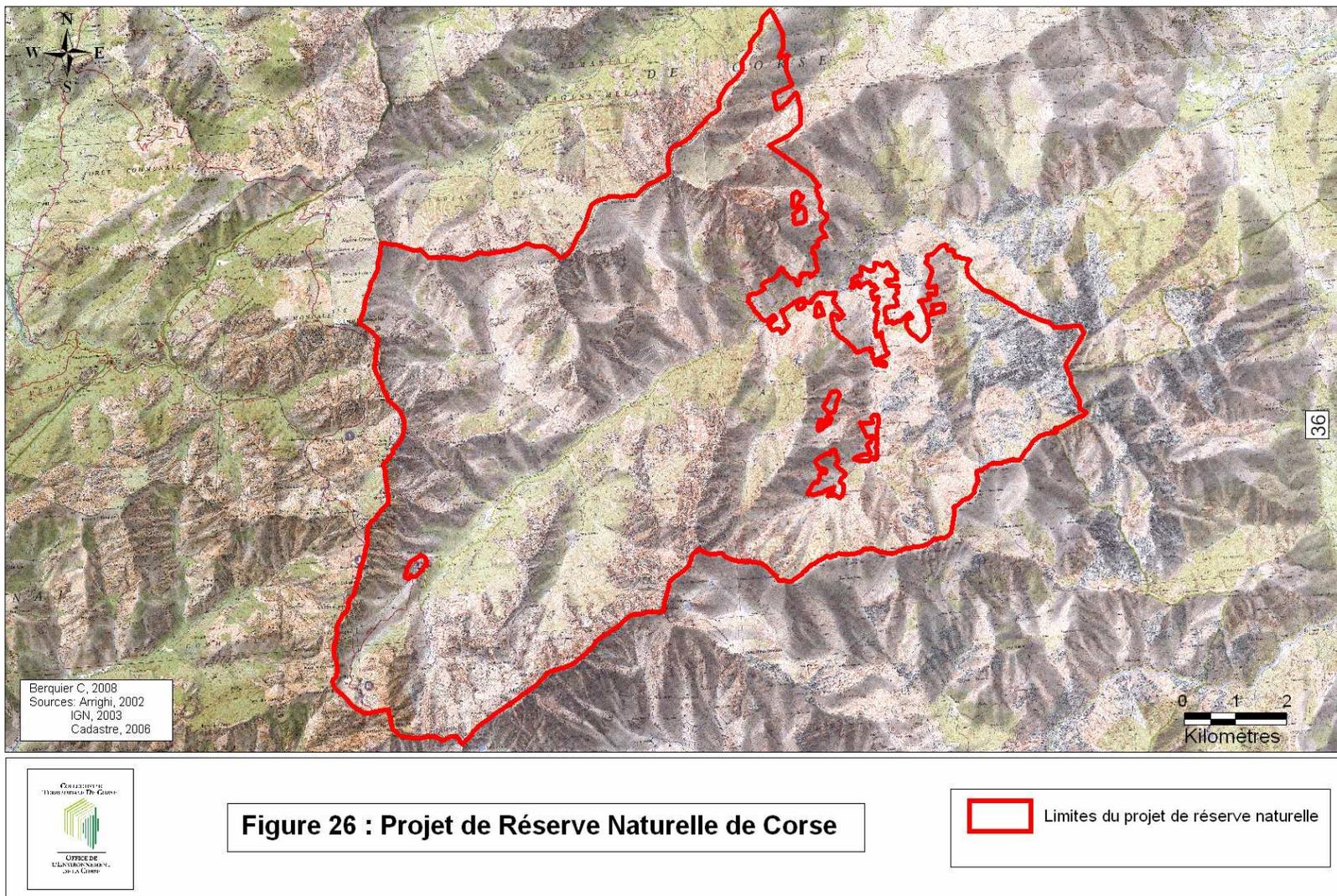


Figure n 9°: limites du projet de réserve naturelle

## **1.7. Les risques pesant sur le milieu** (d'après ONF Corse, 1998)

### **1.7.1. Les risques naturels (d'ordre physique) :**

La vigueur du relief de l'ensemble du bassin versant génère des risques de crues importants facteurs d'érosion, de transport de matériaux et de dégradation diverses souvent imprévisibles (effet embâcles,...).

### **1.7.2. Le risque incendie**

L'historique des feux de forêts permet d'en faire une première approche.

-Une série d'incendies : 800 ha en 1945, 600 ha en 1957, 200 ha en 1961, principalement en versant Sud et sur les deux versants de Tassinetta. Deux incendies en 1988 sur le versant Ouest de Tassinetta et sous le Capu Sellola.

Deux versants, deux types de risques :

-Versant sud (adret) : le passé nous renseigne à ce sujet, c'est le versant à risque majeur. L'intensité du risque décroît cependant avec l'altitude. Les incendies se caractérisent par leur rapidité et leur violence. Les feux démarrent généralement du fond de la vallée. La végétation y est éminemment combustible, la dynamique de cette végétation fait que le risque augmente naturellement entre deux périodes de feux. Les zones sinistrées présentent un maquis bas et dense plus ou moins colonisé par le pin maritime. La fermeture du milieu y est préoccupante à plus d'un titre.

-Versant Nord : ce versant est pour sa part exposé à des feux de sol, lents, partant accidentellement des secteurs fréquentés de la vallée.

Les principaux facteurs du risque incendie sont la fréquentation touristique, le pastoralisme, les infrastructures touristiques et autres (EDF), ... La présence de bois gras à l'état de souches ou de chablis induit un risque important de reprise de feux maîtrisés.

Remarque : la foudre est à l'origine de nombreux départs de feux, surtout durant les premiers orages d'automne. Le plus souvent limités en surface, ces feux sont, en revanche, longs à éteindre et d'un accès très difficile.

## 2. Le patrimoine naturel

### 2.1. Les espèces inscrites aux Directives Habitats-Faune-Flore (annexe II) et Oiseaux

#### 2.1.1. Les espèces de faune

Différentes espèces de faune sont présentes dans cette ZSC. Vous trouverez ci-après une description sommaire des espèces concernées. Il est à noter que ce site étant une ZSC qui chevauche une ZPS, les oiseaux sont très peu évoqués dans ce document. Seul le Gypaète fait l'objet d'une présentation succincte.

Le patrimoine naturel de ce site Natura 2000 est présenté dans son Formulaire Standard de Données (FSD, Annexe n°I).

#### 2.1.1.1. Les Mammifères

##### 2.1.1.1.1. Le mouflon

2.1.1.1.1.1. Biologie (in <http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/passe.htm>)

##### 2.1.1.1.1.1.1. Taxonomie

Nom vernaculaire : mouflon de Corse (a mufra)

Nom scientifique : *Ovis gmelini musimon var. corsicana*

Classe : Mammifères

Ordre : Artiodactyles

Famille : Bovidés

Sous-famille : Caprinés

Genre : *Ovis*

Espèce : *gmelini*

Sous-espèce : *musimon*

Variété : *corsicana*

##### 2.1.1.1.1.2. Statut de protection

Le mouflon de Corse est inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne "Habitats-Faune-Flore" sous l'appellation *Ovis gmelini musimon* (populations naturelles - Corse et Sardaigne). En Corse, sa chasse est interdite depuis 1953. Par ailleurs, depuis 1989, toute introduction de mouflons est interdite en Corse depuis l'extérieur (in [http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/moufl\\_corse.htm](http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/moufl_corse.htm)).

##### 2.1.1.1.1.3. Morphologie

Ongulé de la famille des bovidés, le mouflon de Corse (fig n°10) présente un dimorphisme sexuel et saisonnier très prononcé. Doté de puissantes cornes côtelées, le mâle adulte porte, en hiver, un jabot développé et un pelage dense et sombre caractérisé le plus souvent par une selle dorso-latérale blanche. On retrouve cette teinte blanche à l'extrémité du museau et des pattes, des régions postérieure et ventrale (in <http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/morpho.htm>).

Sur Bavella, la plupart des femelles portent des cornes alors que dans le Cintu ce phénomène est moins fréquent. À l'instar du mâle, son pelage s'assombrit en hiver. L'étendue de la tâche blanche qui recouvre sa face est proportionnelle à son âge. Son pelage estival, chocolat ou marron, est proche de celui du mâle.

Généralement les mâles pèsent de 35 à 50 Kg pour une taille au garrot de 75 à 80 cm et ont une longévité maximum de 12 à 15 ans. Les femelles pèsent de 30 à 40 Kg pour une taille au garrot de 70 à 75 cm et ont une longévité maximum de 12 à 15 ans également.



Figure n°10 : mouflon du massif du Cintu (©Jean Antonelli)

#### 2.1.1.1.1.2. *Ecologie*

##### 2.1.1.1.1.2.1. *Aire de répartition*

En Corse, le mouflon fréquente des milieux assez différents : ouvert, semi fermé et forestier. Suivant les saisons et les variations climatiques, on peut le trouver à des altitudes diversifiées (*in* [http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/espace\\_vie.htm](http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/espace_vie.htm)). Au-delà de 2.000 mètres en été, période à laquelle il gagne les herbages alpins. Parfois à moins de 500 mètres en hiver quand l'enneigement gêne ses déplacements et sa recherche de nourriture. A l'origine, le mouflon n'est pas un animal inféodé aux zones rocheuses de la haute-montagne. En effet, il affectionne les lieux relativement ouverts et se réfugie dans des zones à forte pente et rochers pour se protéger de l'homme et des chiens (Benedetti P., comm. perso.).

La femelle, son agneau et un jeune de l'année précédente forment la structure sociale de base. La harde est emmenée par une vieille femelle.

En Corse la population de mouflon est répartie sur deux massifs (voir fig n°11):

-Au sud, dans le massif de Bavedda où le milieu est relativement fermé et forestier.

-Au Nord, dans le secteur du massif du Cintu où le milieu est relativement ouvert, même si le couvert forestier est également présent.

Les mouflons présents dans la réserve d'Omita proviennent du massif du Cintu.

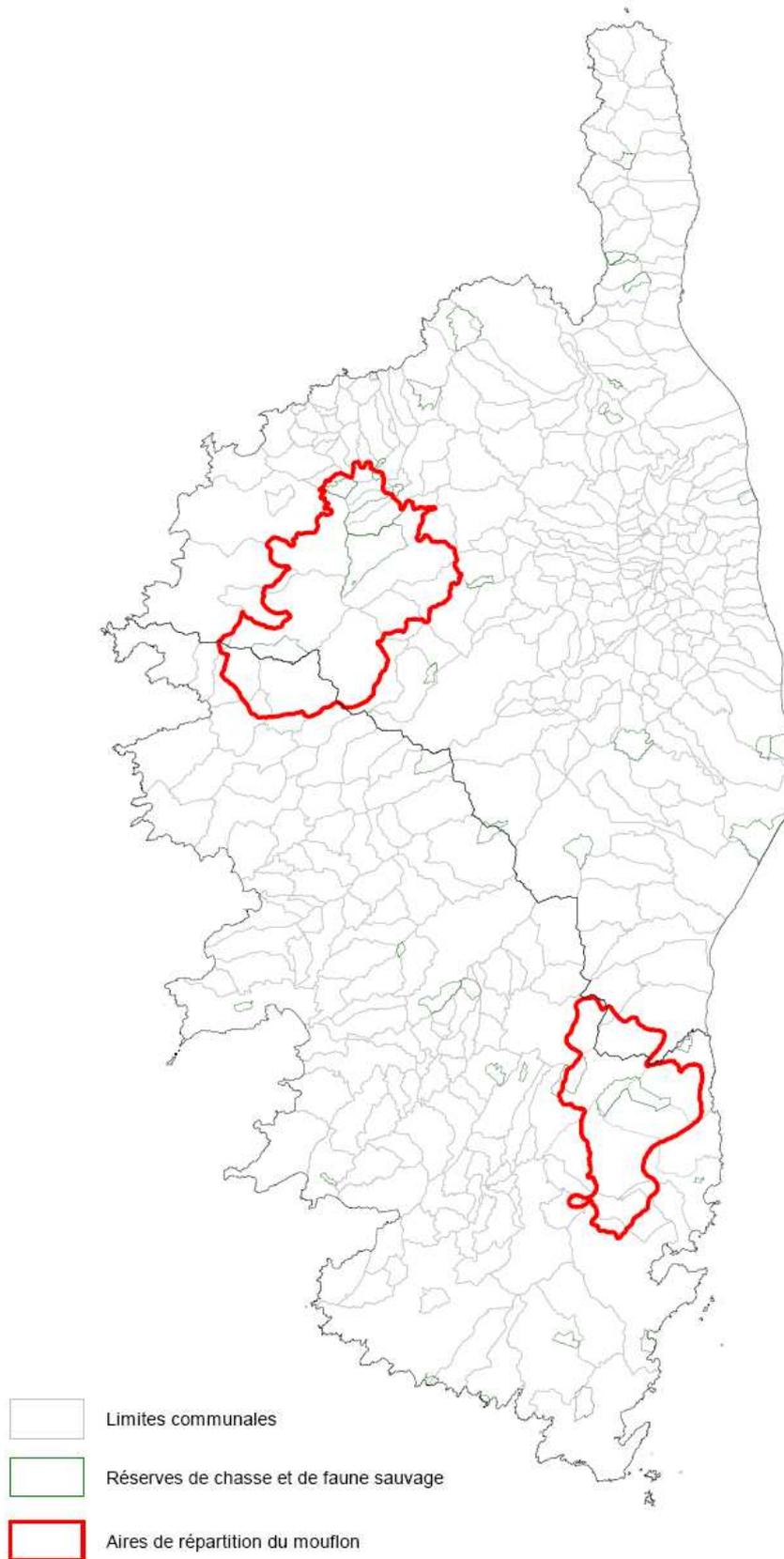


Figure n°11 : aire de répartition de l'espèce mouflon en Corse

#### 2.1.1.1.1.2.2. Nutrition

Le mouflon de Corse consomme une grande variété d'espèces végétales. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons et des milieux (*in* <http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/activites.htm>). A Bavedda, il est friand du lierre qui envahit les troncs de pins larici et de chênes. A Ascu, il recherche particulièrement les rameaux de gui tombés lors des grands vents.

Les mouflons recherchent leur nourriture toute la journée en hiver. En été, ils ont une activité plus matinale et plus crépusculaire pour éviter la chaleur.

#### 2.1.1.1.1.2.3. Ethologie

Le mouflon est un animal grégaire dont les groupes sont appelés "hardes". Leur composition dépend du cycle biologique. Agneaux, jeunes mâles et femelles composent la harde, que dirige la femelle la plus ancienne (*in* <http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/activites.htm> et <http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/rythmes.htm>)

Les mâles adultes vivent seuls ou en petits groupes. Concernant la composition des groupes, il semblerait que les milieux ouverts favorisent la composition de hardes de grande taille (Benedetti, comm perso).

En fonction des facteurs physiques et biologiques, ces mammifères ont en Corse un comportement variable. Les déplacements des mouflons sont assujettis aux variations de climat et au dérangement (chasse, activités de pleine nature,...).

Généralement du printemps au début de l'hiver, les hardes vivent dans les étages sub-alpins et alpins. Elles gagnent progressivement de l'altitude de l'hiver à l'été, en suivant la repousse de la végétation car les graminées favorisent la lactation (Benedetti, comm perso). Les mouflons fréquentent les pelouses et les aulnaies pour s'alimenter tôt le matin ou tard le soir. En hiver, après le rut, les hardes regagnent des zones de basses altitudes du fait de la rigueur du climat. Ce déplacement peut s'avérer parfois rapide en cas de chute des températures ou d'enneigement important. Elles séjournent dans le maquis à des altitudes souvent inférieures à 500 mètres.

Les mouflons craignent le vent. Invisibles par temps de vent, ils se tiennent volontiers sur les versants abrités ou se réfugient sous les rochers. En été, l'aulnaie constitue un lieu qu'ils affectionnent pour sa fraîcheur et l'abri qu'elle offre face aux insectes piqueurs (Benedetti, comm perso).

En automne, à l'approche du rut, on le trouve dans des milieux tempérés, à dominante forestière et souvent en versant Sud.

#### 2.1.1.1.1.2.4. Reproduction

De fin octobre à fin décembre c'est la période du rut, au cours de laquelle les mâles adultes rejoignent la harde. Ils se disputent alors les femelles au cours de joutes qui précèdent l'accouplement. La gestation dure cinq mois (*in* [http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/rut\\_repro.htm](http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/rut_repro.htm)). Les femelles ne s'isolent que pour la mise bas. Le pic des naissances a lieu vers le 15 avril à Bavedda et vers le 15 mai dans le Cintu (Benedetti, comm perso). Les agneaux sont allaités pendant deux à trois mois et suivent constamment leur mère. On dit alors que la femelle est "suiée". L'abondance de nourriture et le climat influent fortement sur la survie des jeunes (Benedetti, comm perso).

### 2.1.1.1.1.3. Les menaces qui pèsent sur l'espèce

L'impact des facteurs responsables de la stagnation des populations de mouflons corse est mal connu car peu d'études ont été menées à ce sujet (<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/menaces.htm>). Aussi, il est à noter, que la liste des menaces présentée ci-dessous n'a pas été établie selon un ordre d'importance, car ce dernier n'est, à ce jour, pas déterminé. Cependant, d'après les connaissances actuelles, il apparaît assez clairement que certaines activités humaines limitent l'extension spatiale des populations. En effet, lors du comptage hélicoptère réalisé en 2009 (voir paragraphe ci-après), il a été constaté que certaines zones, apparemment favorables, étaient dépourvues de mouflons. Cela laisse penser que certains phénomènes limitent l'aire de répartition de l'espèce (Benedetti, comm perso).

Parmi les facteurs limitant, certains sont directement liés à l'activité humaine :

- pression de la chasse dans les aires de présence du mouflon (voire, éventuellement, quelques actes de braconnage dont le nombre est inconnu),
- fréquentation accrue de la montagne, avec l'augmentation de la pratique des sports mécaniques (motos, véhicules 4x4, quads...) et de pleine nature dans des zones qui étaient jusqu'à présent considérées comme des « zones refuges » pour l'espèce.

D'autres sont plutôt indirectement liés à l'activité humaine:

- la fermeture des milieux liée essentiellement à la déprise agricole

D'autres, enfin, sont des facteurs biologiques ou physiques :

- prédation exercée sur les mouflons par les renards, aigles, chiens errants,...
- conditions climatiques défavorables à la survie des agneaux,
- le statut sanitaire de l'espèce est mal connu, mais il se peut que certaines pathologies l'affecte de manière assez marquée.

### 2.1.1.1.1.4. Suivi des effectifs au sein de la RCFS (ONCFS, 2009)

L'ONCFS et ses partenaires (OEC, DREAL, ONF, PNR, ...) ont réalisé des suivis d'effectifs entre 2003 et 2009. Le tableau I ci-dessous présente le nombre d'animaux observés lors des comptages aériens de 2003, 2006, 2007 et 2009 sur le territoire de la RCFS d'Ascu, découpée en six secteurs.

Secteur	2003	2006	2007	2009
1	50	4	20	2
2	61	10	38	21
3	28	14	37	21
4	4	6	15	2
5	0	0	0	4
6	0	0	0	8
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>34</b>	<b>110</b>	<b>58</b>

Tableau I : résultats des comptages 2003, 2006, 2007 et 2009

#### **2.1.1.1.2. Les chiroptères (in GCC, 2009)**

Les chiroptères forment un groupe diversifié d'espèces au régime insectivore plus ou moins spécialisé. Différentes adaptations les conduisent à se répartir les différentes strates aériennes et structures d'habitats au sein d'un paysage. Etant situés à un niveau élevé dans leur pyramide alimentaire, ils constituent de remarquables indicateurs de la diversité biologique (entomofaune, avec plantes-hôtes et prédateurs associés).

Le précédent document d'objectifs d'Ascu faisait état d'un peuplement chiroptérologique faible puisque 5 espèces de chauves-souris y étaient recensées: le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Minioptère de Schreibers, le Murin à oreilles échancrées ainsi que la Noctule de Leisler. Un gîte majeur d'importance régionale y était également mentionné correspondant au pont de la route départementale situé au dessus du village d'Ascu dit pont de Ruggia. Ces maigres résultats faisant clairement apparaître le manque évident d'inventaire dédié aux chauves-souris sur la vallée (IARE, 1997)

Depuis, de nombreuses prospections ont été organisées sur ce site par le GCC dans le cadre du programme Life, au cours duquel la vallée d'Ascu a été désignée comme site pilote « chiroptères ». Ainsi, trois années d'études spécifiques sur les chauves-souris y ont été consacrées entre 2000 et 2002, mobilisant plus de 25 personnes au cours de 45 jours/nuits de prospections (24 séances de capture et 21 séances d'étude acoustique), conduisant à ce que ce site forestier soit aujourd'hui l'un des plus étudié en Corse.

Sur la zone Natura 2000 *stricto sensu*, les prospections réalisées par le GCC ont permis d'inventorier 18 espèces de chauves-souris dont 6 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE et une assez rare : le Murin du Maghreb.

**Tableau II :** Liste des espèces contactées sur les gîtes et/ou les sites de chasse inventoriés sur le site Natura 2000 « Massif du Cintu-Ascu »

Nom latin	Nom commun	Gîte	Zone de chasse/transit	Annexe II N2000
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	X	X	X
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	X	X	X
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	X	(X)	X
<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb		X	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		X	
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		X	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		X	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	X	X	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		X	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		X	
<i>Pipistrellus pipistrellus/pygmaeus</i>	Pipistrelle commune/pygmée		X	
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl		X	
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		X	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		X	X
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		X	
<i>Plecotus macrotis</i>	Oreillard alpin		X	
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers		X	X
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni		X	
<b>Total espèce</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

Légende : (X) = détection acoustique uniquement

### ***Les zones de chasse/transit***

Au cours des différentes campagnes de prospections nocturnes réalisées sur la vallée, plus de 40 zones de chasse/transit ont été localisées dans le périmètre du site Natura 2000 rassemblant pas moins de 18 espèces de chauves-souris.

Cette exceptionnelle diversité souligne l'intérêt chiroptérologique majeur de la vallée dans notre contexte insulaire et plus particulièrement de la forêt semi-naturelle de pin laricio. L'intérêt d'un tel peuplement réside plus globalement dans la diversité des faciès constituée d'une mosaïque très riche (alternance de vieux peuplements, de petites zones de régénération, de nombreux ruisseaux, de vasques, d'éboulis rocheux, de fronts de falaises, de landes...) et dans la présence largement majoritaire en surface de futaies irrégulières matures. On notera également que la tranche altitudinale 830-1000m semble offrir des conditions trophiques optimales pour les chauves-souris.

Le cortège des chiroptères observés sur ce site Natura 2000 correspond le plus souvent à des espèces dites ubiquistes comme le Molosse de Cestoni, la Pipistrelle commune ou le Vespère de Savi. D'autres espèces typiquement forestières les accompagnent comme la Noctule de Leisler, la Barbastelle d'Europe ou l'Oreillard gris/alpin. Des espèces plus rares dans ce type de milieu y sont également observées comme le Murin à oreilles échancrées, le Grand Rhinolophe ou le Rhinolophe euryale, dont la présence en limite altitudinale inférieure du site N2000 relève plus de l'existence d'un gîte majeur proche correspondant au pont de Ruggia. Enfin, on notera la présence de quelques espèces rares en Corse comme le Murin de Natterer ou le Murin du Maghreb.

Pour la plupart des espèces de chiroptères fréquentant régulièrement le site N2000, les exigences alimentaires ou les exigences en terme de territoires de chasse demeurent totalement inconnues ou restent très parcellaires et difficiles à apprécier par extrapolation des résultats obtenus ailleurs en Europe ou en France continentale.

### **Menaces sur les zones de chasse/transit fréquentées par les chiroptères sur le site du « Massif du Cintu-Ascu »**

En l'état actuel de nos connaissances, les principales menaces recensées sur les sites de chasse/transit fréquentés par les chiroptères sur la zone Natura 2000 restent d'ordre très génériques : incendies, pollution ou modification importante du régime des cours d'eau, installation de structures générant des obstacles de vol (éoliennes...), exploitation irraisonnée de bois (coupe à blanc, futaie régulière à courte révolution...).

### ***Les gîtes***

En l'état actuel de nos connaissances, 2 gîtes sont fréquentés par les chauves-souris sur la zone Natura 2000 *stricto sensu* (voir fig n°12) :

- Le pont de Ruggia (790m), situé à environ 4km en amont du village d'Ascu sur la route départementale menant à la station de neige.
- Les filtres de Pinara (710m), situés à 2km de l'entrée de la vallée de Pinara.

**Cartographie des gîtes et des sites de chasse/transit  
fréquentés par les chiroptères sur le site Natura 2000 "Massif du Cintu - Ascu" (FR9400576)**

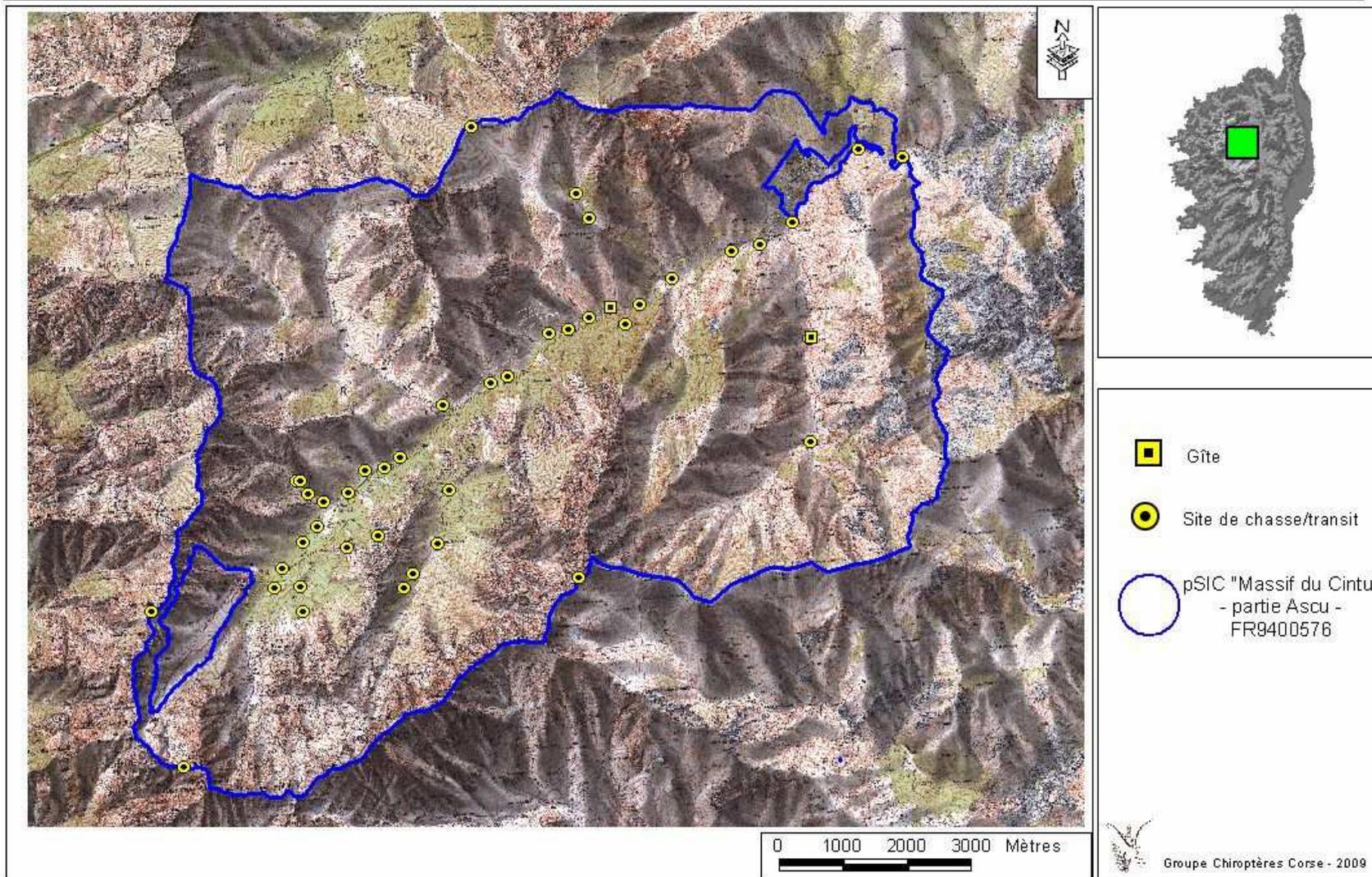


Figure n°12 : Localiation gîte chiroptères

### *Le pont de Ruggia*

Il abrite chaque année une colonie majeure de 3 espèces de chiroptères : le Rhinolophe euryale (10 ind. max), le Grand Rhinolophe (165 ind. max) et le Murin à oreilles échancrées (100 ind. max) dont les 2 dernières en période de reproduction. Il constitue un gîte majeur suivi annuellement par le GCC dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères en Corse réalisé en partenariat avec la DREAL et l'OEC (GCC, 2009).

Connu et suivi depuis 1989 par le GCC, ce gîte abrite une des 5 colonies de reproduction de Grand Rhinolophe connues en Corse. Sa conservation est essentielle.

Cependant, la fréquentation parfois discontinue de ce gîte au cours d'une même saison laisse supposer l'existence d'un autre gîte de substitution proche. Il pourrait être envisagé de procéder à sa localisation grâce à un suivi télémétrique spécifique.

### *Les filtres de Pinara*

Ce gîte correspond à un vaste bassin de rétention d'eau situé sur les rives du ruisseau de Pinara. Découvert en 2000 par le GCC, il y héberge 2 espèces de chauves-souris en tout petit effectif (3 ind. max) : le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe. Cette cuve n'a pas fait l'objet de suivis réguliers et son intérêt chiroptérologique est demeuré mineur.

Sur le site Natura 2000, aucun gîte naturel hébergeant des chiroptères n'a été inventorié à ce jour. Cependant, la présence d'espèces typiquement forestières comme la Barbastelle, la Noctule de Leisler ou l'Oreillard, associée à des indices avérés de reproduction (captures de femelles allaitantes, de jeunes individus), laisse supposer l'existence de gîtes arboricoles proches (cavité d'arbres, fissures, trous de pics...). Une étude télémétrique serait en cela nécessaire.

### Menace sur les gîtes présents sur le site

En l'état actuel de nos connaissances, la principale menace porte sur le gîte majeur correspondant au pont de Ruggia. Des travaux de réfection ou de remplacement sont à l'étude depuis plusieurs années. Bien que le GCC assure une veille annuelle auprès des services administratifs concernés, il serait souhaitable de veiller à sa conservation, voire de procéder à des aménagements afin de garantir sa pérennité.

En l'état actuel des connaissances, la zone Natura 2000 « Massif du Cintu-Ascu » offre une diversité chiroptérologique exceptionnelle avec 18 espèces inventoriées sur sites de chasse ou de transit et la présence d'un gîte majeur hébergeant 2 espèces en reproduction.

Les principales menaces identifiées et concernant les sites de chasse ou de transit restent très génériques et s'appliquent globalement à l'ensemble des espèces et des habitats présents dans la vallée. Par contre, celles concernant plus particulièrement les gîtes, demeurent spécifiques aux chauves-souris et devront être atténuées rapidement.

Bien que ce site ait fait l'objet de prospections chiroptérologiques importantes, il conviendrait de procéder à des recherches complémentaires portant notamment sur les gîtes naturels grâce à un suivi télémétrique des espèces les plus sensibles.

Vous trouverez ci-après une description des 6 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive :

-Le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) (Schreber, 1774)

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Le Grand rhinolophe (fig n°13) est le plus grand des Rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.

Oreille : 2-2,6 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Statuts de l'espèce : Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV, Convention de Bonn : annexe II, Convention de Berne : annexe II, Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié), Cotation UICN : Monde : faible risque (dépendant de mesures de conservation) ; France : vulnérable

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés : Les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies (pâturés par des bovins, voire des ovins) ainsi que des ripisylves, landes, friches, vergers pâturés et jardins. 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65)

En France, le dérangement fut la première cause de régression (fréquentation accrue du milieu souterrain) dès les années 50. Puis vinrent l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification drastique des paysages dues au développement de l'agriculture intensive.



Figure n°13 : Grand rhinolophe (©GCC)

- Le Vespertilion à oreilles échancrées, le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) (Geoffroy, 1806)

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Le Vespertilion à oreilles échancrées est une chauve-souris de

taille moyenne. Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; avant-bras : 3,6-4,2 cm ; envergure : 22-24,5 cm ; poids : 7-15 g. Oreille : de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elle possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés : 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65) Compte tenu de la souplesse de ses exigences écologiques, l'espèce est susceptible de chasser sur une grande partie des habitats de l'annexe I de la directive « Habitats ».

Statuts de l'espèce : Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV, Convention de Bonn : annexe II, Convention de Berne : annexe II, Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié), Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable

En France, comme pour la majorité des chiroptères, les menaces proviennent de quatre facteurs essentiels :

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines...) ;

- disparition de gîtes de reproduction épigés pour cause de rénovation des combles, traitement de charpente, ou perturbations à l'époque de la mise bas ;

- disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension

de la monoculture qu'elle soit céréalière ou forestière, ainsi que par la disparition de l'élevage extensif. La proportion importante

de diptères dans le régime alimentaire suggère une incidence possible forte liée à la raréfaction de cette pratique ;

-Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Le Petit rhinolophe est le plus petit des Rhinolophes européens. Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g.

Oreille : (1,3) 1,5-1,9 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Statuts de l'espèce : Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV, Convention de Bonn : annexe II, Convention de Berne : annexe II, Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié), Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés : les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées ou de fauche en lisière de bois ou bordés de haies, de ripisylves, landes, friches, vergers. L'association boisements rivulaires (chêne et saule notamment) et pâtures à bovins semble former un des habitats préférentiels. 8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65)

La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour les petits rhinolophes, la déprédation du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon par l'homme (affaissement du toit, des murs...) ou de leur réaménagement en maisons secondaires ou touristiques (gîte d'étape...), la pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers, la mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées sont responsables de la disparition de nombreux sites pour cette espèce. Le dérangement par la surfréquentation humaine et l'aménagement touristique du monde souterrain est aussi responsable de la disparition de l'espèce dans les sites souterrains.

- La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) (Schreber, 1774)

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés (Vespertilioninés)

La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ; envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.

La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible.

Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Avec une charge alaire de 2,17 kg/m<sup>2</sup> pour les mâles, et 2,35 kg/m<sup>2</sup> pour les femelles, la Barbastelle fait partie des espèces au vol manoeuvrable (capable d'évoluer en milieu encombré de végétation).

Menaces potentielles : Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées (ex. : Morvan, Limousin...), destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles, traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...), circulation routière (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France), développement des éclairages publics (destruction et perturbation du cycle de reproduction des lépidoptères nocturnes), mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou obturation des entrées, fréquentation importante de certains sites souterrains.

- Le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) (Kuhl, 1817)

Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Tête + corps : (4,8) 5-6,2 cm ; avant-bras : (4,4) 4,55-4,8 cm ; envergure : 30,5-34,2 cm ; poids : 9-16 g.

Oreilles courtes et triangulaires, très écartées avec un petit tragus. Pelage long sur le dos, dense et court sur la tête, gris-brun à gris cendré sur le dos, plus clair sur le ventre, museau court et clair (quelques cas d'albinisme signalés).

Ailes longues et étroites.

Menaces potentielles : aménagement touristique des cavités, fréquentation importante de certains sites souterrains, fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles, l'effondrement ou le comblement des entrées, conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées, destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles, traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...), circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct), développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations deslépidoptères nocturnes).

\_ Le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) (Blasius, 1853)

Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés

Rhinolophe euryale est une chauve-souris de taille moyenne.

Tête + corps : 4,3-5,8 cm ; avant-bras : 4,3-5,1 cm ; envergure : 30-32 cm ; poids : 8-17,5 g.

Oreilles larges à la base, rose à l'intérieur, pointues à leur extrémité, mobiles et indépendantes l'une de l'autre.

Face caractéristique et typique de la famille ; membrane en forme de fer à cheval (vue de face) entourant les narines ; plus haut, la selle dont l'appendice supérieur, pointu est nettement plus long que l'inférieur ; ensuite, on trouve le connectif, puis la lancette, appendice en pointe. Au repos et en hibernation, le Rhinolophe euryale ne s'enveloppe pas complètement dans ses ailes.

Pelage de la face dorsale gris brun nuancé de roussâtre ou lilas ; face ventrale gris blanc à blanc crème ; les poils sont souvent foncés entre les yeux ; les jeunes sont plus gris ; parties nues de la face brunâtres, oreilles et patagium gris clair ; possibilité d'albinisme total.

Ailes larges et arrondies ; la 2e phalange du 4e doigt est plus de deux fois plus longue que la 1re ; au repos, les 3e à 5e doigts sont pliés à 180° à l'articulation des 1res et 2es phalanges, c'est pourquoi le patagium n'enveloppe pas totalement le corps même en hibernation.

Deux mamelles pectorales et deux faux tétons permettant au nouveau-né de s'accrocher à sa mère.

Aucun dimorphisme sexuel.

**Menaces :** Parmi les menaces directes sur l'animal, le dérangement est l'une des principales car l'espèce est très vigilante et se réveille facilement. Le dérangement peut être le fait de spéléologues non avertis, mais aussi lié à l'aménagement de cavités pour le tourisme.

L'espèce peut également être affectée par les pesticides.

Les menaces sur les gîtes peuvent aller de la fermeture totale jusqu'à l'ouverture de nouveaux accès et la modification des conditions climatiques de la cavité.

### 2.1.1.1.3. Les Amphibiens (in Berquier, 2008) :

Au total, 5 espèces d'amphibiens sur les 7 présentes en Corse sont recensées sur le site : discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*), discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*), Euprocte de Corse (*Euproctus montanus*), la salamandre de Corse (*Salamandra corsica*) et le crapaud vert (*Bufo viridis*). Cette ZSC est donc très représentative de l'île et présente un intérêt évident pour la conservation de ce groupe.

Parmi ces 5 espèces, 3 sont inscrites à la Directive Habitats (2 à l'annexe II et 1 à l'annexe IV) et les deux autres ont une valeur patrimoniale liée à leur rareté. Aussi, vous trouverez ci-après une présentation des espèces inscrites à la Directive.

-Discoglosse corse *Discoglossus montalentii* (Lanza, Nascetti, Capula et Bullini, 1984)  
Amphibiens, Anoures, Discoglossidés

Inscrit à l'annexe II de la Directive.

Le Discoglosse corse (figure n°14) est très semblable au Discoglosse sarde. Il mesure 5-7 cm de long ; tête plus large que longue ; de profil, le museau est arrondi. Peau lisse ; dos brun avec des taches brun sombre de taille et de forme irrégulières, formant des bandes transversales régulières sur les pattes ; ventre crème.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés par l'espèce : 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (Cor. 24.4)

Statuts de l'espèce : Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV, Convention de Berne : annexe III,

Espèce d'amphibien protégée au niveau national en France (art. 1er), Cotation UICN : Monde : vulnérable France : rare

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de définir avec précision les menaces pesant sur l'espèce, ainsi que leurs effets potentiels sur les populations. Cependant, on sait que la pollution des eaux, le drainage et/ou bétonnage des fossés des routes (forestières) et les lâchers de truites dans certaines zones sont néfastes pour l'espèce.



Figure n°14: Discoglosse corse

-Le Disciglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (Tschudi, 1837)

Amphibiens, Anoures, Discoglossidés

Inscrit à l'annexe II de la Directive.

Morphologiquement proche du Discoglosse peint (*Discoglossus pictus*), dont l'allure rappelle celle d'une grenouille, le Discoglosse sarde est cependant plus robuste et sa tête plus large que longue. Il mesure 5-7 cm de long ; de profil, le museau est légèrement pointu.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés par l'espèce : 3170 - \* Mares temporaires méditerranéennes (Cor. 22.34) : habitat prioritaire ; 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Batrachion* (Cor. 24.4) ; 3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de définir avec précision les menaces pesant sur l'espèce, ainsi que leurs effets potentiels sur les populations. Cependant, on sait que la pollution des eaux, le drainage et/ou bétonnage des fossés des routes (forestières) et les lâchers de truites dans certaines zones sont néfastes pour l'espèce.

-Euprocte corse (*Euproctus montanus*) (d'après OEC Cyril Berquier, août 2008, 85 p.)

Inscrit à l'annexe IV de la Directive.

Cet amphibien (figure n°15) est endémique à la Corse. Il fait partie des trois espèces d'Euprocte que compte l'Europe. Cet animal possède une large répartition sur l'île et on peut le retrouver du littoral jusqu'à 2200 m d'altitude (Douflous & al, 2004 ; Guy & Soule, 2006, ONF, 2006). En période de reproduction l'espèce va préférer les petites rivières ou les petits ruisseaux de bonne qualité d'eau, présentant des fonds rocheux ou caillouteux (Site Internet AAPNRC, 2008 ; Site Internet Herpfrance, 2008). Le reste de l'année on le retrouvera plutôt au niveau de sous bois, et de prairies proches de l'eau. A Asco, l'espèce a été détectée à proximité des principaux cours d'eau et le plus souvent au niveau de petits écoulements secondaires.

La pollution des eaux et les lâchers de truites dans certaines zones sont néfastes pour l'espèce.



Figure n°15: Euprocte de Corse

#### **2.1.1.1.4. Les reptiles (in Berquier, 2008)**

Au total 6 reptiles sur les 11 que compte la Corse ont été observés sur le site d'étude et 3 d'entre eux peuvent être considérés comme patrimoniaux. Il s'agit du phyllodactile d'Europe qui est inscrit à l'annexe II de la DH, de l'algéroïde de Fitzinger et du Lézard de Bedriaga. Bien que non inscrit à l'annexe II de la DH, ces deux espèces doivent être considérées comme importantes du fait de leur rareté.

Vous trouverez ci-dessous une présentation du Phyllodactile qui est inscrit à la Directive :

- Phyllodactile d'Europe (*Euleptes europaea*) (Gené, 1839)

*Euleptes europaea* est un lézard trapu à corps aplati et à peau lisse, pouvant changer de couleur (clair la nuit, sombre le jour), et aux paupières toujours fermées et transparentes.

C'est le plus petit Gecko d'Europe : sa taille dépasse rarement les 8 cm queue comprise.

Poids moyen de 1,5 g pour les mâles adultes, 2 g pour une femelle.

Dos gris-brun, bleuâtre marbré de taches claires et sombres, couvert de petits granules lisses, sans tubercules agrandis ; face ventrale blanchâtre. Le nombre de taches claires de la ligne vertébrale semble varier selon les régions (7 ou 8 à Port-Cros, 8 ou 9 en Corse). Barre noire sur les côtés de la tête, traversant l'oeil à pupille verticale. Un cas d'albinisme complet a été découvert à Port-Cros chez un jeune individu. Écailles fines, perlées. Doigts munis de lamelles adhésives dont seule l'extrémité est élargie, comme en forme de feuille. Ils portent inférieurement deux plaques séparées par un sillon médian dans lequel la griffe est rétractile. Tous les doigts sont pourvus d'une griffe.

Queue courte, épaisse, préhensile.

En Corse, *Euleptes europaea* est localement menacé par l'urbanisation et les feux de maquis

#### **2.1.1.1.5. Les insectes :**

Il est à noter que lors d'une prospection terrain, le *papilio hospiton* a été recensé en 2009 dans la vallée d'Ascu (Berquier, comm. Perso.). A l'heure actuelle, aucune étude complémentaire n' a été menée sur cette espèce (inscrite à l'annexe II de la DH) dans la vallée.

Les variations entre individus sont faibles et le dimorphisme sexuel peu marqué.

Ailes antérieures : le dessus de l'aile est jaune fortement chargé de dessins noirs notamment le long des nervures. L'aire basale et la bande submarginale sont noires. La coloration du dessous de l'aile est similaire.

Ailes postérieures : le dessus de l'aile possède une bande submarginale noire avec des taches centrales bleues. La bordure interne est noire. On observe un ocelle au niveau de la cellule anale avec une tache bleue et une tache rougeâtre. Les deux taches sont petites et l'ocelle est peu visible. Les ailes se prolongent au niveau de la quatrième nervure en un ruban caudal.

Les principales plantes hôtes sont la Férule commune, le Peucedan paniculé et la Rue corse.

### 2.1.1.1.6. Les poissons

2.1.1.1.6.1. La truite endémique corse (*Salmo trutta* de type macrostigma) (d'après FCPPMA, 2007)

#### 2.1.1.1.6.1.1 Description anatomique

La truite de rivière présente un corps comprimé latéralement, élancé et fusiforme. Sa tête, assez grosse, porte deux yeux moyens. Sa bouche largement fendue est dotée de deux mâchoires puissantes possédant chacune une rangée de dents pointues. Généralement, la mâchoire supérieure dépasse la mâchoire inférieure. Sa peau, recouverte de minuscules écailles est enduite d'un mucus protecteur. Le corps se termine par une nageoire caudale au bord externe concave, bien développée. La couleur (=robe ou phénotype) des truites varie d'un bassin versant à un autre, voire, d'une rivière à une autre (figure n°16).



Corbica



E ventose



A Manica

Figure n°16 : Truite de Corbica, E Ventose et A Manica

#### 2.1.1.1.6.1.2.Ecologie

La truite Corse (*Salmo trutta* de type macrostigma) est une variété de la truite commune (*Salmo trutta*) ou truite fario ou truite de rivière (voir annexe n°2). En Corse, Duméril (1858), Roule (1933), puis Spillman (1961) ont qualifié les truites sauvages de nos rivières comme appartenant à la sous espèce macrostigma sur la base de leurs caractéristiques morphométriques et principalement leurs ponctuations. La récente série d'analyses génétiques menées en Corse a conforté cette distinction entre la truite corse et les autres types identifiés (atlantique, méditerranéenne et arc-en-ciel) sans pour autant identifier cette truite comme la macrostigma décrite en Algérie par Duméril (1858).

##### 2.1.1.1.6.1.2.1.Répartition

La truite corse est aujourd'hui localisée dans plusieurs têtes de bassin (Prunelli, Fium'Orbu, Taravu, Golu, Vecchio, Fiume Seccu,...) isolées du reste des cours d'eau par des cascades infranchissables.

Dans la vallée d'Ascu la truite corse est présente dans trois cours d'eau : A Manica, E Ventose et Corbica (fig n°17). Il est à noter que les populations d'A Manica et E Ventose ont été créées artificiellement par l'introduction de truites provenant de la vallée du Prunelli. La population de Corbica est naturellement présente dans la vallée et est rattachée au sous-type « Golu ».

##### 2.1.1.1.6.1.2.2.Nutrition

La truite fario, et donc la macrostigma, est un carnassier redoutable faisant preuve d'un comportement territorial très prononcé lorsqu'elle se trouve sur son poste de chasse : tout intru est attaqué. La truite est strictement carnivore. Elle exploite toutes les ressources animales de la rivière. Son régime alimentaire varie ainsi en fonction des saisons et des heures de la journée : insectes, larves, mollusques, petits batraciens tels que les euproctes. Avec l'âge, les grosses truites capturent parfois des alevins et des truitelles. La truite chasse à vue et sélectionne ses proies en fonction de critères visuels, olfactifs et gustatifs. Le choix du poste de chasse est directement lié à la dérive des invertébrés et à la vitesse du courant. Cependant, dans certaines zones plus calmes la truite "mouche", c'est-à-dire, elle gobe certains insectes volants qui s'approchent tout près de la surface.

### 2.1.1.1.6.1.2.3.Reproduction

Contrairement à l'anguille, le cycle de reproduction de la truite se déroule entièrement en eau douce. La période de reproduction, appelée "frai", se déroule en hiver, de novembre à janvier, dans une eau froide et bien oxygénée dont la température varie entre 5° et 10° C.

Cette période est précédée de la remontée des adultes vers les frayères<sup>2</sup> situées en amont des rivières (zone supérieure). La macrostigma étant aujourd'hui localisée dans les têtes de bassins, cette migration vers les zones de frayères est moins marquée. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans pour les mâles et à 3 ans pour les femelles. Ces dernières produisent 1 à 1,5 œufs par gramme de poids vif. À l'aide de sa nageoire caudale, la femelle creuse une petite dépression dans une gravière et elle y dépose ses œufs que les mâles fécondent tout de suite en expulsant leur laitance. A l'éclosion, après une durée d'incubation qui varie en fonction de la température de l'eau (environ 420 degrés/jours), les alevins mesurent entre 1,5 et 2,5 cm et présentent sous leur corps un sac vitellin<sup>3</sup>.

En grandissant, les juvéniles développent un comportement territorial marqué ; petit à petit, un système de hiérarchie se met en place pour l'occupation des meilleurs postes de chasse.

Les jeunes truites quittent progressivement la zone de reproduction pour des zones mieux adaptées à leur taille et à leurs besoins. Elles repeuplent ainsi les zones inférieures des cours d'eau.

<sup>1</sup> : dérive : déplacement vers l'aval des organismes d'un cours d'eau (insectes terrestres tombés à l'eau, adultes aériens d'insectes aquatiques au moment de l'émergence, invertébrés benthiques détachés du substrat par le courant). Elle suit un rythme journalier très précis.

<sup>2</sup> : frayère : c'est l'endroit où sont déposés les œufs. A l'abri d'un courant trop fort qui emporterait les œufs, la frayère est une zone située à faible profondeur et recouverte de graviers.

<sup>3</sup> : sac vitellin : sac contenant des réserves nutritives

# ZSC FR9400576 Cintu, Ascu



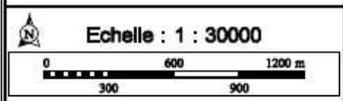
Localisation truite corse

Auteur : 09/05/2011



- Forêts
- périmètre\_ZSC\_Ascu
- S\_PÉRIMÈTRE ZSC ASCOO

Commentaires



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Figure n°17 : localisation des populations de truites corses

### 2.1.1.1.6.1.3. Les menaces qui pèsent sur l'espèce

La truite corse est principalement menacée par :

-(i) le braconnage : si la truite représente aujourd'hui une ressource alimentaire marginale, il n'en était pas de même dans le passé. En effet, les habitants des villages de l'intérieur de l'île (la majorité de la population jusqu'au milieu du XXème siècle) ont toujours considéré la truite comme un aliment très important pour varier les repas car c'était très souvent le seul poisson consommé, et également comme un mets très prisé pour les fêtes de famille (mariages, baptêmes,...). Aussi, à l'instar de ce qui se faisait dans d'autres régions de France, il n'était pas rare que des filets soient posés, que des parties de pêche à la main soient organisées,... pour satisfaire les besoins de tout un chacun. Eu égard à la pauvreté qui sévissait alors dans l'île, peut-on vraiment en vouloir à ces gens qui pêchaient pour manger ? De plus, les très fortes densités de truites évoquées pour ces époques tendraient à prouver que le prélèvement restait somme toute raisonnable.

En revanche, à partir des années 1970 environ, le braconnage a le plus souvent été pratiqué à des fins commerciales. Les braconniers ont alors cherché à améliorer leur « équipement » et ainsi des engins de pêche prohibés tels que les dynamos,... ont fait leur apparition. Cette évolution du braconnage a été très néfaste pour les populations de truite. En effet, ces nouveaux engins, légers et efficaces, permettent aux « malfaiteurs » de prélever des quantités de poisson très importantes en quelques heures et dans les lieux les plus reculés...où vit la macrostigma. De plus, il ne faut pas oublier certains pêcheurs à la canne qui ne respectent pas la réglementation, à savoir en Corse : 10 truites, d'une taille minimum de 18 cm pour les rivières et 23 cm pour les lacs, par jour et par pêcheur

-(ii) l'hybridation avec les autres souches : les institutions de la pêche en France ont toujours favorisé dans le passé les lâchers de truites pour maintenir les populations. Cela a nécessité la domestication d'une souche sauvage de truite d'origine atlantique. Celle-ci fût alors élevée dans toutes les piscicultures et relâchées (au stade d'alevins ou d'œufs dans les boîtes Vibert) dans une grande majorité des rivières de France. Ce mode de renforcement des populations a commencé au début du siècle dernier, époque à laquelle on ne pouvait évaluer l'impact négatif des apports de souches allochtones sur les truites endémiques. Aussi, il est évident que l'on ne peut reprocher aux gens de l'époque d'avoir voulu maintenir les populations de truites. Malheureusement, les différentes souches de truites farios pouvant s'hybrider entre elles, ces apports de truites exogènes ont entraîné une introgression des populations de macrostigma. De plus, il est à noter que les lâchers ont également entraîné l'apparition, dans des populations naturelles, de maladies liées à l'élevage.

-(iii) la dégradation de l'habitat et pollution : les populations de truites corses occupent les cours d'eau de montagne où des facteurs naturels et l'activité humaine peuvent entraîner une dégradation du milieu. Ces sites sont soumis d'une part à une pression anthropique représentée par des travaux (passages busés,...) et par une fréquentation importante (pêche, pastoralisme, randonnée,...) et d'autre part à des facteurs naturels assez dévastateurs dans ces milieux torrentiels méditerranéens (crues et sécheresses)..

De ce fait, la survie de la truite macrostigma est étroitement liée à la gestion des cours d'eau. De plus, dans certains cas les pollutions telles que les rejets domestiques insuffisamment traités perturbent le cycle de vie de la truite corse.

-(iiii) l'isolement génétique : des trois menaces énoncées ci-dessus en découle une quatrième : la régression des populations pures. En effet, la diminution de la taille des effectifs est susceptible d'entraîner une perte de variabilité génétique.

#### 2.1.1.1.6.1.4. Les mesures de gestion existantes pour l'espèce

Dans la vallée d'Ascu, la protection de la truite corse est une priorité depuis les années 1990. Puis, dans le cadre du LIFE-macrostigma (2003-2007) et dans l'après LIFE (2008-...) différentes mesures ont été mises en place :

- prolongation de la réserve d'A Manica et création de celle d'E Ventose,
- pêche d'inventaires annuelles afin d'assurer un suivi des effectifs,
- surveillance des sites par les agents de la Fédération, ONEMA, ONF, PNRC et ONCFS,
- Analyses génétiques qui ont permis de vérifier la pureté des trois populations,
- pose de panneaux d'information,
- réunion avec les pêcheurs,
- Etude scalimétrique, phénotypique, suivi des températures,...

Dans le programme de gestion de la truite corse prenant la suite du LIFE, des plans de gestion des réserves ont été réalisés afin de bien cerner les enjeux de chaque site et de proposer les mesures de gestion les mieux adaptées. Les réserves d'A Manica et E Ventose sont désormais dotées d'un plan de gestion.

#### 2.1.1.1.6.1.5. L'état des populations

La réserve de pêche d'A Manica a fait l'objet d'un inventaire (=comptage) annuel depuis 2005. Pour cela, une pêche électrique est réalisée chaque année sur le même tronçon de rivière. Chaque poisson capturé est pesé et mesuré. Les résultats obtenus vous sont présentés dans les figures n° 18 et 19.

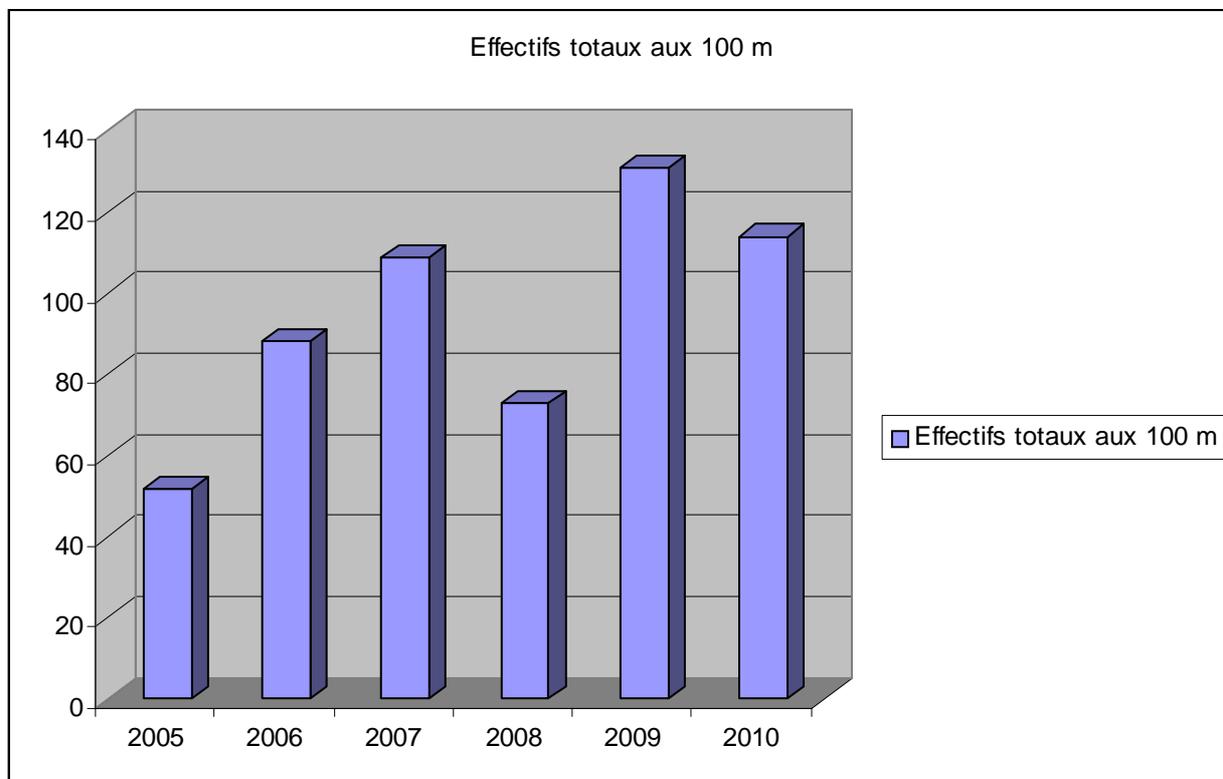


Figure n°18 : évolution des effectifs aux 100m

Au niveau des effectifs totaux on constate que la population a doublé entre 2005 et 2010 avec une légère baisse en 2008. Cette dernière peut s'expliquer par différents paramètres : braconnage ? crue ?...

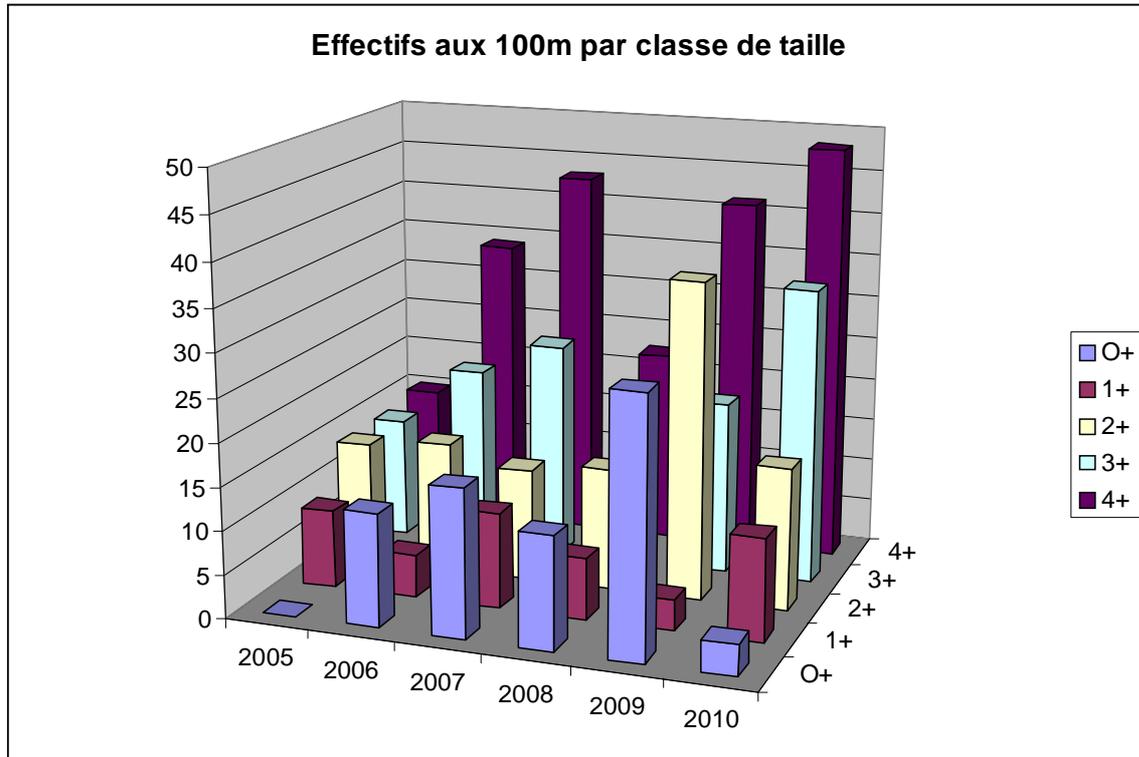


Figure n°19 : évolution des effectifs de 2005 à 2010 par classe de taille

**Légende :** 0+ = alevin de l'année (poisson entre 0 et 1 an), 1+ = poisson entre 1 et 2 ans, 2+ = poisson entre 2 et 3 ans, 3+ = poisson entre 3 et 4 ans, 4+ = poisson de plus de 4 ans (les 3+ et 4+ sont considérés comme des géniteurs).

A la lecture du graphique ci-dessus, on s'aperçoit que les effectifs de géniteurs augmentent, et donc, la capacité de reproduction augmente également. Il est à noter la baisse constatée en 2008, suivie, heureusement, d'une nouvelle augmentation en 2009 et 2010. Cette augmentation du nombre de géniteurs nous laisse à penser que le braconnage a diminué sur le site. Cela est certainement lié aux efforts consentis en matière de surveillance. Toutefois, la baisse relevée en 2008, peut être due à un acte de braconnage isolé, démontre que l'action de police doit être maintenue sur le long terme.

Le nombre de 0+ a chuté en 2010 par rapport à 2009 malgré l'augmentation du nombre de géniteurs. Cette baisse est très certainement due aux crues de printemps qui ont été assez fortes en 2010. Ces dernières emportent les 0+.

En conclusion de ces inventaires, on peut dire qu'à l'heure actuelle cette population se porte relativement bien. En effet, Bernard Roché avait estimé les seuils minimum pour des populations de truites en matière de densité et biomasse (SRAE, 1987). Les seuils étaient les suivants, pour la densité : 2 700 truites/Ha et pour la biomasse : 75Kg/Ha. En 2010, les résultats des inventaires nous permettent de définir une densité de 3 611 truites/Ha et pour la biomasse : 203 Kg/Ha.

#### 2.1.1.1.6.2. *La truite méditerranéenne*

Cette souche de la truite fario (tout comme la truite corse) est présente à l'état sauvage en Corse, et dans la vallée d'Ascu (cours d'eau de Tassinetta). Bien qu'elle soit toujours considérée officiellement comme identique à la méditerranéenne présente dans le Sud-Est de la France, les premières comparaisons génétiques réalisées démontrent des différences entre Corse et Continent (Berrebi, comm. Perso.). Aussi, en tant que truite sauvage de l'île et citée dans la fiche espèce Natura 2000 n°1108, elle est localement considérée comme une souche importante des ZSC. On applique la même gestion que pour la truite corse.

#### 2.1.1.1.7. *Les oiseaux :*

La ZSC d'Ascu étant chevauché par une ZPS (FR 9410107 haute vallée d'Ascu, forêt de Tartagine et aiguilles de Popolasca) où la gestion de l'avifaune est l'objectif prioritaire, aussi, seule une description succincte des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux est proposée dans ce Docob.

##### 2.1.1.1.7.1 *Le gypaète barbu (Gypaetus barbatus)* (d'après ONF Corse, 1998).

Habitat : haute montagne, régions accidentées. Il niche dans les zones rocheuses.

Répartition et statut des populations : C'est le rapace le plus rare d'Europe. En France, présence naturelle dans les Pyrénées, réintroduction récente dans les Alpes. En Corse, présence dans la chaîne intérieure (d'Olmi-Capella au Nord à Bavella au Sud) entre 700 et 1800 m d'altitude. Actuellement, une dizaine de couples sont recensés. La population est assez stable depuis plusieurs années, mais taux de reproduction assez faible. A Ascu, présence d'un trio (deux mâles et une femelle), possédant quatre aires de nichage (Moulenc, com. perso.). La vallée sert, occasionnellement, de territoire de chasse pour les immatures des autres vallées en hiver. La vallée d'Ascu tient une place importante pour la conservation du gypaète en Corse, compte tenu de la densité en ongulés (mouflons).

Menaces pesant sur l'espèce : diminution des sources d'alimentation avec la disparition des troupeaux ovins transhumants, la pratique de l'escalade, le dénichage, voire l'empoisonnement (saturnisme,..) car c'est un animal en bout de chaîne alimentaire.

Statuts de protection : Annexe I de la Directive oiseaux, Annexe II de la convention de Berne, Annexe II de la convention de Bonn, Annexe de la convention de Washington, espèce en danger inscrite à la liste rouge, et protection nationale.

#### 2.1.1.1.7.2. La sittelle corse (Sharpe, 1884) (d'après Thibault et al., 2000)

Noms corses : pichjarina, pichja sorda, furmicula, capinera

Nom scientifique : *Sitta whiteheadi*

La Sittelle de Corse est un des emblèmes de l'avifaune insulaire (fig n°10). Son effectif est estimé à 2000 à 3000 couples sur l'île.

Oiseau fréquentant préférentiellement les peuplements âgés de Pin laricio (parfois, comme c'est le cas à Pastricciola, elle fréquente les pinèdes à pin maritime) dont les graines constituent l'essentiel de son alimentation, en particulier en période hivernale. Elle est sédentaire et occupe dans ce type d'habitat un territoire d'une superficie de 3 à 10 hectares.

L'habitat optimal de l'espèce est une mosaïque végétale composée notamment de futaie à deux étages où le pin laricio domine les feuillus en sous étage. Dans cette futaie il est nécessaire de trouver de vieux arbres, des arbres morts plus ou moins gros qui servent de nichoirs à la sittelle. Cette espèce a largement été étudié dans la vallée d'Ascu.

#### 2.1.1.1.7.3. L'autour des palombes ( d'après Thibault et al., 2001)

Noms en corse : Falcu culombaghju ou Falcu merlaghju,

Nom scientifique : *Accipiter gentilis subsp arrigonii*

Redoutable chasseur d'oiseaux, l'autour des palombes est un rapace diurne des régions boisées. La forme *arrigonii* est endémique aux îles de Corse et Sardaigne (voir fig n°8).

Sédentaires, les adultes occupent leur domaine vital toute l'année. Faute de marquage, les mouvements de dispersion des jeunes sont inconnus.

Prédateur d'oiseaux, la sous-espèce *arrigonii* se nourrit essentiellement de geai des chênes (*Garrulus glandarius*), de Columbides (*Streptopelia turtur*, *Columba livia*, *C. palumbus*), de Turdides (*Turdus merula*, *T. viscivorus*) et de perdrix rouge (*Alectoris rufa*)

En termes d'habitat, s'agissant généralement de vieille futaie de Pin laricio ou de chêne vert (voir fig n°9), les biologistes définissent quatre zones concentriques:

- L'arbre porteur du nid qui doit être préservé (0.13 ha),
- Le site de nidification d'une superficie de 6 à 15 hectares autour du nid ne doit connaître que des travaux forestiers limités (sécurité) et hors période de nidification, d'éducation et d'envol des jeunes soit uniquement d'août à mars.
- La zone familiale d'émancipation d'une superficie de 50 à 240 ha dans laquelle les travaux forestiers doivent intégrer la prise en compte d'îlots de vieillissement, de trouées naturelles et d'irrégularisation de peuplements.
- Le domaine vital, d'une superficie de 2 000 à 4 000 ha dans lequel il est préconisé de conserver des zones de chablis (sites de dépeçage des proies) et des chandelles pour les activités de repos, de toilette, de surveillance du nid et de chasse.

### 2.1.2. La flore (Hugot L., 2010. Comm. Perso et Pioli A., 2010 comm. Perso.)

Le Formulaire Standard de Données (FSD) met en avant le présence de trois espèces de plantes classées à l'annexe II de la Directive Habitats (*Botrychium simplex*, *Buxbaumia viridis* et *Euphrasia genargentea*) et deux espèces non inscrites à la Directive (*Galium cometorhizon* et *Erigeron paolii*) pour l'ensemble du site Massif du Cintu FR9400576.

Dans la sous-unité d'Ascu, 404 taxons ont été inventoriés dont une partie est représentée par des formes endémiques ou sub-endémiques. Parmi ces 404 taxons, 26 taxons peuvent être considérés comme possédant un fort caractère patrimonial (d'après Hugot L., comm. Perso.). Au sein de ces 26 taxons on retrouve : 2 espèces prioritaires de la Directive (*Euphrasia nana* = *genargentea* et *Buxbaumia viridis*).

Pour les 2 espèces prioritaires de la Directive Habitats-Faune Flore une présentation vous est proposée ci-dessous :

-*Euphrasia genargentea* (ou *nana* ou *minima*) : L'euphrase naine

Spermatophyte, dicotylédone.

Plante annuelle de 2 à 25 cm à tige grêle simple ou peu rameuse (Coste H., 1990) et pubescente. Feuilles et bractée petites, plus ou moins poilues, ovales à dents obtuses ou aigües, non aristées. Grappe restant courte et compacte. Calice de 3 à 5 mm. Corolle de 3 à 6 mm, jaune ou plus rarement blanche ou violacée. Capsule de 4 à 5 mm dépassant ordinairement le calice.

C'est une espèce polymorphe.

Elle est présente dans les rochers et pelouses de haute montagne.

-*Buxbaumia viridis* : la Buxbaumie verte.

Bryophytes, Mousses, Buxbaumiales, Buxbaumiacées

Elle a été découverte sur ce site en 2010 par Achille Pioli (Pioli A., comm. Perso.). De plus, le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) a également localisé trois stations en janvier et juin 2011 : une dans le ravin d'A Tassinetta (13 et 24 sporophytes observés sur deux troncs abattus autour d'une clairière), une dans le ravin d'A Manica (nombreux sporophytes sur bois morts en décomposition avancée et en partie enfouis dans le sol) et une au lieu dit Tighiettu (11 et 3 sporophytes observés en deux points).

Petite espèce acrocarpe (voir figure n°20) dont le sporophyte présente une grosse capsule oblongue de 0,5 à 0,7 cm de long environ, portée sur une soie légèrement plus longue (1,0 cm maximum), couverte de papilles irrégulières parfois confluentes. Seule la capsule permet de repérer aisément l'espèce sur le terrain.

Elle investit les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères (Sapin - *Abies* spp. -, Épicéa - *Picea* spp. -, Pin - *Pinus* spp.), un peu plus rarement de feuillus (Hêtre - *Fagus sylvatica* -, Chêne - *Quercus* spp.), en situation ombragée à très ombragée en conditions de forte humidité atmosphérique (forte nébulosité).

Par contre, elle ne se développe pas sur les bois morts encore sur pied.

Au niveau de la sous-unité d'Ascu elle a été découverte dans la vallée d'A Manica (voir fig n°21).

Menaces : nécessitant la présence de bois écorcé en décomposition déjà bien entamée ou d'humus brut sous condition d'humidité atmosphérique élevée et une couverture forestière dense, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous peuplements trop jeunes.

Mesures de gestion : protéger les vieilles forêts « semi-naturelles » de conifères ou mixtes (hêtraies-sapinières...) avec des surfaces minimales de plusieurs dizaines d'hectares (ordre de grandeur : 100 ha à 500 ha).

Maintenir l'ambiance forestière en limitant les éclaircies fortes à proximité des sources d'humidité.

Éviter l'exportation massive de bois morts au sol, l'enlèvement des souches ou le brûlage *in situ* du bois mort, ainsi que la fragmentation des troncs pourris (tronçonnage).



Figure n°20 : la buxbaumie verte (©S. Muracciole)

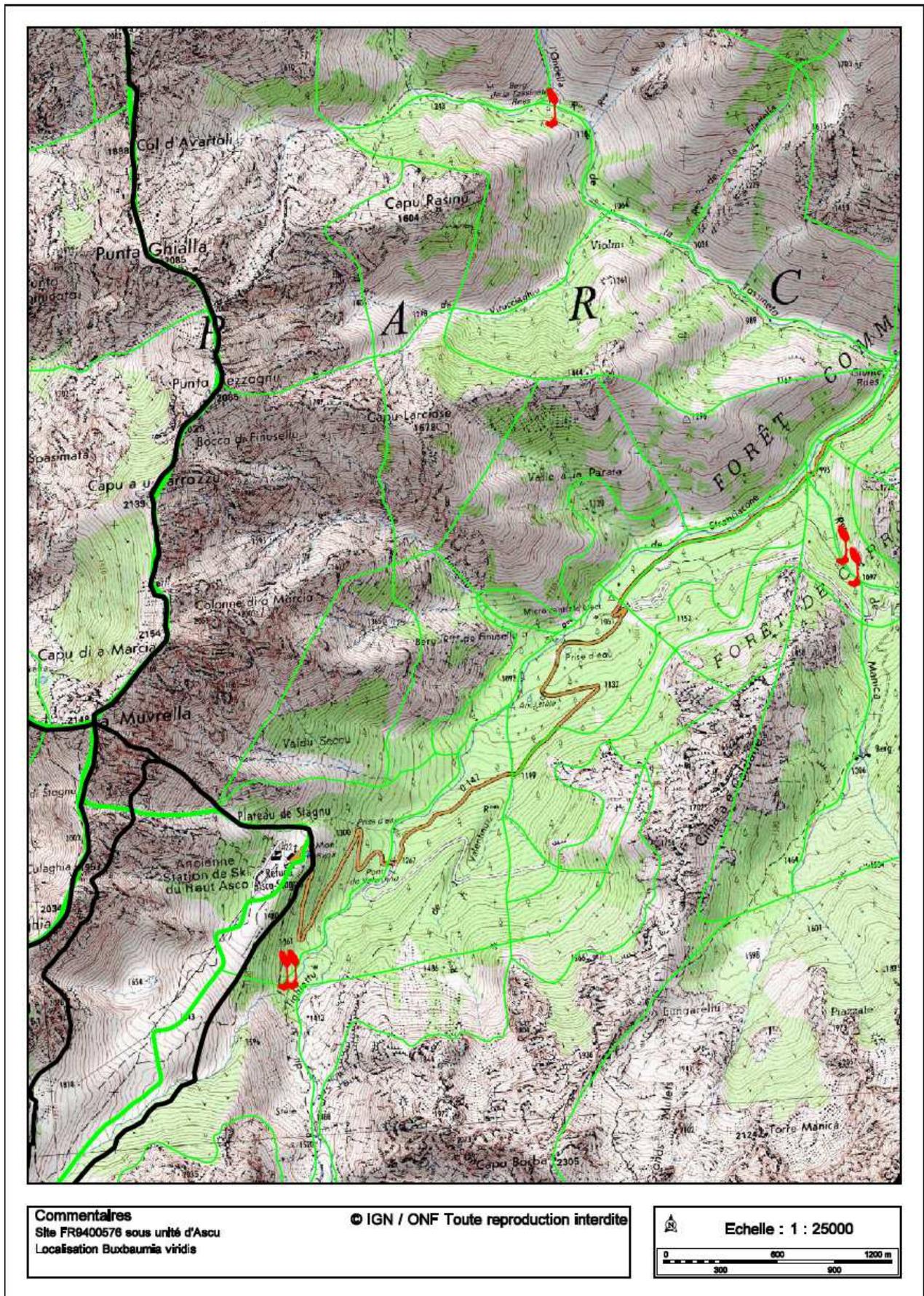


Figure n° 21 : localisation buxbaumie verte en 2011

**2.1.3. Les habitats** (d'après ONF Corse, 1998, Berquier, 2008 et <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers1.html>)

La ZSC de la vallée d'Ascu présente 7 habitats répertoriés à l'annexe I de la Directive, dont 2 sont prioritaires. Parmi ceux-ci, les forêts à genévrier thurifère, peu courantes en Corse et en France, présentent un intérêt patrimonial particulier.

La liste des habitats vous est présentée dans le tableau III ci-après :

Code Corinne 88	Code Natura 2000	Intitulé	Statut
42.64	9530	Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques : <i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> var. <i>corsicana</i>	Prioritaire
42.A2	9560 et 5210	Forêts endémiques à <i>Juniperus</i> spp	Prioritaire
42.8	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	Communautaire
32.131	5210-1	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Communautaire
31.7	4090	Landes oroméditerranéennes endémiques à Genêt épineux	Communautaire
62.24	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Communautaire
	4060	Landes alpines et boréales	
61.1	8110	Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	Communautaire

Tableau III : les habitats de la Directive

### 2.1.3.1. Description des habitats (d'après Berquier, 2008)

Vous trouverez ci-après une description des différents habitats recensés au niveau du site d'Ascu (voir figure n°27 : cartographie).

#### 2.1.3.1.1. Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques : *Pinus nigra subsp. laricio var. corsicana* (42.64, 9530, figure n°22, annexe n°=3)

\*Type de milieu : 3 types de pinèdes selon l'étage de végétation et la densité forestière :

-42.643 : forêts supra-méditerranéennes (*Galio-Pinetum larici, ericetosum arborae*). Ce sont des forêts de pin laricio (*Pinus nigra ssp. Laricio, larice*) caractérisées par un sous-bois dense de bruyère arborescente (*Erica arborea, scopula* en corse).

-42-642 : forêts ouvertes montagnardes (*Galio-Pinetum laricii, antyllidesotum hermanniae*). Ce sont toutes les forêts à pin laricio présentes dans les secteurs à relief important, ou encore qui ont été dégradées par l'homme. elles sont caractérisées par un sous-bois de genévriers nains (*Juniperus communis alpina, astralella*), de genêts faux-lobel et de Salzmann (*Genista lobelii lobelioides et Genista lobelii var salzmani, curu*) et épine vinette de l'Etna (*Berberis aetnensis, spinella*). Il peut exister des faciès à bouleau jouant un rôle important comme stade de recolonisation, par exemple après coupe.

-42-641 : forêts denses montagnardes (*Galio-Pinetum laricii, luzuletosum pedemontanae*). Elles sont caractérisées par une forte densité arborée et un sous-bois peu ensoleillé. La strate arborée est dominée par le pin laricio, accompagné du bouleau commun (*Betula pendula, vitullu*) et du houx (*Ilex aquifolium, caracutu*).

\*Etat actuel : habitat présent sur une grande surface malgré la surexploitation du début du siècle et les incendies :

-Tendances à l'extension par des phénomènes de colonisation naturelle qui ne sont plus freinées par les activités pastorales, progression du pin laricio sur les versants exposés au Nord (Pinara à Ascu).

-Nombreuses tâches de régénération denses sur les zones incendiées car le pin laricio est bon colonisateur.

-Déséquilibre des classes d'âge et vieillissement des peuplements du fait du déficit d'exploitation car la demande régionale est faible et que la qualité sur ascu n'est pas optimale compte-tenu des conditions de croissances difficiles.

\*Risques :

-Risque sanitaire du fait du vieillissement de la population,

-Risque d'incendie plus grand dans les zones de régénération denses.

\*Statut : **habitat prioritaire** de la Directive



Figure n°22 : pinèdes de pins noirs (9530)

### 2.1.3.1.2. Forêts endémiques à *Juniperus spp* (42.A2, 9560-5210 figure n°23 et annexe n°3)

\*Type de milieu : le genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*, soliu) est le plus souvent présent dans les groupements à immortelle (*Helichrysum italicum*, murza) et genêt de Salzmann (*Genista lobelii* var. *salzmanii*, curu) dont il présente une variante, en association avec le genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*, ghjineperu) et l'érable de Montpellier (*Acer monspelliensis*, curognu). Il peut également présenter une variante des forêts supra-méditerranéennes (*Galio pinetum laricci arborae*). Tous les faciès à thurifère ont été pris en compte, étant donné le caractère prioritaire de cet habitat ainsi que de sa rareté en Corse.

On peut donc distinguer des stations primaires :

- sur les barres rocheuses, les corniches... ;
- avec une flore pauvre en espèces, de fentes de rochers et de dalles ;
- sur les pentes fortes, chaudes, rocailleuses, sur des pelouses écorchées et des végétations de rochers et de dalles ;
- avec des arbres souvent de petite taille mais âgés ; ces stations correspondent à des complexes d'habitats.

Et des stations secondaires :

- sur d'anciens parcours pastoraux et donc sur des pelouses xérophiles ou des landes basses avec des individus plus ou moins âgés ;
- sur d'anciennes terrasses cultivées avec des populations jeunes piquetant des pelouses mésoxérophiles à xéroclines.

\*Etat actuel : Le peuplement apparaît en extension : les barres rocheuses où sont situés de vieux individus ont correspondu à une zone de refuge par rapport à une époque où la vallée de Pinara était cultivée (présence de terrasses) et pâturée. On observe une régénération importante en aval de ces rochers, vraisemblablement liée à une déprise agricole. Cet habitat est régulièrement pâturé par des bovins, aucun impact direct n'a pu être observé sur le thurifère.

\*Risques : Incendies, et ponctuellement, dominance par le pin laricio (fond de vallée).

\*Statut : **habitat prioritaire** de la Directive

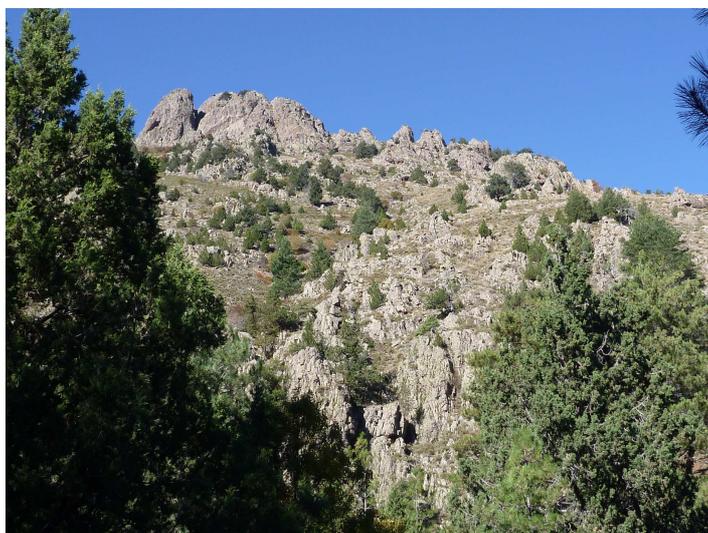


Figure n°= 23: habitat 9560

### 2.1.3.1.3. Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques (42.8, 9540 figure n°24)

\*Type de milieu : Ces pinèdes correspondent aux pinèdes à pins maritimes (*Pinus pinaster ssp. pinaster* = *Pinus mésogeeensis*, pinu maritimu) des forêts supra-méditerranéennes (*Galio pinetum laricii*, *ericetosum arborae*) et sont caractérisées par un sous-bois dense de bruyères arborescentes (*Erica arborea*, *scopa maschile*). Elles sont réparties dans toute la moyenne vallée, et sur les basversants exposés au sud.

\*Etat actuel : habitat présent sur une grande surface malgré les incendies :

- Tendances à l'extension par des phénomènes de colonisation naturelle qui ne sont plus freinées par les activités pastorales, progression du pin maritime sur les versants exposés au Sud (réserve de chasse).
- Nombreuses tâches de régénération denses sur les zones incendiées car le pin laricio est bon colonisateur.
- Déséquilibre des classes d'âge et vieillissement des peuplements du fait du déficit d'exploitation .

\*Risques :

- Sanitaire du fait de la présence récente à Ponte-Leccia d'un foyer d'infestation par la cochenille *Matsococcus feytaudi* et du vieillissement de la population,
- Risque d'incendie plus grand dans les zones de régénération denses.

\*Statut : habitat communautaire



Figure n°24 : habitat 9540

#### 2.1.3.1.4. Matorrals arborescents à *Juniperus* spp. (32.131, 5210-1, fig n°25)

\*Type de milieu : Les formations dominées par le genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*, ghjineperu) sont également constituées par le lentisque (*Pistacia lentiscus*, listincu), le filaire (*Phyllirea latifolia*, alivernu), la bruyère (*Erica arborea*, scopa), la férule (*Ferula communis*, a ferla) et l'immortelle (*Helichrysum italicum*, a murza). Le genévrier forme une strate arborée (3 à 8m).

\*Etat actuel : cet habitat forme un massif continu d'environ 300 ha, d'une grande valeur paysagère. Il correspond à une strate de reconquête forestière, puisqu'il occupe toutes les anciennes terrasses agricoles abandonnées à l'aval du village d'Ascu, au dessus de la départementale. Peuplement assez stable, on observe toutes les classes d'âge. ponctuellement il est en mélange avec quelques thurifères (au Nord du village).

\*Risques : incendie, à la fois pour le peuplement et le village.

\*Statut : habitat communautaire



Figure n°25 : habitat 5210

2.1.3.1.5. *Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux (31.7, 4090, fig n°26)*

\*Type de milieu : 2 types de landes selon l'étage de végétation :

-31-754 : landes supra méditerranéennes (*helichryso-Genistetum*) à immortelle (*Helichrysum italicum*, a murza) et genêt de Salzman (*Genista lobelii* var *salzmanii*, curu) ; sont également associés aux herbes à chat (*teucrium marum*, pivarella), le genêt corse (*Genista corsica*, coria).

-31-755 : landes montagnardes (*Berberido-genistetum*) à genévriers nains (*Juniperus communis alpina*, astralella), le genêt de Faux-lobel (*Genista lobelii* var. *lobelii*, curu).

\*Etat actuel : ces landes sont courantes en Corse et couvrent un superficie importante du fait de la déprise agricole. Cet habitat constitue un stade d'évolution entre les pelouses et les forêts ; compte tenu du contexte, on peut penser que ces landes sont en extension au détriment des pelouses, que leur recouvrement augmente (le pâturage n'a pas d'effet direct sur la plupart de ces espèces qui sont très épineuses), mais qu'elles sont elles-mêmes concurrencées par la colonisation forestière.

\*Risques : incendie (relatif), colonisation forestière et la densification des landes peut entraîner une diminution du tapis de graminées favorable à l'alimentation du mouflon.

\*Statut : habitat communautaire



Figure n°26 : habitat 4090

2.1.3.1.6. *Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)*

\*Type de milieu : Cet habitat se rencontre au niveau des affleurements rocheux des roches siliceuses, comme le granite, le grès et les schistes. Les espèces qui se développent dans les fissures des rochers et des falaises sont appelées "chasmophytes", ce qui veut dire "plantes colonisant les ouvertures".

\*Statut : habitat communautaire

2.1.3.1.7. *Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (61.1, 8110)*

\*Type de milieu : cet habitat est localisé aux éboulis du versant Nord du Monte Cintu, de Capu Biancu à Capu Falu. Il est caractérisé par des groupements à doronic à grande fleur (*Doronica grandiflorum*) et ozuria à deux styles (*Oxyria dignya*), soit à féтуque alpine (*festuca alpina briquetii*) et gaillet à rhizome en cheveux de comète (*Galium cometerhizon*).

\*Statut : habitat communautaire

2.1.3.1.8. *Landes alpines et boréales (4060)*

\*Type de milieu : Landes composées d'arbrisseaux nains ou prostrés des étages alpin et subalpin des montagnes de l'Eurasie, dominées par des Éricacées, par *Dryas octopetala*, par des Genévriers nains ou par des Genêts

\*Statut : habitat communautaire

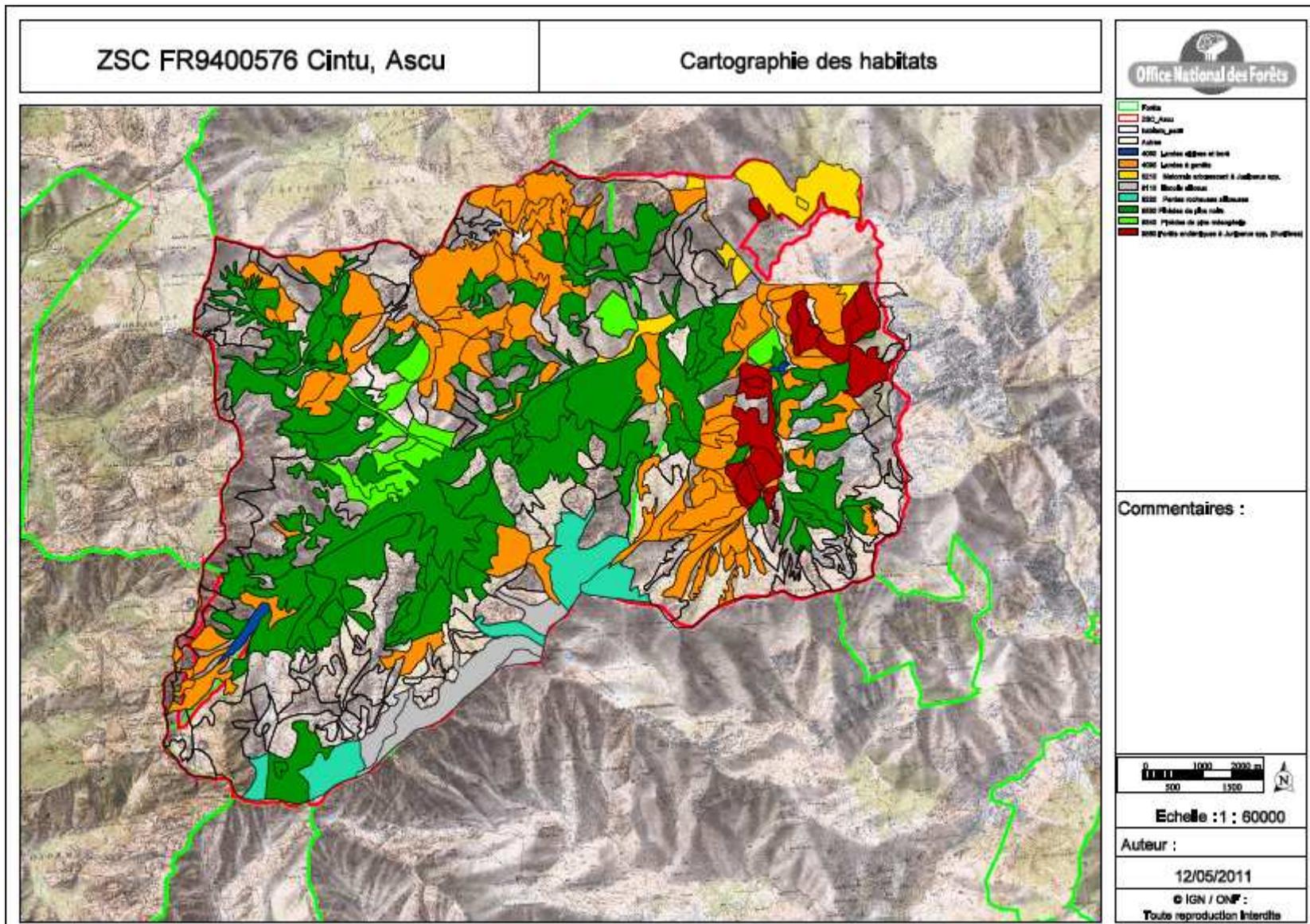


Figure n°27 : cartographie des habitats

## **2.2.Espèces non-inscrites à la Directive Habitats-Faune-Flore (d'après ONF Corse, 1998.)**

Dans la vallée d'Asco, en plus des espèces inscrites aux directives habitats et oiseaux, on trouve certaines espèces qui, bien que non inscrites aux Directives, présentent un intérêt patrimonial pour la vallée. Une description de ces espèces vous est présentée dans ce paragraphe.

### **2.2.1. Les mammifères**

Le sanglier est abondant dans la vallée. Hardes nombreuses. Chasses fréquentes en battues. Le sanglier est l'espèce gibier la plus représentée et la plus chassée dans la vallée.

### **2.2.2. Les oiseaux**

La perdrix rouge fréquente les zones ouvertes. Elle est chassée par certains villageois.

### **2.2.3. Les poissons**

L'anguille est présente dans certains cours d'eau jusqu'à 900, voire 1000 m d'altitude. Bien que non inscrite à la Directive Habitats, l'anguille est considérée comme une espèce menacée au niveau national.

### **2.2.4. Les amphibiens**

La salamandre de Corse (d'après OEC Cyril Berquier, août 2008, 85 p.) : cette espèce endémique est la seule représentante des salamandres sur l'île. Ces animaux sont assez territoriaux et ne s'éloignent jamais beaucoup de leurs refuges qui sont toujours situés à proximité d'eaux courantes (Site Internet Herpfrance, 2008). Une population est située dans la vallée d'Asco, au niveau des zones forestières.

Le crapaud vert (*Bufo viridis*) (d'après OEC Cyril Berquier, août 2008, 85 p.) : ce crapaud est représenté sur l'île par une sous espèce endémique. Il est connu pour vivre à faible altitude au niveau du pourtour littoral (Guy & Soulé, 2006 ; Site Internet AAPNRC, 2008). La présence de cet animal à 1200m sur le site est donc particulièrement intéressante (Arrighi, 2002). En Europe, l'espèce est considérée comme très menacée et la population de Corse demeure un des derniers bastions de stabilité.

### **2.2.5. Les Reptiles**

L'algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) (in Berquier, 2008) : ce reptile endémique à la Corse et à la Sardaigne, est le plus petit lézard de France. Cet animal est le plus petit de tous les lézards de France. En Corse, on le retrouve du littoral jusqu'à 1300 mètres d'altitude. Il fréquente les milieux méditerranéens avec des sols secs et des petits buissons de végétation à proximité (Douflous & al, 2004 ; Site Internet Herpfrance, 2008). L'espèce semble plus commune à proximité de l'eau. Dans la vallée d'Asco, une petite population est recensée aux environs de la maison du mouflon et du camping communal.

Le lézard de Bedriaga (*lacerta bedriaga*) (in Berquier, 2008) : il s'agit d'une espèce endémique corso-sarde. Le massif du Cintu est connu pour abriter d'importantes populations de ce lézard (Site Internet Herpfrance, 2008).

Actuellement on observe une tendance au repli de l'espèce vers les secteurs les plus favorables. Plusieurs causes pourraient être à l'origine de cela, telles que les changements climatiques, la compétition avec le lézard Tiliguerta et les dégradations d'origine anthropique (Arrighi, 2002 ; Site Internet Herpfrance, 2008).

### 2.2.6. Les insectes

Le nacré tyrrhénien (*Fabriciana elisa* ou *Argynnis elisa*) (d'après [http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Fabriciana\\_elisa.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Fabriciana_elisa.pdf)) : il est à noter que la présence de cette espèce a été confirmée dans l'étude pour l'élaboration du projet de réserve naturelle de Corse en milieu montagnard, réalisé par Cyril Berquier pour l'OEC en 2008.

Le Nacré tyrrhénien vole entre 500 et 2000 mètres d'altitude, de la fin juin à août. Les populations de ce papillon sont localisées et parfois abondantes. Les adultes butinent les chardons et les fleurs de ronce. En montagne, son habitat correspond à des landes boisées (généralement à aulnes), des lisières et des clairières constituées de fougères et de bruyères arborescentes. En plaine, sa présence se limite aux lisières forestières et aux vergers

Les perturbations de grande ampleur comme **les incendies et les aménagements urbains** sont particulièrement à craindre. Les pratiques sylvo-pastorales extensives permettent le **maintien de boisements ouverts, de clairières et de lisières forestières** favorables au développement des violettes. Ces pratiques méritent d'être encouragées par la mise en place de mesures incitatives. Ces mesures sont favorables non seulement à *Argynnis elisa*, mais également à bien d'autres espèces de papillons vivant en Corse.

### 2.2.7. Les espèces de flore

En plus des espèces de la Directive (*Buxbaumia viridis* et *Euphrasia genargentea*), 24 taxons protégés (voir tableau X) sont recensés dans la vallée d'Ascu. On peut noter la présence d'un taxon très rare dont la seule station en Corse est celle d'Ascu (*Trichophorum alpinum* (L.) Pers.) et 23 espèces bénéficiant d'un statut de protection nationale ou régionale (voir tableau X).

Nom de l'espèce	Directive Habitats	Protection Nationale ou Régionale
<i>Acinos corsicus</i> (Pers.) Getliffe		X
<i>Aquilegia bernardii</i> Gren. & Godron		X
<i>Armeria leucocephala</i> Salzm. ex Koch		X
<i>Centaurea cyanus</i> L.		X
<i>Draba loiseleurii</i> Boiss.		X
<i>Dracunculus muscivorus</i> (L. fil.) Parl.		X
<i>Drimia maritima</i> (L.) Stearn		X
<i>Euphrasia nana</i> (Rouy) D. Prain [1913]	x	
<i>Gagea bohemica</i> (Zauschner) Schultes & Schultes fil.		X
<i>Gagea soleirolii</i> F.W. Schultz ex Mutel		X
<i>Galium cometorhizon</i> Lapeyr.		X
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Reichenb.) Fritsch subsp. <i>commutata</i>		X
<i>Leucanthemum corsicum</i> (Lessing) DC. [1838]		X
<i>Leucojum longifolium</i> (Gay ex M.J. Roemer) Gren.		X
<i>Listera cordata</i> (L.) R. Br.		X
<i>Mentha requienii</i> Bentham		X
<i>Narthecium reverchonii</i> Celak.		X
<i>Pinguicula corsica</i> Bernard & Gren.		X
<i>Pulsatilla alpina</i> (L.) Delarbre subsp. <i>cyrnea</i> Gamisans		X
<i>Ranunculus marschlinsii</i> Steudel		X
<i>Scabiosa corsica</i> (Litard.) Gamisans		X
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.		X
<i>Trichophorum alpinum</i> (L.) Pers.		X
<i>Trientalis europaea</i> L.		X
<i>Buxbaumia viridis</i>	x	
<i>Verbascum conocarpum</i> Moris subsp. <i>conradiae</i> Jeanmonod in Jeanmonod & Gamisans		x

Tableau IV : synthèse des taxons présents dans cette ZSC

## 2.3. Les habitats non-inscrits à la Directive habitats

### 2.3.1. Description des habitats non-inscrits à la Directive

En plus des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive, il est à noter la présence 3 habitats non-cités dans la Directive mais qui ont une importance régionale, voire nationale :

-Pozzines de pente (Code Corine : 54.455),

-Pelouses des hautes montagnes corses (Code Corine : 36.371).-Pozzines de pente (54.455) : il abrite des espèces paléo-arctiques en limite d'aire, et présente donc un intérêt national. Cet habitat est représenté à Ascu sous forme de micro-pozzine de pente, c'est à dire des formations de surface trèsrestreintes (quelques m<sup>2</sup>), se développant sur des filets d'eau suintants. Ces micro-pozzines sont caractérisées par l'association à grassette corse (*pinguicula corsica*) et cirspe cespiteux (*Scirpus cespitosus*). Elles peuvent abriter des espèces rares comme une petite orchidée (*Listera cordata*) et une primulacée (*Trientalis europea*). Protégées nationalement.

Deux risques pèsent sur cet habitat : la cueillette des plantes et l'assèchement par tassement ou piétinement.

-Pelouses des hautes montagnes corses (36.371) : il est riche en espèces endémiques, et présente donc un intérêt régional, voire national.

Ces pelouses occupent l'étage alpin et sont caractérisées par la sagine corso-sarde (*Sagina pilifera*, *bassula*), la luzule (*Luzula spicata italica*), le plantain corso-sarde (*Plantago sarda sarda*).

Cet habitat est très représenté dans la vallée d'Ascu, comme dans une grande partie du massif du Cintu du fait du type de sol : en effet, les rhyolites se désagrègent difficilement en éléments fins et sont peu favorables à l'installation des pelouses.

Cet habitat est important par le rôle qu'il joue dans l'alimentation des mouflons et indirectement des rapaces .

-les zones humides : quatre zones humides sont recensées dans cette ZSC (voir figure n°27 : carte de localisation) la Directive, mais c'est un écosystème abritant des espèces et des habitats inscrits à la Directive. On y trouve notamment *Buxbaumia viridis*.

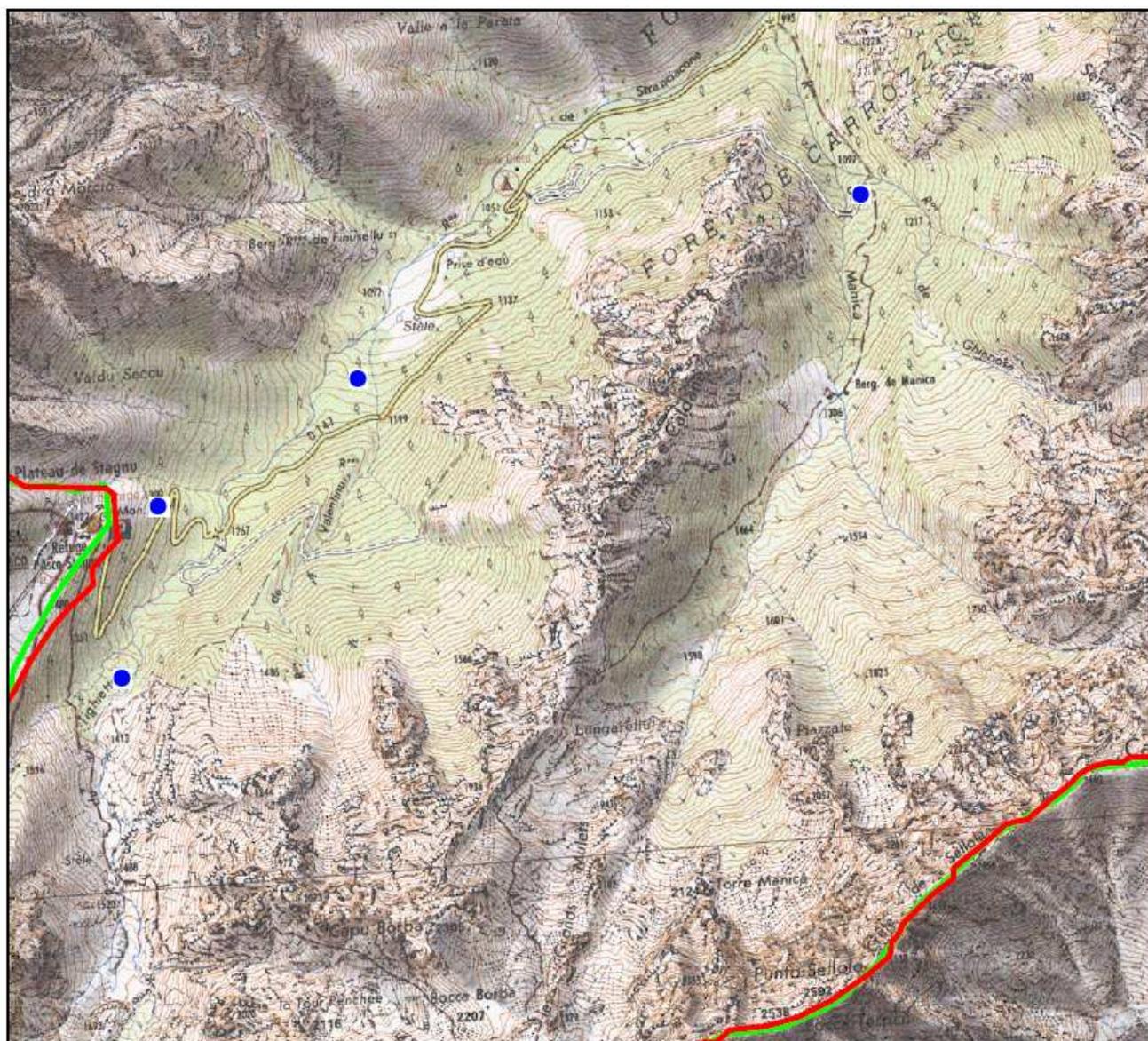
Aussi, ces milieux doivent être étudiés, voire protégés.

# ZSC FR9400576 Cintu, partie Ascu



Localisation des zones humides

Auteur : 05/05/2011



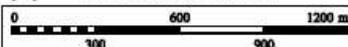
# Forêts

Commentaires

En rouge : périmètre de la ZSC  
En bleu : zones humides



Echelle : 1 : 25000



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Figure n 27: carte de localisation des zones humides

### **3. Les activités socio-économiques et culturelles** (*d'après ONF Corse, 1998. Aménagement de la forêt communale d'Ascu, 84p*)

#### **3.1. La production ligneuse**

Les contraintes inhérentes à la filière bois en Corse, à savoir l'insuffisance de l'équipement insulaire en centres de sciage, l'absence d'industrie de trituration, les coûts de transport trop élevés vers le continent qui sont autant d'obstacles à la commercialisation.

La récolte résineuse corse, avec 45000 m<sup>3</sup>, couvre environ 62% des besoins de l'île. Cette récolte s'appuie principalement sur le pin lariciu, secondairement sur le pin maritime. Les conditions d'exploitation, de débardage et de vidange (transport) sont très sélectives. Les produits trouvent leur débouché dans la charpente et la menuiserie. Ils dépendent donc étroitement de l'activité du bâtiment. L'absence de marché pour les bois d'industrie et de trituration s'explique par le manque de débouchés (pas d'industrie utilisatrice, quelques rares chaufferies collectives).

En forêt d'Ascu la production ligneuse n'est pas très développée.

#### **3.2. Autres productions**

La dynamique de la population (désertification) dans cette zone de montagne ne permet pas le développement de circuits économiques très actifs. Tout au plus on peut citer : (i) la production de miel qui fait la réputation de la vallée et (ii) le genévrier thurifère à travers ses utilisations.

#### **3.3. Activités cynégétiques**

La société de chasse communale regroupe une cinquantaine d'ascolais, répartis en trois équipes depuis 1996. Cette société est constituée exclusivement d'ascolais. Sur la haute vallée, la tradition de chasse concerne essentiellement le sanglier.

La chasse du sanglier se déroule essentiellement dans les secteurs de Manica (en début de saison), Valentinu, le Monte Padru et Logoniellu (Cima di u Finellu). Les résultats dépassent régulièrement les 100 bêtes grâce à la grande surface du territoire.

La chasse de la perdrix rouge reste localisée au Nord du village. Les chasseurs ont créé une réserve de perdreaux dans la vallée de Pinara, où ils procèdent à des lâchers (perdreaux fournis par la Fédération Départementale).

### **3.4. Activités piscicoles**

L'association agréée de pêche « A truita » gère le bassin versant de l'Ascu (communes d'Ascu et Moltifau), et regroupe 780 adhérents. L'espèce la plus pêchée est la truite. Les sites de pêche principaux sont les ruisseaux de : Stranciacone, Ascu, Tassinetta, Pinara et Ranza (le ruisseau de Corbica est peu fréquenté car difficile d'accès).

L'association alevinait les cours d'eau de la vallée, mais depuis 2006, la Fédération a décidé d'interdire les alevinages (avec des souches allochtones) afin de conserver les populations naturelles.

Un problème de braconnage affecte la partie aval des ruisseaux de Tassinetta et A Manica. Ce phénomène est à mettre sur le compte d'un braconnage systématique (pêche électrique ou surpêche) et difficilement contrôlable par manque de moyens de surveillance.

Deux réserves de pêche ont été créées dans les ruisseaux d'A Manica et d'E Ventose. Elles concernent deux des trois populations de truites corses de la vallée (la troisième étant les sources de Corbica). Elles courent jusqu'en janvier 2012.

### **3.5. Les activités pastorales**

La vocation agricole de la vallée s'est modifiée en fonction de la situation économique régionale, avec deux phases importantes :

-Le désenclavement du village qui a conduit à la disparition du système quasi-autarcique (abandon des terres en 1937),

-L'institution des primes à l'élevage bovin (1980) a entraîné une modification des systèmes d'élevage. Diminution puis disparition des élevages ovins et caprins au profit des bovins (il n'existe pas de tradition d'élevage porcin dans la vallée).

#### **3.5.1. Elevage ovin-caprin**

Il ne reste plus sur Ascu de troupeaux ovins ou caprins sédentaires. Deux éleveurs venus des villages voisins et un éleveur originaire d'Ascu utilisent parfois le territoire d'estive en, ou hors, forêt communale. Les principales estives utilisées par les éleveurs sont le versant Nord-Est du Monte Padru, le secteur de l'Ondella (Ouest du Monte Padru et haut de la vallée de la Tassinetta) et le secteur de Valentinu.

#### **3.5.2. Elevage bovin**

Une dizaine d'unités d'élevage sont recensées sur la commune, pour un cheptel estimé à 500 bêtes. Les animaux sont en libre parcours sur le territoire de la forêt communale servant d'estive.

#### **3.5.3. Apiculture**

Cette activité concerne principalement deux familles ascolaises. Pour des raisons d'accessibilité les ruches sont disposées le long de la route départementale et de la piste forestière de Mutola, en versant Sud.

### **3.6. Accueil du public**

#### **3.6.1. Fréquentation**

La vallée d'Ascu est un lieu touristique bien fréquenté et accessible qui attire différents types de clientèle : (i) les naturalistes qui apprécient la haute vallée au printemps (mai-juin), (ii) les amateurs de sport de montagne y pratiquent les activités saisonnières (ski de randonnée) ou à l'année (escalade) et (iii) les estivants qui viennent à la journée se reposer dans les gorges de la chaleur des plages et se baigner dans l'Ascu.

Il est à noter que ce tourisme diffus, peu organisé, engendre peu de retombées économiques pour la commune.

#### **3.6.2. Infrastructure**

Plusieurs lieux échelonnés dans la vallée offrent une possibilité d'accueil : le village d'Ascu, Giunte, le camping municipal des mouflons et le Haut-Stagnu (station Haut-Ascu). Le camping sauvage, ainsi que le caravaning sont interdits dans toute la vallée (cette interdiction est assez bien respectée).

Village d'Ascu : un centre d'accueil communal (80 lits), destinés aux groupes, essentiellement en été. Une ferme auberge (gîte de France). Epicerie et divers par les commerçants ambulants uniquement.

Giunte : c'est sur ce site très fréquenté en période estivale, qu'est située la maison du mouflon (structure de communication et d'éducation conçue en partenariat ONCFS-Commune).

Haut-Stagnu : la station de sports d'hiver n'est plus opérationnelle. Cependant, le site regroupe le refuge du GR20, un hôtel ouvert (01/05 au 30/09) qui fait également fonction de gîte d'étape, un point d'approvisionnement pour les randonneurs (ouvert l'été uniquement) et une structure d'accueil, conçue dans le cadre du stade de neige, mais qui n'est plus opérationnelle.

Camping municipal : il a été créé en 1984. Il s'étend sur une surface de 4ha 18 (avec une concession de 6ha 32). La commune a cédé la gestion du camping à un particulier.

Dans les années 2000, la commune et l'ONCFS ont construit la maison du mouflon. L'ONF a délivré une concession en forêt communale d'Ascu. Cette maison sert de point d'information dans la vallée. Un emploi saisonnier est nécessaire à son fonctionnement. On y trouve de la documentation sur le patrimoine de la vallée (exposition mouflon, truite, gypaète,...) et les sentiers.

### *3.6.3. Activités*

#### *3.6.3.1. Sports*

La vallée d'Ascu offre la meilleure voie de pénétration vers le cœur du principal massif montagneux de l'île. Ascu est souvent désigné comme le Chamonix de la Corse :

-Randonnée pédestre : la fréquentation se concentre principalement sur le mythique GR20, et sur le sentier du Monte-Cintu. Les autres sentiers (Tassinetta, Pinara et Manica) sont actuellement fréquentés.

-Escalade : de nombreuses voies (non-équipées), présentant un large éventail de difficultés sont accessibles depuis le Haut-Stagnu. Les voies les plus pratiquées sont la Punta Stranciacone, l'arête de Capu Lorgia, le pic de Von Cube, le Monte Cintu, les colonnes de Marcia et les grands mulets. En hiver, le cirque de Trimbolacciu est intéressant pour les cascades de glace.

-Sports d'hiver : depuis la fermeture de la station, le ski alpin n'est plus pratiqué. Le ski de randonnée et la marche en raquettes ont pris le relais sur le tracé du GR20 ou vers le col perdu.

#### *3.6.3.2. Loisirs et détente :*

Détente et baignade dans le Stranciacone, et plus particulièrement dans le ruisseau de Tassinetta (température de l'eau plus agréable). La baignade constitue un élément majeur en matière de fréquentation dans la vallée. En été, ce sont des centaines de personnes qui fréquentent chaque jour la vallée.

Pique-nique et repos à la fraîche, au niveau de tous les terre-pleins le long de la D147.

#### *3.6.3.3. Culture*

De par sa très grande richesse patrimoniale, la vallée est une destination idéale pour un large public, de l'amateur au connaisseur. La maison du mouflon va dans le sens d'une valorisation du patrimoine naturel.

#### 4. Les plans de gestion en vigueur sur le site

##### 4.1. Le précédent Docob (d'après IARE, 1997)

Un Docob a été réalisé en 1997 appelé « Haute Vallée d'Asco ». Le Docob actuel est une réactualisation de celui de 1997.

Les mesures de gestion prévues dans le précédent Docob pour les habitats et les espèces présents sur le site vous sont présentées dans les tableau V et VI ci-après :

Espèces	Objectif de conservation	Mesures de gestion
Mouflon de Corse	Maintien et développement de l'effectif et de l'aire de répartition	-Maintenir les milieux ouverts -Adapter la gestion forestière (coupes par parquets, dépressage) -Améliorer l'offre alimentaire, sur la zone d'hivernage, -Améliorer les connaissances scientifiques, -Limiter le dérangement en hiver (fermeture des pistes et interdiction chiens errants),
Gypaète barbu	Maintien de la population et soutien de la reproduction	-Maintenir les milieux ouverts (pastoralisme), -Améliorer les ressources alimentaires (charniers) -Eviter le dérangement dans les zones sensibles (fermeture de la piste de Mutola)
Truite macrostigma	Conservation des souches locales	-Protéger les têtes de bassin, -Adapter la gestion forestière en bordure des cours d'eau, Informer et sensibiliser les pêcheurs, -Suivi des effectifs des réserves, -Création de nouvelles réserves
Discoglosse corse	Maintien	-Améliorer la connaissance
Discoglosse sarde	Maintien	-Améliorer la connaissance
Phyllodactyle d'Europe	Maintien	-Améliorer la connaissance
Euprocte de Corse	Maintien	-Maîtrise de la réintroduction des truites dans les ruisseaux vierges
Salamandre de Corse	Maintien	-Adapter la gestion forestière en bordure des cours d'eau
Le lézard de Bedriaga	Maintien	-Améliorer la connaissance
Le lézard tyrrhénien	Maintien	-Améliorer la connaissance
Petit rhinolophe	Maintien	-Améliorer la connaissance
Minioptère de Schreibers	Maintien	-Améliorer la connaissance
Murin à oreilles échancrées	Maintien	-Dissimuler le site, -Améliorer la connaissance

Noctule de leisler	Maintien	-Améliorer la connaissance, -Adapter la gestion forestière en bordure des cours d'eau, -Conserver des arbres morts
Papillon porte-queue	Maintien	-Améliorer la connaissance
Nacré thyrrénien	Maintien	-Améliorer la connaissance
Aigle royal	Maintien	-Maintenir les milieux ouverts
Faucon pèlerin	Maintien	-Maintenir les milieux ouverts
Autour des palombes	Maintien	-Adapter la gestion forestière (période travaux, maintien de l'arbre porteur du nid et d'un bouquet d'arbres autour)
Sittelle de Corse	Maintien	-Adapter la gestion forestière (conservation des gros arbres et des chandelles)

Tableau V : mesures de gestion pour les espèces

Habitats	Objectif de conservation	Mesures de gestion
Forêt à genévriers thurifères	Développement du peuplement	- Limiter la concurrence avec le pin lariciu, - Proposer les peuplements en forêt de protection, - Améliorer les connaissances sur la dynamique de la population
Forêt de pin larici	Rééquilibrer les classes d'âge, favoriser la biodiversité et produire du bois de qualité	- Application de l'aménagement, - Dépresser les jeunes peuplements
Landes à genêts	Maintien	- Maintenir les milieux ouverts
Pelouses	Maintien	- Maintenir les milieux ouverts
Pozzines	Maintien	- Protéger
Eboulis siliceux	Maintien	
Falaises	Maintien	- Réaliser un état des lieux avant et après l'aménagement d'un site d'escalade

Tableau VI : mesures de gestion pour les habitats

#### **4.2.L'aménagement forestier ( d'après ONF Corse, 1998)**

Le précédent aménagement de la forêt communale d'Ascu élaboré en 1981, ne distinguait que deux séries : une de production et une de protection. Les préoccupations en matière de matière d'accueil du public ou de préservation de la biodiversité y étaient abordées mais ne donnaient pas lieu à des modalités d'actions concrètes. Cet aménagement prenait fin en 2004, mais afin de mettre en adéquation le document d'objectifs de la ZSC et l'aménagement forestier, une réactualisation anticipée de ce dernier a été réalisée en 1998 pour une durée de 15 ans (1998-2012).

L'aménagement actuel a intégré Natura 2000 qui doit être envisagé comme une opportunité de mise en valeur du patrimoine naturel. C'est pourquoi la réflexion a tout particulièrement porté sur les inter-relations entre l'environnement et le tourisme, en ne négligeant cependant pas le volet production de bois. Ainsi, les différents enjeux, intégrés dans différentes séries (voir tableau VII et figure n°28) de l'aménagement sont les suivants :

(i) la préservation de la diversité biologique : la gestion sylvicole a participé au maintien de cette biodiversité. Les données concernant la localisation et les exigences des espèces et habitats nous permet aujourd'hui d'envisager une gestion globale. Dans sa conception cette gestion se fera au bénéfice de certains habitats et certaines espèces considérés comme prioritaire dans la vallée (mouflon, truite corse, genévrier thurifère,...),

(ii) l'accueil du public : c'est une des priorités de la municipalité. En forêt, cette volonté doit s'appuyer sur la richesse du patrimoine naturel (maison du mouflon). Aussi, une série d'accueil du public a été créée dans le nouvel aménagement, limitée aux abords du torrents et de la D147. Cette série supportera les divers équipements, dans un souci de respect des paysages et de l'image de marque de la vallée,

(iii) la prise en compte des paysages : création d'une série protection-production,

(iiii) la production : le pin lariciu est un produit intéressant, susceptible d'assurer des revenus à la municipalité. Facteurs limitants sur la zone : éloignement des circuits de distribution, caractère très sélectif des conditions d'exploitation et les stations correspondants aux meilleures classes de fertilité sont rares (fond de vallée). Les meilleures conditions ne se retrouvent donc réunies que sur une bande étroite en fond de vallée : c'est la zone retenue pour la série de production. Cette série sera de surface réduite (84 ha, contre 2010 dans l'ancien aménagement). Les contraintes liées à la proximité de la série d'accueil du public seront intégrées grâce à des mesures particulières de gestion des coupes et travaux. Il est à noter que bien que présentant les conditions requise pour intégrer la série de production, certaines zones ont fait l'objet d'un choix délibéré en faveur de la préservation (zones humides), et font ainsi partie de la série d'intérêt écologique particulier.

(iiiiii) l'équipement routier : il est en bon état dans la forêt d'Ascu. Cependant dans l'aménagement, l'ONF propose à la commune de réaliser un tronçon de piste sur le canton de Parata qui permettrait d'assurer la protection contre le feu d'un des secteurs les plus sensibles de la vallée, et serviraient également les objectifs « mouflon ».

(iiiiiii) la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) : en la matière il n'y a pas d'idéal ni de garantie absolue de réussite, il y a seulement un optimum raisonnable qui résulte des contraintes universelles (relief,...) et évolutives.

Numéro de série	Surface (en ha)	Objectif(s) déterminant(s)	Objectif(s) associé(s)	Type de série
1	2007	Conservation des éléments biologiques remarquables (nécessitant des interventions)	Protection DFCI Protection paysagère Accueil du public	Série d'intérêt écologique particulier
2	19	Accueil du public	Protection DFCI Protection paysagère	Série d'accueil du public
3	84	Production de bois de qualité en pin lariciu	Protection DFCI Protection paysagère Accueil du public	Série de production
4	148	Protection paysagère de la vallée	Protection DFCI Production de bois Accueil du public	Série de protection-production
5	3525	Protection générale des milieux et des paysages (ne nécessitant pas d'intervention)	Accueil du public Conservation des éléments biologiques remarquables	Série d'intérêt écologique général

Tableau VII : classement de la forêt en série selon le nouvel aménagement (1998-2012)

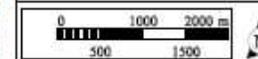
# Carte aménagement et ZSC

# Forêt communale d'Ascu



- ZSC\_Ascu
- parcelle forestière
- accueil du public
- intérêt écologique particulier
- production ligneuse
- Protection paysagère et production
- Intérêt écologique général
- périmètre de la forêt

Commentaires :



Echelle : 1 : 60000

Auteur :

05/06/2009

© IGN / ONF :

Toute reproduction interdite

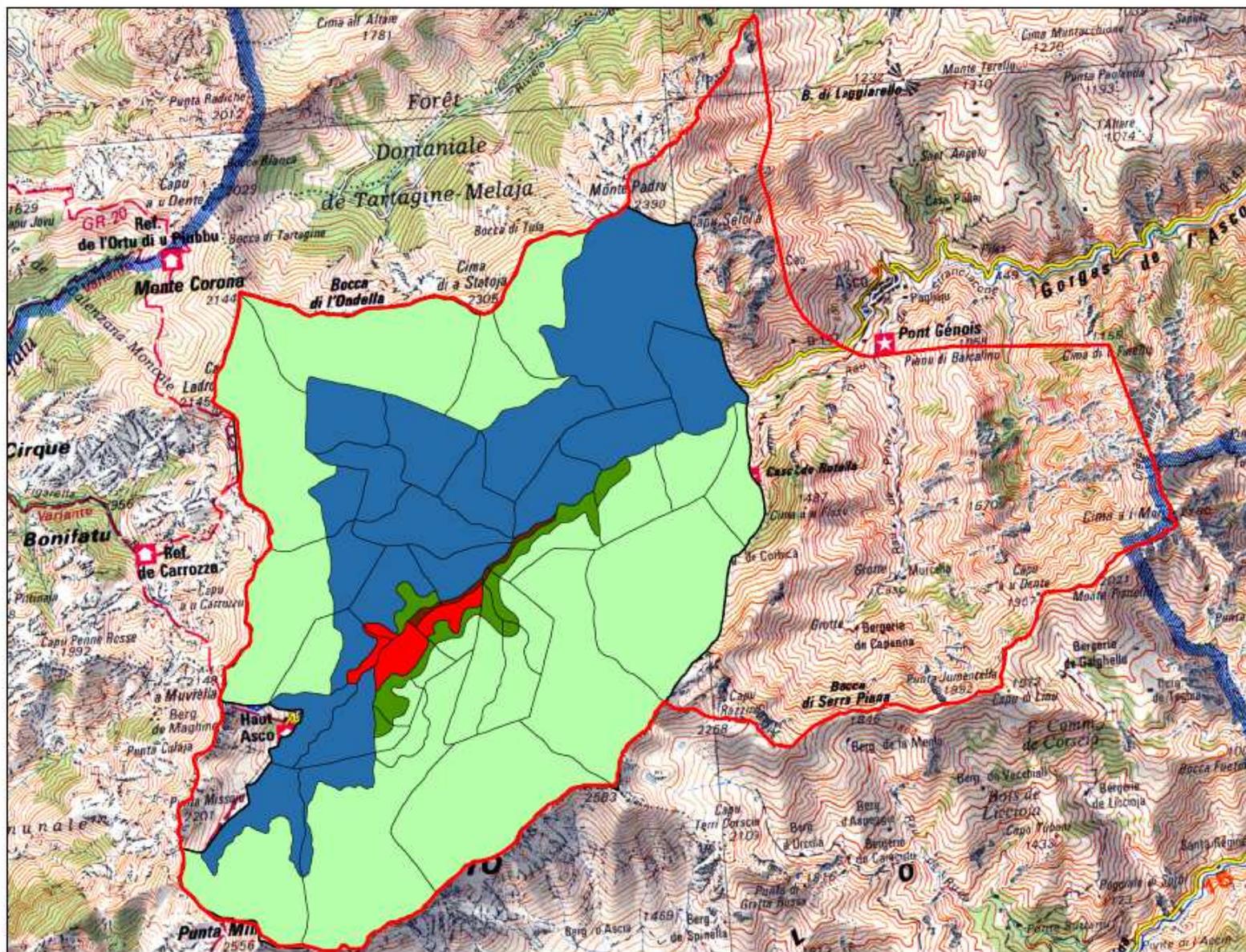


Figure n 28: carte des séries

Document d'objectifs : site Natura 2000 ZSC FR9400576 Massif du Cintu-Partie Ascu –  
Maître d'ouvrage : Etat / DREAL de Corse - Opérateur : Office National des Forêts  
Février 2011

Dans l'aménagement forestier (=le plan de gestion de la forêt) différentes mesures de gestion sylvicole ont été prévues dans les séries afin de respecter les objectifs :

\*Série d'intérêt écologique particulier : maintien ou développement des diverses espèces et habitats. Cette série comprend, entre autres, les zones de gagnage du mouflon qui sont menacées par la fermeture du milieu.

A long terme, la structure souhaitable pour les peuplements est celle de la futaie irrégulière par parquets (taille voisine 1 à 2ha), structure favorisant la diversité des milieux. Les interventions sylvicoles seront relativement restreintes et très ciblées (gestion des espèces et habitats) : favoriser l'éclaircissement des ruisseaux et zones humides, créer des trouées favorables au mouflon (zones de gagnage, déplacements),... L'essence principale est le pin lariciu.

\*Série d'accueil du public : accueil, information, sensibilisation du public, dans un souci de préservation du site et de sécurité (défense de forêt contre les incendies). Le souci de préserver l'ambiance et les paysages existants nous conduit à rechercher une structure de futaie irrégulière par petits bouquets 6 à 10 ares. Les vieux arbres préexistants seront maintenus partout où ils ne représentent pas un danger pour le public (branches ou cimes mortes,...). L'essence principale est le pin lariciu.

\*Série de production ligneuse : production de bois de qualité, avec une prise en compte des sensibilités paysagères et de la fréquentation touristique saisonnière. Les objectifs et les contraintes spécifiques à cette série nous ont conduit à retenir une structure et un traitement en futaie irrégulière par parquets de 1 à 5 ha en fonction des opportunités. L'essence principale est le pin lariciu.

\*Série de protection-production : protection du versant sud contre les feux de forêt, protection des paysages, protection contre les risques d'érosion. possibilité de coupes conditionnelles. Dans cette série la production de bois n'est pas une priorité. Cependant, une possibilité de prélèvement est cependant conservée, en fonction de l'évolution du marché du bois et des techniques d'exploitation (câble, hélicoptère,...). Ces éventuelles coupes seront étudiées au cas par cas. La futaie irrégulière par parquets de 1 à 5 ha est retenue. L'essence principale est le pin lariciu.

\*Série d'intérêt écologique général : l'évolution naturelle étant jugée favorable aux diverses espèces et habitats, aucune intervention particulière n'est prévue dans cette série.

### **4.3. Les autres principaux plans de gestion relatifs à la vallée d'Ascu**

#### **4.3.1. Le plan de gestion de la truite (=après-LIFE = base des plans de gestion des réserves d'A Manica et E venstose)**

La Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FCPPMA), et ses partenaires (UE, DIREN, OEC, ONEMA, ONF, ONCFS et PNRC) ont mené de 2003 à 2007 le programme LIFE03NAT/F/000101 : « Conservation de la truite macrostigma en Corse ». Au cours de programme, où des résultats intéressants ont été obtenus (effectifs doublés, découverte de 15 nouvelles population, sensibilisation des différents publics,...), un plan de conservation de l'espèce (correspondant à l'après-LIFE) a été validé. Les deux réserves temporaires de pêche de la vallée d'Ascu : A Manica et E Ventose bénéficient d'un plan de gestion basé sur ce programme. En effet, afin de pérenniser les populations de macrostigma il est prévu de continuer les actions suivantes :

#### **➤ Maintenir les populations pures dans un état de conservation favorable (**

##### **• Surveillance des sites**

**-Objectif :** lutte contre le braconnage. La préservation de l'espèce passe par la lutte contre les prélèvements excessifs et par un contrôle accentué des modes de capture prohibés. En effet, plusieurs infractions ont été constatées au cours des tournées de surveillance. Aussi, le maintien de la surveillance des sites apparaît comme indispensable pour la conservation de l'espèce. Seule la persévérance payera pour un résultat durable.

**-Méthode :** maintien du réseau de surveillance.

**-Organismes concernés :** ONEMA, Fédération, PNRC, ONCFS et ONF

##### **• Mise en place d'une réglementation et renforcement du contrôle des alevinages avec des souches atlantiques**

**-Objectif :** Lutte contre les introductions d'espèces allochtones pour stopper l'hybridation.

**-Méthode :** Deux volets : (i) réglementaire avec les Arrêtés Préfectoraux Protection Biotope interdisant les alevinages et le dépôt de boîtes Vibert au dessus de 500 mètres, voire sur l'ensemble du territoire, et (ii) concernant le travail d'information intense et continu auprès des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour bien expliquer les effets de l'arrêt des alevinages. En contrepartie étudier la possibilité de réensemencement en souches pures de certains bassins versants (voir B.4) sous contrôle de l'ONEMA et de la Fédération.

Prévoir également une extension du réseau NATURA 2000.

**-Organismes concernés :** Fédération et OEC

##### **• Créations de réserves temporaires de pêche et maintien du statut des réserves existantes**

**-Objectif :** Création d'un réseau de réserves

**-Méthode :** Localisation de populations pures, montage du dossier de réserve (obtention des baux de pêche car la maîtrise foncière est indispensable) et transmission à la Collectivité Territoriale de Corse pour les nouvelles réserves. Pour celles existantes, envoyer une demande de prolongation de l'arrêté à la CTC.

**-Organismes concernés :** Fédération et OEC

➤ **Améliorer la connaissance des caractéristiques et de la répartition de la truite macrostigma et lancer une politique de reconquête du territoire**

• ***Suivi génétique des populations pures :***

-**Objectif** : s'assurer du maintien de la pureté

-**Méthode** : Prélèvements par échantillonnage de 20 spécimens (nageoire caudale) toutes les 5 années pour analyse génétique sur toutes les stations 100% pures ou > 95%.

-**Organismes concernés** : Fédération de Pêche, ONEMA et ONF

-**Analyses génétiques sous-traitées par un laboratoire spécialisé**

• ***Contrôler périodiquement les niveaux de population :***

-**Objectif** : suivre l'évolution des populations

-**Méthode** : poursuite du suivi des six populations témoins afin de contrôler l'évolution des effectifs. Ces suivis pourront être étendus à d'autres populations.

-**Organismes concernés** : ONEMA, Fédération et ONF

• ***Recherche de populations pures :***

-**Objectif** : identifier de nouvelles populations afin d'évaluer au mieux l'état du stock disponible et donc ses chances de survie. De plus, au cours du LIFE les analyses ont démontré qu'il existe des différences entre les populations de macrostigma des différents bassins versants. Il est donc très intéressant de rechercher des populations pures dans toute l'île. En effet, il est capital dans le cadre d'une gestion patrimoniale de ne pas mélanger les truites des différentes micro-régions afin de conserver l'hétérogénéité de la macrostigma.

-**Méthode** : Prélèvements par échantillonnage de 20 spécimens (nageoire caudale). Il convient de poursuivre les recherches dans 2 directions comme convenu en comité scientifique : connaissance parfaite d'un bassin versant en y analysant un maximum de cours d'eau et recherche de nouvelles populations dans tous les bassins versants de l'île.

-**Organismes concernés** : Fédération et ONF

- **Analyses génétiques sous-traitées par un laboratoire spécialisé**

• ***Reconquête d'un bassin versant (ou d'une partie)***

-**Objectif** : étendre l'aire de répartition de l'espèce

-**Méthode** : le bilan actuel démontre un fort taux d'introggression par la souche atlantique. Aussi, mener des actions de réintroduction de la macrostigma dans certains cours d'eau est peut être un objectif ambitieux mais réalisable à long terme dans des zones qui ne sont pas trop affectées par l'hybridation. On pourrait l'envisager, couplé avec une forte adhésion locale et une maîtrise des baux, sur un bassin versant ou du moins sur une partie. Ces opérations de réintroduction nécessitent en premier lieu la connaissance parfaite du bassin versant (obstacles à la migration aval vers l'amont,...) afin de pouvoir sélectionner les cours d'eau où auraient lieu les relâchers des truites capturées dans les réserves. Le nombre de truites pouvant être capturées sera calculé chaque année en fonction des résultats des inventaires.

-**Organisme concerné** : Fédération

➤ **L'information et la sensibilisation**

• ***L'animation en milieu scolaire***

-**Objectif** : sensibiliser les enfants à la conservation de la macrostigma et plus généralement de notre environnement.

-**Méthode** : intervention en classe avec la mallette pédagogique du LIFE (travail sur l'année avec la même école)

-**Organismes concernés** : PNRC, OEC, Fédération

• ***L'animation grand public***

-**Objectif** : sensibiliser un large public sur l'intérêt de conserver notre truite endémique

-**Méthode** : participation aux différentes manifestations (foires,...), communication dans la presse (écrite, radio, télé,...), création de nouveaux supports de communication (dépliants,...) et réunions avec les pêcheurs.

-**Organismes concernés** : PNRC, Fédération et OEC

➤ **Suivi du programme**

• ***Réunions des comités de pilotage et scientifique***

-**Objectif** : suivi de l'avancement du programme et validation des différentes actions

-**Méthode** : Mise en place de 2 à 4 réunions par an

-**Organismes concernés** : Fédération, ONEMA, ONF, ONCFS, PNRC, OEC et DREAL

• ***Coordination des actions***

-**Objectif** : coordonner les actions mises en place

-**Méthode** : une personne sera employée pour continuer la coordination des actions amorcées dans le Life nature.

-**Organismes concernés** : Fédération

-Action sous-traitée par l'ONF pour les deux premières années

• ***Suivi du programme et réalisation des rapports***

-**Objectif** : assurer le suivi administratif et financier

-**Méthode** : chaque partenaire assurera le suivi administratif et financier des actions menées par ses personnels, et réalisera chaque année un rapport d'activité qui sera transmis à la Fédération chargée de réaliser les rapports de synthèse technique et financier.

-**Organismes concernés** : Fédération, ONEMA, OEC, PNRC, ONF, ONCFS et DREAL

➤ **Actions transversales**

• ***Réalisation des Documents d'Objectifs Natura 2000 sur chaque site.***

-**Objectif** : mise en place des mesures de gestion

-**Méthode** : Réalisation de DOCOB qui est un document fait en concertation (COFIL) et approuvé par le préfet, il cadre les actions pour 5 ans. L'appropriation locale est bonne si les collectivités locales président et assurent la maîtrise d'ouvrage.

-**Organismes concernés** : Fédération

• ***Cohérence avec le Plan Départemental Piscicole de Gestion (PDPG)***

-**Objectif** : la mise en place d'une gestion cohérente du patrimoine halieutique de l'île

-**Méthode** : les actions menées dans l'après LIFE devront être en adéquation avec les mesures de gestions préconisées dans le PDPG

-**Organisme concerné** : Fédération

➤ **Actions diverses :**

-En plus des différentes actions évoquées ci-dessus, d'autres actions pourront être mises en place en fonction des besoins du moment :

-travaux en rivière,

-signalétique,

-quelques études sont à prévoir : phénotypes, invertébrés, étude de la relation âge-taille,...

**-Organisme concerné :** Fédération et DREAL

**4.3.2. Le programme régional du mouflon (= après-LIFE)**

Le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) a mené, avec le soutien de ses partenaires (DREAL, OEC, ONCFS, ONF, UE,...) un programme LIFE « Conservation et extension » des populations de mouflons corses en Corse.

A la suite de ce LIFE, le groupe de travail « Grands ongulés » composé de l'ensemble des acteurs de l'environnement (OEC, DREAL, ONCFS, ONF, PNRC, Fédérations des chasseurs,...) a lancé en 2010 un programme régional de gestion de l'espèce. Une partie des actions prévues ont été validées (voir ci-dessous) et sont mises en œuvre depuis le premier trimestre 2011.

Ce programme régional de gestion du mouflon prévoit :

-une campagne marquage d'animaux avec colliers couleurs, VHF ou GPS est prévue dans la réserve d'Ascu afin de connaître les déplacements des animaux en fonction des saisons. Pour cela, il est prévu une campagne de capture grâce à l'utilisation des cages pièges. Une fois capturés, les animaux seront équipés de colliers couleurs pour un suivi visuel, de colliers VHF avec un suivi par télémétrie ou de colliers GPS avec un suivi par satellite. Cette opération, appelée « Capture-Marquage-Recapture (CMR) »

-la mise en place du suivi sanitaire des animaux par le biais du réseau SAGIR,

-une étude génétique des populations de mouflons,

-une campagne d'information et de sensibilisation.

**4.3.3. La Protection Rapprochée du Massif Forestier (PRMF) de la vallée d'Ascu**

Le Plan départemental de Prévention et d'aide à la lutte contre les incendies des espaces naturels en Corse du Sud, fait apparaître la notion de **P**rotection **R**approchée de **M**assifs **F**orestiers. Cette notion a été reprise en Haute Corse.

La PRMF est une méthode d'aménagement, concernant des massifs à fort enjeux patrimoniaux ou bien encore à fort intérêt paysager, écologique ou économique.

Afin d'essayer de protéger ces sites, il serait souhaitable dans le cadre d'une gestion préventive, de débroussailler, d'entretenir régulièrement et d'équiper ces massifs.

Cela passe par un maillage d'aménagement beaucoup plus dense que celui retenu dans les Plan Locaux de Prévention des Incendies (PLPI).

Le caractère patrimonial ou bien l'intérêt paysager de ces massifs, entraîne une fréquentation croissante de ce milieu. Dès lors, les enjeux environnementaux sont doublés d'enjeux non moins importants de protection des vies humaines et de sécurité civile. Nous proposerons donc également des mesures réglementaires et la création d'ouvrages orientés vers la protection du public fréquentant le massif.

La vallée d'Ascu fait l'objet d'une PRMF.

Cette zone d'altitude a peu été touchée par les incendies, excepté trois grands feux par le passé ayant engendré chacun des superficies brûlées supérieures à 100 Ha (environ 1600 Ha cumulés entre 1945 et 1961). Pour mémoire il en était de même pour les massifs forestiers de Restonica, Vivario et Ghisoni brûlés en 2000 (origine criminelle) puis Vezzani en 2001 (origine accidentelle probable) ou encore de Tartagine brûlé en 2003 (origine naturelle certaine).

Pour la période plus récente, la problématique semble être sur les mises à feu à l'intérieur de la zone et principalement, les impacts de foudres récurrents ayant ravagé une partie du secteur, même si cela n'exclut pas le possible départ de feu accidentel d'origine humaine compte tenu de la forte fréquence touristique.

L'analyse de la zone concernée par recueil des données existantes permet de préciser la nature, l'importance et la localisation des divers enjeux. A l'identique des massifs déjà étudiés en Corse du Sud, on retrouve les deux problématiques de DPCI (La défense des personnes contre l'incendie) et de DFCI (La défense des forêts contre l'incendie).

**Les mesures de DPCI constituent la priorité première de ce dossier**, notamment par une action d'animation sur le débroussaillage légal, puis dans un second temps la mise en œuvre de la gestion du flux et du stationnement et la signalétique.

**Des mesures de DFCI et d'autoprotection, les priorités suivantes sont proposées:**

- Très urgent à réaliser: (indispensable)
  - Mise aux normes DFCI des pistes existantes
  - Aménagement des DZ et mise en place de leur signalétique
  - Cloisonnement en brûlage dirigé perpendiculaire à l'axe de la - départementale
  - Mise en place des compléments en hydrants (points d'eau et zone d'aspiration)
  - Mise en place d'une vigie fixe et d'un véhicule de première intervention sur le massif.
  
- Urgent à réaliser: (nécessaire)
  - Coupure de combustible le long du cd n°147
  - Verrouillage des crêtes par brûlage dirigé
  - Traitement du périmètre du massif de genévriers (zone tampon de type
  - Coupure de combustible avec mise en autorésistance du peuplement)
  - Dégraissage des plantation en pin laricio
  - Dégraissage de la régénération naturelle

**Des mesures d'accompagnement, les priorités suivantes sont proposées:**

- Très urgent à réaliser: (indispensable)
  - Appliquer des règles strictes d'élimination des rémanents de coupes et de travaux sylvicoles (respect des arrêtés départementaux réglementant l'usage du feu et le débroussaillage), dès à présent et pour tous les travaux futurs, en faisant l'impasse sur le passif accumulé depuis de nombreuses années devenu trop volumineux à résorber, notamment en terme de coût.
  - Mise en place de la signalétique
  
- Urgent à réaliser: (nécessaire)
  - Mise en place des bornes SOS

***4.3.4. Les autres principales actions menées dans la vallée d'Ascu***

En plus des principaux plans de gestion évoqués dans les paragraphes précédents, on peut citer quelques actions importantes menées sur le site :

- le suivi et nourrissage du gypaète par les agents du PNRC,
- le suivi du peuplement de genévrier thurifères par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC),

#### 4.4. Bilan de la gestion passée

##### 4.4.1. Bilan des actions forestières (Richard Moulenc, com perso)

###### 4.4.1.1. Les coupes de bois

En forêt communale d'Ascu, deux coupes d'amélioration ont été vendues en 1995 et 7 autres coupes ont été réglées depuis 1999 (voir tableau VIII).

Année	Type de coupe	Parcelles	Surface en ha	Volume en m <sup>3</sup>	Nombre	Objet
2003	Régénération	13A	2.25	245		
2003	Régénération	11A	2	283		
2005	Régénération	13A	2	511		
2003	Amélioration	13A	6.75	277		
2003	Amélioration	11A	6	670		
2000	Produits accidentels	11, 14, 17, 18, 19 et 20		42	38	Emprise RD 147
2002	Produits accidentels	9, 14 et 17		177	160	Travaux de berges

Tableau n°VIII : synthèse des coupes réalisées depuis 1999

###### 4.4.1.2. Les concessions et autorisations en forêt d'Ascu

La commune a accordé diverses concessions et autorisations afin de permettre la réalisation de certaines actions (voir tableau IX) :

Type d'opération	Année	Parcelles ou secteur	Surface en ha
Carrière de matériaux	1974	14	1
Réserve de chasse	1979	1 à 11	
Refuge ONCFS		103	
Camping municipal	1984	13 et 14	6ha 32
Captage et micro-centrale Ascu I	1989	2	
Captage et micro-centrale Ascu II	1990	12A et 13A	
Captage et micro-centrale Ascu III	1991		
Réserve temporaire de pêche d'A Manica	1992	14, 15, 16, 17 et 108	
Réserve temporaire de pêche d'E Ventose	2007	2, 101A et 102A	
Chalet CTC	2008	11D	
Ligne EDF pour camping municipal	1988		
Parc d'élevage (LIFE)	2003	8 et 9	
Maison du mouflon	2000	8 et 9	
Ruchers (= autorisation)		Secteur Mutola	

Tableau IX : Synthèse des concessions et autorisations en forêt d'Ascu

#### **4.4.1.3. Les travaux réalisés**

##### **4.4.1.3.1. Les routes forestières**

Comme prévu dans les différents aménagements forestiers, des routes forestières ont été créées pour desservir la forêt communale afin d'y réaliser des opérations de reboisements, d'exploitation forestière ou défense contre l'incendie :

-Route de Mutola : créée en 1982 pour le reboisement du versant Sud. Elle est d'une longueur de 2.5 Km (+2.5 Km de routes secondaires). Des travaux d'entretien ont été réalisés en 1986, 1993, 1997 et 2008 (pour cette dernière ça a été fait dans le cadre de la Protection Rapprochée du Massif Forestier = PRMF),

-Route de Valentinu : créée en 1986 pour la desserte du canton forestier éponyme est d'une longueur de 2.1 Km.. Des travaux d'entretien ont été réalisés en 1993, 1997. Elle n'est plus praticable depuis 2001 suite à de fortes intempéries,

-Route d'A Manica : créée en 1992 et d'une longueur de 2.2 km.. Des travaux d'entretien ont été réalisés en 1993, 1997 et 2008.

##### **4.4.1.3.2. Les travaux**

###### **4.4.1.3.2.1. Les travaux sylvicoles**

Dans les années 1980-1990, il y a eu de gros travaux de reboisement du versant Sud grâce, notamment, à la création de la piste de Mutola. Lors de ces travaux 45 000 plants de pins lariciu ont été plantés sur 30 Km de banquettes (figure n°29).



Les banquettes

Figure n 29: plantations en banquettes

De plus, différents travaux sylvicoles ont été réalisés, notamment dans le cadre du programme « LIFE pin lariciu » mené par l'ONF :

-Ouverture du milieu dans la zone d'hivernage du mouflon dans le secteur de Mutola (voir figure n°30) afin d'améliorer la capacité d'accueil. Les travaux ont été réalisés en 2002, 2003 et 2004, et ont concerné une surface de 12ha,



Figure n°30 : brûlage dirigé à Mutola

-Plantation de houx à fruits d'or (13 plants en 2002).

-Travaux de berges et réalisation de fascines pour lutter contre les crues (automne 2003).

#### *4.4.1.3.2.2. Les travaux pour la protection incendie*

Différentes opérations ont été menées en matière de DFCI dans la vallée d'Ascu dans le cadre des aménagements forestiers successifs et de la PRMF :

-Mise aux normes DFCI de la piste de Mutola : reprofilage, rechargement, création d'aires de retournement et de croisement, débroussaillage et pose de 2 citernes de 30 m<sup>3</sup>,

-Mise aux normes DFCI de la piste d'A Manica : reprofilage, rechargement, talutage, création d'aires de retournement et de croisement, et pose d'une citerne de 30 m<sup>3</sup>,

-Création d'une Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) : 90 ha de pare-feu (voir figure n°31:)du pont de Roggia à la station de ski,



Figure n°31 : travaux de débroussaillage réalisés dans le cadre de la ZAL

- Cloisonnement par brûlage dirigé pour limiter l'extension d'un éventuel incendie,
- Aménagements divers : pose de panneaux d'information, création de 3 zones de pompage en milieu naturel, mise en place d'une citerne DFCI de 30 m<sup>3</sup> -Réalisation d'un bassin DFCI à Mutola de 35 m<sup>3</sup>,
- Réalisation d'un bassin DFCI à Stagnu de 100 m<sup>3</sup>.

#### *4.4.1.3.3.Les travaux divers*

En plus des travaux évoqués ci-dessus, d'autres opérations ont été menées en forêt d'Ascu ces dernières années par la municipalité:

- Barrage de Tassineta (1983-1986),
- Adduction d'eau du camping communal (captage et bassin) en 1987,
- Pose d'une ligne téléphonique de la station de ski (Stagnu) au camping (1988),
- Réalisation du pont de Giunte en 2003,
- Construction et mise en service de la maison du mouflon qui est destinée à informer et sensibiliser un large public sur la conservation du patrimoine naturel (2003).

De plus, dans le cadre du programme LIFE mouflon, le PNRC a réalisé un parc d'élevage (2004).

#### 4.4.2. Le bilan des actions menées en faveur des habitats et des espèces

Une partie des actions prévues dans le Docob de 1997 ont été mises en œuvre par le biais de différents plans et programmes de gestion (aménagement forestier, LIFE mouflon, LIFE macrostigma, PRMF,...).

Dans ce paragraphe, un bilan des différentes opérations vous est présenté en fonction des espèces et des habitats.

##### 4.4.2.1. Bilan des actions prévues en faveur des espèces

Un bilan des opérations réalisées pour les différentes espèces vous est présenté dans le tableau X.

Espèces	Bilan des mesures de gestion
Mouflon de Corse	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintenir les milieux ouverts : des ouvertures de milieu par brûlage dirigé ont été mis en œuvre (une grande partie de ce qui a été prévu), ainsi que du dépressage dans les zones de régénération du pin et du débroussaillage afin de permettre, entre autres, une meilleure circulation des mouflons.</li> <li>-Adapter la gestion forestière (coupes par parquets, dépressage) : mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement forestier</li> <li>-Améliorer l'offre alimentaire sur la zone d'hivernage : des ouvertures de milieu par brûlages dirigés ont été mis en œuvre (voir ci-dessus),</li> <li>-Améliorer les connaissances scientifiques : lors du LIFE mouflon et des programmes menés par l'ONCFS et ses partenaires, différents comptages ont été organisés,</li> <li>-Limiter le dérangement en hiver (fermeture des pistes et interdiction chiens errants) : pistes fermées administrativement par arrêté municipal et physiquement par une barrière. Interdiction d'errance des chiens par arrêté.</li> <li>-Créer un parc d'élevage : action réalisée lors du LIFE mouflon. Cette action n'a pas donné satisfaction.</li> </ul>
Gypaète barbu	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintenir les milieux ouverts (pastoralisme) : des ouvertures de milieu par brûlages dirigés ont été mis en œuvre dans le cadre du PRMF (une partie de ce qui a été prévu. Mêmes zones que pour le mouflon)</li> <li>-Améliorer les ressources alimentaires (charniers) : le PNRC continue le nourrissage de l'espèce à Ascu (secteur Mutola)</li> <li>-Eviter le dérangement dans les zones sensibles (fermeture de la piste de Mutola) : piste fermée administrativement par arrêté municipal et physiquement par une barrière</li> </ul>
Truite macrostigma	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Protéger les têtes de bassin : Depuis le Début du LIFE, le secteur est particulièrement surveillé et l'alevinage à partir de souches allochtones a été interdit.</li> <li>-Adapter la gestion forestière en bordure des cours d'eau : des travaux ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement forestier dans le Stranciacone,</li> <li>Informé et sensibiliser les pêcheurs : mise en place d'un panneau d'information et création de dépliants dans le LIFE et l'après-LIFE,</li> <li>-Suivi des effectifs des réserves : depuis le début du LIFE, la réserve d'A Manica fait l'objet d'un suivi annuel</li> <li>-Création de nouvelles réserves : lors du LIFE macrostigma deux réserves ont été mises en place à Ascu (A Manica et E Ventose),</li> </ul>

	-De plus, dans le cadre du programme d'après-LIFE, une étude phénotypique et scalimétrique a été réalisée à A Manica et E Ventose
Discoglosse corse	-Améliorer la connaissance : vérification de présence de l'espèce réalisée par Berquier en 2008
Discoglosse sarde	-Améliorer la connaissance : vérification de présence de l'espèce réalisée par Berquier en 2008
Phyllodactyle d'Europe	-Améliorer la connaissance : vérification de présence de l'espèce réalisée par Berquier en 2008
Euprocte de Corse	-Maîtrise de la réintroduction des truites dans les ruisseaux vierges : La commission truite corse a validé la prise en compte de l'euprocte sur les sites de relâchers
Salamandre de Corse	-Adapter la gestion forestière en bordure des cours d'eau
Le lézard de Bedriaga	-Améliorer la connaissance : vérification de présence de l'espèce réalisée par Berquier en 2008
Le lézard tyrrhénien	-Améliorer la connaissance : vérification de présence de l'espèce réalisée par Berquier en 2008
Petit rhinolophe	-Améliorer la connaissance : suivi assuré par le GCC
Minioptère de Schreibers	-Améliorer la connaissance : suivi assuré par le GCC
Murin à oreilles échanquées	-Dissimuler le site : travaux au pont de Ruggia non réalisés, -Améliorer la connaissance : suivi assuré par le GCC
Noctule de leisler	-Améliorer la connaissance : suivi assuré par le GCC -Adapter la gestion forestière en bordure des cours d'eau : réalisé dans le cadre de l'aménagement forestier, -Conserver des arbres morts : réalisé dans le cadre de l'aménagement forestier,
Papillon porte-queue	-Améliorer la connaissance : débuté lors du stage de Cyril Berquier en 2008
Nacré thyrrénien	-Améliorer la connaissance : vérification de présence de l'espèce réalisée par Berquier en 2008
Aigle royal	-Maintenir les milieux ouverts : des ouvertures de milieu par brûlages dirigés ont été mis en œuvre dans le cadre du PRMF (une partie de ce qui a été prévu)
Faucon pèlerin	-Maintenir les milieux ouverts : des ouvertures de milieu par brûlages dirigés ont été mis en œuvre dans le cadre du PRMF (une partie de ce qui a été prévu)
Autour des palombes	-Adapter la gestion forestière (période travaux, maintien de l'arbre porteur du nid et d'un bouquet d'arbres autour) : réalisé dans le cadre de l'aménagement forestier,
Sittelle de Corse	-Adapter la gestion forestière (conservation des gros arbres et des chandelles) : réalisé dans le cadre de l'aménagement forestier

Tableau X : bilan des mesures de gestion pour les espèces

#### 4.4.2.2. Bilan des actions prévues pour les habitats

Un bilan des opérations réalisées pour les différents habitats vous est présenté dans le tableau XI.

<b>Habitats</b>	<b>Mesures de gestion</b>
Forêt à genévriers thurifères	- Limiter la concurrence avec le pin lariciu : action non réalisée, - Proposer les peuplements en forêt de protection : l'ONF a réalisé une étude pour l'application des terrains (communaux essentiellement) au régime forestier, - Améliorer les connaissances sur la dynamique de la population : un suivi est réalisé par le Conservatoire Botanique National de Corse
Forêt de pin larici	- Application de l'aménagement : en cours de réalisation, - Dépresser les jeunes peuplements : réalisé en partie dans le cadre de l'aménagement
Landes à genêts	- Maintenir les milieux ouverts : action non réalisée
Pelouses	- Maintenir les milieux ouverts : action non réalisée
Pozzines	- Protéger : action réalisée dans le cadre de l'aménagement forestier
Eboulis siliceux	
Falaises	- Réaliser un état des lieux avant et après l'aménagement d'un site d'escalade : action non réalisée

Tableau XI : mesures de gestion pour les habitats

## **II. Les propositions de gestion**

### **1. La hiérarchisation des enjeux et les mesures de gestion qui en découlent**

Dans le cadre du premier document d'objectifs du site, datant de décembre 1997, les espèces et habitats considérés comme prioritaires pour cette ZSC étaient : le mouflon de Corse, la truite à grandes tâches, le gypaète barbu et la thuriféraie. Différentes opérations ont été menées pour assurer leur conservation. Les autres espèces et habitats ont, bien évidemment, également fait l'objet de mesures de conservation. Ainsi, sur le base du bilan des opérations réalisées (voir 4.3.2.) et de l'attente des acteurs du site (Commune, ONCFS, ONFS, PNRC, DREAL, OEC,...), une hiérarchisation des enjeux et une définition des mesures de gestion prévues dans ce Docob vous sont présentées ci-après.

#### *1.1. L'animation du document d'objectifs*

Une fois le Docob validé, il est indispensable de mettre en œuvre toutes les mesures de gestion qui y sont prévues. Pour cela le maître d'ouvrage devra désigné un animateur. Ce dernier aura pour mission de mettre en œuvre les fiches actions.

#### *1.2. Les espèces et habitats prioritaires pour la ZSC*

L'ensemble des espèces et des habitats de cette ZSC ont un intérêt écologique non négligeable. Toutefois, eu égard au bilan de la gestion passée et à l'attente des acteurs du site (Municipalité, ONCFS, ONF, PNRC,...) en matière de développement de la vallée, les espèces et habitats prioritaires dans ce Docob sont : le mouflon de Corse, la truite sauvage (corse et méditerranéenne) et l'habitat à genévriers thurifères.

Par rapport au Docob de 1997, il est à noter qu'aujourd'hui il existe une Zone de Protection Spéciale (ZPS) dans la vallée d'Ascu qui prend en compte la problématique avifaune. Elle est intitulée : FR9410107 : Haute-vallée d'Ascu, forêt de Tartagine et aiguilles de Popolasca. Aussi, dans ce document les mesures de gestion concernant les espèces d'oiseaux (gypaète, autour des palombes,...) ne seront que très peu abordées puisqu'elles seront largement reprises dans le Docob de la ZPS.

##### *1.2.1. Le mouflon de Corse*

Le mouflon, emblème de la vallée d'Ascu, a fait l'objet de nombreuses opérations de gestion à ce jour. Il y a eu notamment le programme LIFE (2003-2007) au cours duquel un enclos d'élevage a été créé, des outils pédagogiques mis en place et de nombreuses études réalisées (comptages par hélicoptère,...). Toutefois, afin d'assurer la pérennité de l'espèce, les efforts en matière de conservation doivent être maintenus, voire renforcés. A ce titre, la mise en place en 2010 du programme de recherche et de développement du mouflon de Corse par le groupe « Grands ongulés » est une satisfaction. Les mesures prévues dans ce Docob sont en adéquation avec le programme régional.

Ce programme de recherche du mouflon prévoit :

-une campagne marquage d'animaux avec colliers couleurs, VHF ou GPS est prévue dans la réserve d'Ascu afin de connaître les déplacements des animaux en fonction des saisons. Pour cela, il est prévu une campagne de capture grâce à l'utilisation des cages pièges. Une fois capturés, les animaux seront équipés de colliers couleurs pour un suivi visuel, de colliers VHF avec un suivi par télémétrie ou de colliers GPS avec un suivi par satellite. Cette opération, appelée « Capture-Marquage-Recapture (CMR) »

- la mise en place du suivi sanitaire des animaux par le biais du réseau SAGIR,
- une étude génétique des populations de mouflons,
- une campagne d'information et de sensibilisation.

Aussi, dans ce Docob, il n'est pas prévu de fiche action spécifique à chacune des études prévues dans le programme afin d'éviter toute redondance. Cependant, une fiche action intitulée « Soutien au programme régional de recherche et développement » est prévue afin de pouvoir, le cas échéant, apporter un soutien via des financements Natura 2000 à la mise en place d'une de ces opérations dans la ZSC d'Ascu.

Dans le cadre de ce Docob, il est prévu de mettre en place une gestion de la zone d'hivernage (fiche action n°1). Cette action concerne essentiellement le maintien des milieux ouverts en vue de faciliter le déplacement des animaux et l'amélioration du milieu en matière de ressource alimentaire.

En ce qui concerne les déplacements des mouflons, il est intéressant de procéder à un nettoyage de certaines zones de régénération par dépressage car elles sont trop denses, et limitent ainsi les déplacements des mouflons qui ont besoin de zones ouvertes pour pouvoir se déplacer. Cette action a été réalisée en partie il y a quelques années par l'ONF dans le cadre de l'aménagement. Cependant, une nouvelle tranche de travaux est nécessaire.

En ce qui concerne l'ouverture du milieu pour améliorer la ressource alimentaire, il est indispensable de mener des études parallèlement aux travaux de brûlage dirigé afin de définir le plus finement possible le cahier des charges de cette opération. Pour cela, il s'avère indispensable de mener des études relatives à la fréquentation des zones ouvertes par les mouflons, au régime alimentaire du mouflon et aux espèces de plantes présentes sur le site avant et après ouverture (appétences, qualité énergétique,...). Les zones à ouvrir ont été définies (voir figure n°32). Toutefois, une autre zone pourra être proposée en cours d'opération si cela s'avère nécessaire.

Pour la fréquentation des zones ouvertes, le protocole scansampling sera appliqué. Les observations réalisées par la méthode dite "Scan Sampling" consistent à photographier mentalement la zone d'étude à un instant donné : il s'agit concrètement de noter, au temps t, tous les individus présents (structure des groupes en âge et en sexe), leur activité et leur localisation. Plusieurs scans (au total 7) sont ainsi réalisés à intervalle régulier de 20 minutes au cours d'une séance d'observation qui dure deux heures.

Ces observations ont lieu pendant le pic d'activité des mouflons, c'est-à-dire deux heures après le lever du soleil et deux heures avant le coucher du soleil.

Pour chaque scan, les informations suivantes sont notées :

- Données globales : date, observateurs, heure de lever ou de coucher du soleil et le lieu,
- Données sur les conditions lors du scan : dérangement du site, heure, visibilité et données climatiques (température, direction et force du vent, présence de pluie, couverture nuageuse).
- Données concernant les groupes de mouflons observés : taille du groupe, localisation sur la zone observée, composition du groupe (sexe et âge des individus), activité des individus, et, en plus, pour les femelles : présence de cornes et statut reproducteur (suivie d'un agneau ou non). Toutes informations complémentaires telles que la présence d'un collier, d'atypisme, ...sont aussi reportées.

Les observations commencent vers la fin mars – début avril, c'est-à-dire juste avant l'arrivée des premiers agneaux, et se terminent fin novembre afin d'éviter la récolte de données dans des conditions trop défavorables (période hivernale).

Pour l'étude du régime alimentaire, il s'agit de prélever sur site des fèces et de les envoyer à un laboratoire spécialisé qui définit quelles ont été les plantes consommées.

Pour l'étude des plantes, il s'agit de réaliser des placettes de suivi pour déterminer les espèces présentes.

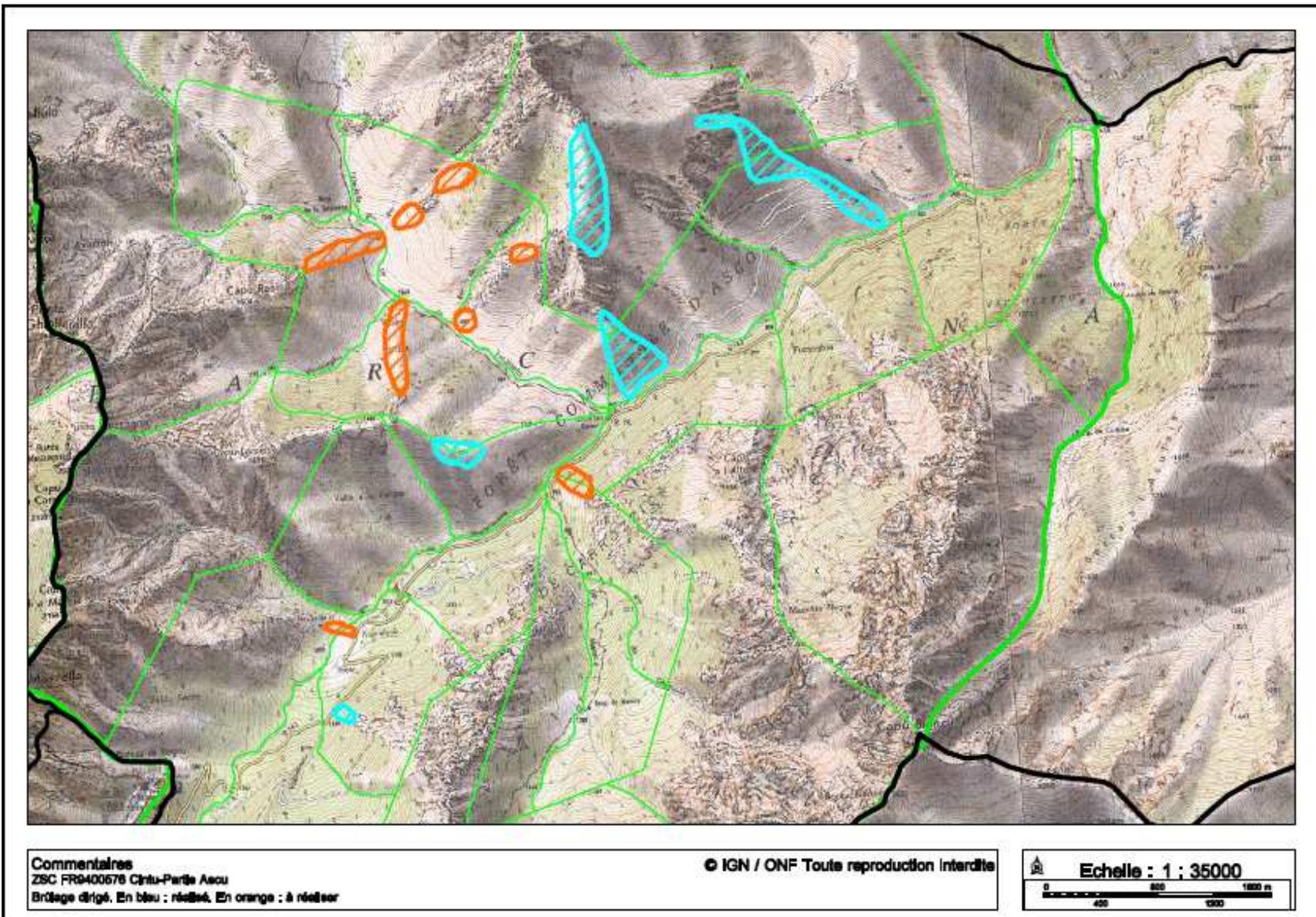


Figure n°32 : cartographie des zones prévues pour le brûlage dirigé

Ces études devront être réalisées avant et après les travaux afin de pouvoir comparer les résultats. En effet, l'objectif de cette comparaison est de vérifier si les mouflons fréquentent préférentiellement les zones nouvellement ouvertes pour y trouver une nourriture plus favorable.

Il est à noter que le brûlage dirigé a été utilisé, entre autres, dans le massif du Caroux-Espinousse pour le mouflon (Babski *et al.*, 2004) où les résultats obtenus démontrent son intérêt. En effet, il a été remarqué une nette préférence des mouflons pour ces zones nouvellement ouvertes par rapport aux espaces laissés sans intervention. Ce phénomène résulte probablement de la création d'espaces nouveaux fortement favorables à la repousse d'herbacés très appréciés par le mouflon (Cransac *et al.*, 1997).

Le brûlage a également été utilisé dans les Pyrénées pour améliorer l'habitat des populations de perdrix (Lambert *et al.*, 2010). Là aussi, les résultats démontrent que c'est une technique qui, si elle est utilisée comme il se doit, s'avère très intéressante.

Toutefois, bien que les résultats obtenus dans le Caroux-Espinousse et dans les Pyrénées vont dans le sens d'une amélioration du milieu, il est indispensable de mener cette opération de manière très pointue afin d'augmenter son efficacité vis à vis du mouflon.

Pour la gestion du mouflon, il est également prévu de limiter le dérangement. A cet effet, est indispensable de veiller au respect de la réglementation en vigueur : interdiction de circulation des véhicules à moteur (sauf ayant droit) sur les pistes forestières, interdiction de divagation des chiens dans la RCFS, interdiction d'emprunter le sentier de Tassineta entre la bergerie et le col de l'Ondella. A cet effet, les agents chargés de faire respecter ces arrêtés seront sensibilisés (ONF, ONCFS, PNR, Gendarmerie,...).

De plus, il est nécessaire que le balisage des nouveaux sentiers tienne compte de la présence du mouflon pour limiter le dérangement. Ce point devra être intégré dans les futures études d'aménagements touristiques.

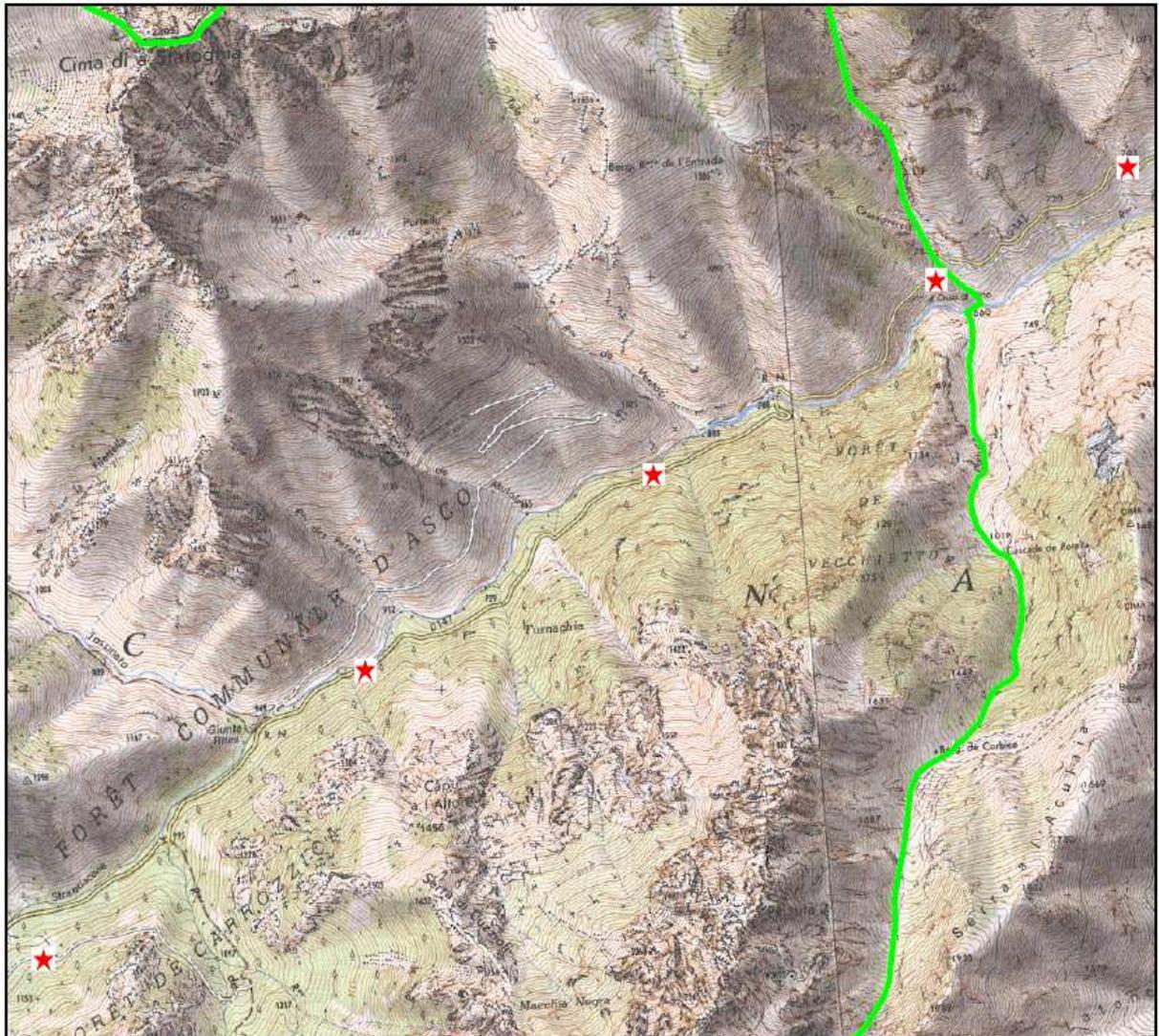
En plus des travaux (et des études qui y sont directement liées) et de la réglementation, il est indispensable de faire un suivi de la population en période hivernale pour mieux connaître la répartition des animaux à cette époque, et ainsi, mieux définir la zone d'hivernage que nous souhaitons gérer. En effet, certains témoignages recueillis lors de la rédaction de ce Docob mettent en avant le fait que les mouflons ont de plus en plus tendance à passer toute l'année en rive droite de l'Ascu, soit en versant Nord. Cette zone a toujours été considérée comme une zone d'estive, la zone d'hivernage étant celle de Mutola. Toutefois, ces témoignages, qui doivent être confirmés par des suivis scientifiques, démontrent tout l'intérêt d'un suivi de la population en période hivernale afin de bien définir (ou redéfinir) le périmètre de la zone d'hivernage du mouflon. Pour cela il est prévu de mettre en place un Indice ponctuel d'Abondance (IPA) depuis la route dont le tracé est présenté dans la figure n°33. L'objectif est de définir un indice d'évolution de la population sur une période de 10 ans. Le protocole prévoit la réalisation d'un transect avec 5 arrêts de 15 minutes au cours desquels une zone est observée depuis un point fixe pour compter le nombre de mouflons présents et définir le nombre de femelles, de mâles et de jeunes. Ce transect devra être réalisé 10 fois par an de novembre à mars.

# ZSC FR9400576 Cintu, partie Ascu



Tracé IPA

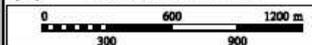
Auteur : 12/05/2011



# Forêts

Commentaires  
En rouge : points IPA

Echelle : 1 : 30000



© IGN / ONF Toute reproduction interdite

Figure n°33 : Tracé de l'IPA

### 1.2.2. La truite de Corse

Depuis 1992, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) mène des actions en faveur de la truite corse dans la vallée d'Ascu. Il y a eu notamment la création de la réserve d'A Manica (1992) avec l'introduction de truites corses provenant du bassin versant du Prunelli. De plus, à l'instar du mouflon, la truite a également fait l'objet d'un programme LIFE de 2003 à 2007. Il a été mené par la fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) soutenue par différents partenaires (UE, OEC, DREAL, ONF, ONEMA, ONCFS et PNRC). Ce LIFE est aujourd'hui poursuivi par un programme régional (=après-LIFE) au cours duquel les réserves de Manica et E Ventose ont fait l'objet d'un plan de gestion. De nombreuses actions ont été mises en place sur ces sites. Pour autant, la pérennité de l'espèce passe par un maintien des actions de conservation. Aussi, dans le cadre de ce Docob il est prévu de s'appuyer le programme régional en cours et les plans de gestion pour mettre en place les actions suivantes :

- surveillance des sites lors des patrouilles réalisées par les agents de la Fédération, de l'ONF, de l'ONCFS, de l'ONEMA et du PNRC (voire de la gendarmerie),
- maintien du statut de réserve des cours d'eau d'A Manica et E Ventose. Pour cela, la Fédération devra faire une demande de prorogation auprès de l'OEC qui transmettra la demande à la Collectivité Territoriale de Corse (CTC),
- maintien de l'inventaire annuel de la réserve d'A Manica. Chaque année depuis 2005, une pêche électrique est organisée sur une portion bien définie d'A Manica. Les truites capturées sont comptées, pesées et mesurées afin de définir la taille de l'effectif total et par classe d'âge ainsi que la biomasse. Les résultats sont comparés annuellement afin de définir l'évolution de la population.
- mise en place de différentes études : (i) suivi des températures grâce à la pose d'un enregistreur. Cela permet de connaître la température de l'eau toute l'année car c'est un paramètre important pour la biologie de la truite., (ii) suivi du régime hydrique : la pose d'une station à limnigraphe est trop onéreuse pour assurer un suivi sur l'ensemble des sites. Aussi, il a été décidé que le suivi des crues et des étiages se ferait par les agents lors de tournées sur le terrain. Il s'agit de noter les crues exceptionnelles, et les portions de rivière et les périodes où la rivière s'assèche.
- enlèvement des embâcles afin de limiter les dégâts lors des crues,
- suivi et entretien de la ripisylve,
- étude des invertébrés (=source de nourriture des truites) à E Ventose pour définir la qualité trophique du cours d'eau,
- analyses génétiques dans certains affluents de l'Ascu : Tassineta (pour s'assurer que la population définit comme 100% méditerranéenne lors de l'analyse de 1998 n'a pas subi d'introgession), Logoniello,... La Fédération réalise des pêches électriques au cours desquelles 20 truites sont capturées. Un prélèvement de nageoire est effectué sur ces 20 truites, puis envoyer à analyser dans un laboratoire spécialisé,
- extension de l'aire de répartition de l'espèce en relâchant dans des cours d'eau vierges de truites, des truites corses ou méditerranéennes prélevées dans le bassin versant. Cette opération devra être précédée d'une étude pour vérifier qu'il n'y a pas d'autres espèces patrimoniales présentes sur le site en concurrence avec la truite (euprocte,...).

En effet, il est à noter que la truite méditerranéenne, qui est aussi une truite naturellement présente en Corse (notamment dans la Tasinetta à Ascu), pourra faire l'objet des mêmes opérations que celles prévues pour la truite corse.

Tout comme le mouflon, la truite fait également l'objet d'un programme de gestion régional. L'ensemble des opérations prévues pour la truite sont, pour l'instant, financées dans le cadre dudit programme. Aussi, les fiches actions proposées dans ce Docob sont assez générales car il s'agira d'apporter le cas échéant, un soutien financier pour la mise en œuvre des actions prévues dans le programme régional (et donc dans les plans de gestion) au sein de la ZSC.

### *1.2.3.L'habitat à genévriers thurifères*

Les thurifères de Pinara font l'objet d'un suivi par le Conservatoire National Botanique de Corse (CNBC) dans le cadre d'un programme national.

En terme d'aménagement, les fiches de description des habitats prévoient que les stations dites primaires (zones refuges dans des barres rocheuses) ne nécessitent pas d'intervention, alors que dans les stations secondaires (anciennes zones agricoles) des interventions sont possibles pour limiter la concurrence de certaines espèces.

Toutefois, malgré la présence de stations secondaires dans cette ZSC (secteur des bergeries de Murcella dans la vallée de Pinara), après discussion et visite sur le terrain avec les membres du Conservatoire National Botanique de Corse, il a été décidé de ne pas proposer de travaux forestiers dans le cadre de ce Docob, mais plutôt de s'orienter vers une étude fine de cet habitat. La suppression des larici colonisateurs, n'est pas, à l'heure actuelle, une priorité. Aussi, ces travaux ne seront pas prévus dans ce Docob. De même, bien que l'incendie constitue la principale menace pour le genévrier thurifère, des travaux de protection DFCI spécifiques aux thurifères de Pinara ne seront pas prévus dans ce Docob car leur mise en œuvre serait bien trop lourde du fait de la présence de cette espèce sur une large surface et de leur éloignement de toute voie d'accès.

Les actions prévues pour cet habitat prioritaire au sein de la ZSC sont :

- étude de la dynamique de la population en déterminant le sex-ratio et la régénération.
- historique de la vallée concernant l'activité pastorale( notamment pour savoir à depuis quand la zone de Murcella n'est plus utilisée par les bergers) et les incendies( fréquence et surfaces parcourues). Cet historique devrait nous aider à mieux comprendre la répartition actuelle des genévriers thurifères.
- étude de l'avifaune fréquentant ces peuplements et étude de son rôle sur la dissémination des graines.
- étude des stations à thurifères d'un point de vue pédologique, climatique,... pour mieux connaître cette espèce, et ainsi, mieux comprendre sa répartition.
- mise en œuvre du dossier d'application au régime forestier des parcelles communales concernées.

*Il est à noter que dans le cadre de la fiche n°12 (protection contre les incendies) il est prévu de suivre les opérations programmées dans la PRMF, et notamment, le pare-feu devant protéger le peuplement de genévriers oxycèdres (avec quelques thurifères mélangés) à l'aval du village d'Asco (voir fig n°34). Cette station est différente de celle de Pinara évoquée ci-dessus.*

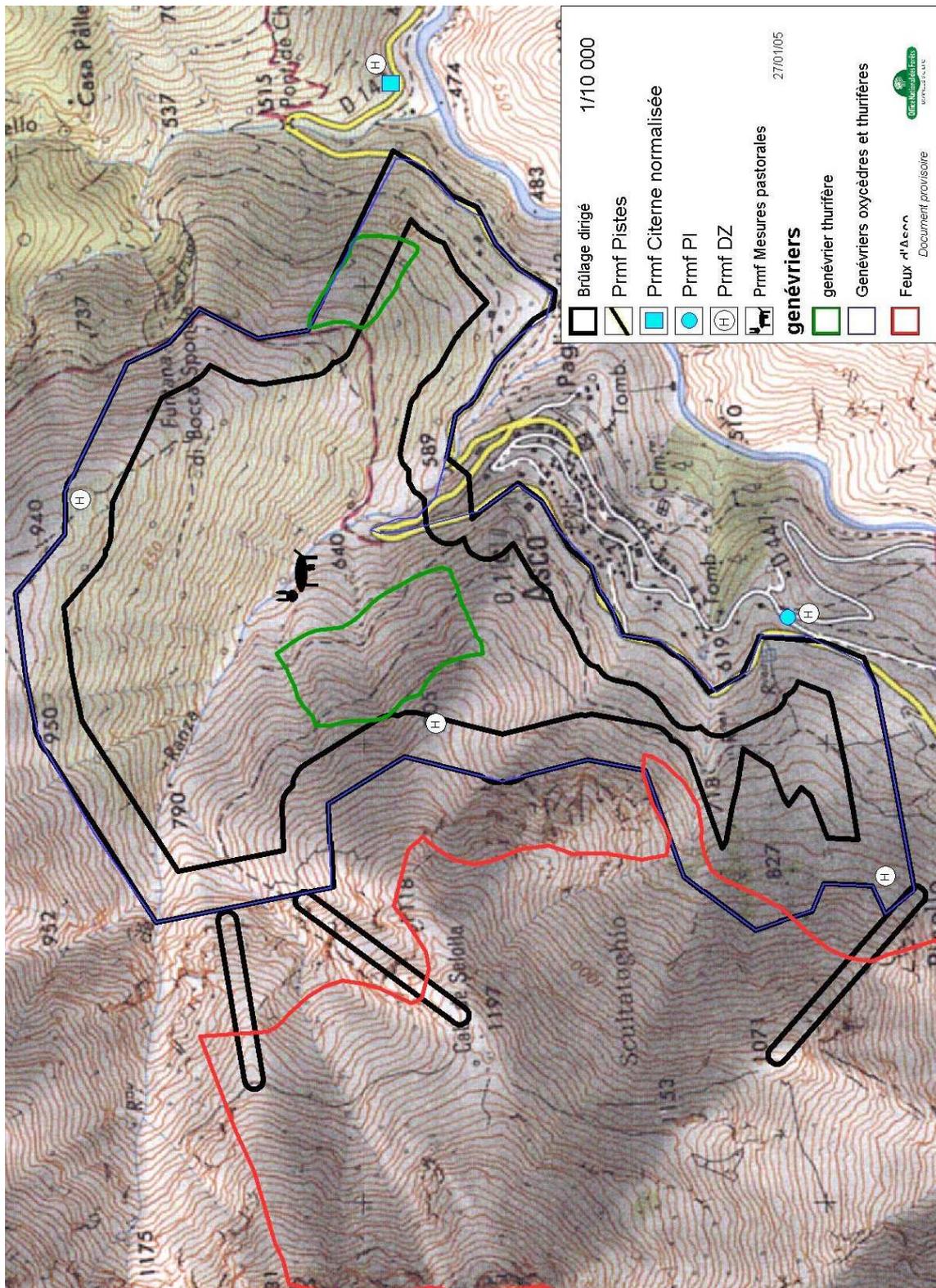


Figure n°34 : protection de genévriers à l'aval d'Asco (source PRMF)

### *1.3. Les activités prioritaires pour la ZSC*

#### *1.3.1. L'aménagement du pont de Ruggia*

Ce pont est un gîte majeur pour certaines espèces de chiroptères inscrites à la Directive (grand rhinolophe,...). En l'état actuel de nos connaissances, la principale menace qui pèse sur les chiroptères dans la vallée d'Ascu est la disparition de ce gîte majeur. Aussi, sa conservation est capitale pour la pérennisation de ces espèces au sein de cette ZSC. Des travaux de réfection ou de remplacement sont à l'étude depuis plusieurs années. Bien que le GCC assure une veille annuelle auprès des services administratifs concernés, il serait souhaitable de veiller à sa conservation, voire de procéder à des aménagements afin de garantir la pérennité de ce gîte (GCC, 2010). Ses aménagements consistent en des travaux de maçonnerie destinés à fermer les extrémités du pont.

#### *1.3.2. La gestion forestière*

La conservation des habitats et espèces est, dans une région forestière comme la vallée d'Ascu, étroitement liée à la gestion de la forêt prévue dans l'aménagement (=plan de gestion forestier).

Aussi, pour assurer l'atteinte des objectifs du Docob, il est indispensable de veiller à l'adéquation entre les opérations menées dans le cadre de l'aménagement forestier et les mesures prévues dans le Docob. Il est à noter que l'aménagement de la forêt communale d'Ascu est valable pour la période 1998-2012. Ainsi, lors de sa réactualisation en 2013, il sera indispensable de prendre en compte les recommandations du Docob.

En plus de l'aménagement forestier, on peut noter l'existence d'un plan de Protection Rapprochée du Massif Forestier (PRMF) dans la vallée d'Ascu. Ce document à valeur de référence en matière de lutte contre les incendies. Le feu étant l'une des principales menaces de disparition des habitats (pinèdes de larici, genévriers oxycèdres et thurifères,...), il est très important de s'assurer, dans le cadre de l'animation du Docob, de la mise en œuvre des travaux prévus pour la défense des personnes et des habitats. A ce titre, différents travaux ont été mis en œuvre (ZAL,...), mais il en reste à réaliser, notamment, pour la protection du genévrier oxycèdre et thurifère en aval du village (voir figure n°34 et paragraphe 1.2.3).

#### *1.3.3. L'information et la sensibilisation*

La réussite de la mise en œuvre du Docob est très étroitement liée à l'adhésion d'un large public. Aussi, pour favoriser cette adhésion, il est nécessaire de communiquer sur les actions menées et les résultats obtenus. Pour cela, il existe un point d'information : la maison du mouflon. Il faudra assurer son fonctionnement (pérennisation d'un emploi, coût de fonctionnement,...), compléter la muséographie existante (exposition, dépliants,...). De plus, il est indispensable de faire paraître des articles dans la presse (régionale ou spécialisée) pour expliquer la démarche Natura 2000 et présenter les résultats obtenus. Enfin, un panneau d'information sur les espèces et habitats présents ainsi que sur la démarche Natura 2000 sera installé sur le site. Un seul panneau est prévu dans ce Docob car la signalétique dans la vallée est prise en compte dans les autres programmes (truite, mouflon, DFCI,...) mis en œuvre.

#### 1.3.4. La valorisation touristique

Eu égard au caractère touristique de la vallée d'Ascu et à l'éventuelle création de la Réserve Naturelle, il s'avère nécessaire de maîtriser au mieux les flux touristiques. Aussi, il est nécessaire de réaliser une étude de fréquentation de la vallée qui aura pour but de quantifier le nombre de visiteurs et de recueillir leurs attentes par le biais d'enquête notamment. Cela permettra de réaliser par la suite et de manière précise, à l'instar de ce qu'il s'est fait à Aitone, l'Ospedale, Vizzavona,... une étude d'aménagement de la vallée d'Ascu pour l'accueil du public. Cette étude aura pour finalité la création d'équipements d'accueil du public pour :

- améliorer l'accueil des usagers de ce massif (services, informations, gardiennage,...),
- améliorer la sécurité des usagers (circulation,..),
- limiter les risques de dégradation des sites fréquentés (pollution, incendies,...),
- valoriser un patrimoine naturel exceptionnel qui a forgé l'identité de cette vallée,
- générer du développement et des emplois locaux.

#### 1.3.5. Les connaissances scientifiques

La gestion des habitats et des espèces nécessite d'améliorer nos connaissances scientifiques. Si le suivi des espèces et des habitats prioritaires est indispensable, l'amélioration de nos connaissances sur les autres espèces patrimoniales (amphibiens, porte-queue, chiroptères, flore) s'avère être une opération importante.

Ainsi, une étude des amphibiens du site est souhaitable pour, d'une part, mieux connaître l'état des populations, et d'autre part, pour éviter de relâcher des truites dans des cours d'eau où est présent l'euprocte.

Concernant les chiroptères, le GCC assure un suivi depuis 1989 dans la vallée d'Ascu. Actuellement ce suivi concerne la colonie du pont de Ruggia dans le cadre du programme régional de conservation des chiroptères. Dans le cadre de ce Docob il est essentiel de prévoir un maintien du suivi de cette colonie, la conservation du gîte du pont de Ruggia et une étude sur les espèces forestières (barbastelle, noctule de Leisler,...) avec notamment une recherche de gîtes arboricoles pour permettre d'assurer leur conservation.

Pour ce qui est du *Papilio hospiton*, sa présence a été révélée en 2009 (berquier, com. perso.). Aussi, il est intéressant de réaliser une étude pour localiser les populations. Cela permettrait de mieux connaître l'espèce et d'assurer sa prise en compte lors de travaux éventuels (ouverture du milieu,...). Cette étude de localisation sera, dans un premier temps, basée sur le recensement des plantes hôtes (fêrulle, rue de Corse et peucédan). L'objectif est de cartographier les stations de plantes hôtes pour déterminer les zones où sa présence est possible. Ces zones devront être prises en compte lors des différentes opérations (travaux, ...). Dans un second temps, un comptage des larves sur les pieds de plantes hôtes pourra être réalisé pour s'assurer de la présence du papillon dans chaque station de plantes hôtes et évaluer la taille des populations.

En ce qui concerne la flore, il est très important d'assurer un suivi des populations connues de *Buxbaumia viridis* et d'*Euphrasia nana* et de continuer les prospections (notamment au niveau des 4 zones humides pour *Buxbaumia viridis*) afin de définir la taille de la population de ces deux espèces.

Pour les 24 taxons protégés mais non-inscrits à la Directive, il n'y a pas de mesures spécifiques définies. Toutefois, leur conservation sera prise en compte lors d'éventuels travaux.

#### *1.3.6.L'organisation administrative*

La ZSC d'Ascu est une sous-unité du site Natura 2000 du Cintu avec Aïtone-Valduniellu, Corscia et Bonifatu. Aussi, il apparaît judicieux, de faire de la sous-unité d'Ascu un site Natura 2000 à part entière avec un comité de pilotage.

De plus, certaines propositions de type réglementaire sont envisagées afin d'obtenir des moyens financiers et humains supplémentaires pour réaliser toutes les opérations (création d'une réserve naturelle,...). Cependant, eu égard, aux différents statuts de protection existants dans la vallée (ZPS, ZSC, Réserve Naturelle, Réserve de chasse,...), il est nécessaire de définir un organigramme fonctionnel définissant les missions de tous les participants aux différents programmes en cours dans la vallée d'Ascu afin d'éviter certaines redondances, voire contradictions lors des réunions des différents comités.

Enfin, dans le cadre de l'organisation administrative, il est prévu de mettre en place un système de « fiche de liaison » (voir figure n°35) . Il s'agit d'une fiche transmise par le maître d'ouvrage (il peut s'appuyer sur l'animateur du site) à l'ensemble des partenaires pour les avertir du lancement de toute opération sur le site.

#### *1.3.7. La stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)*

L'Etat a décidé de mettre en place un réseau d'aires protégées par des statuts de protection réglementaire qui serait complémentaire de la démarche Natura 2000. A cet effet, la mise en place d'une réserve naturelle de Corse dans la vallée d'Asco constituerait un élément de ce réseau d'aires protégées.

## **Fiche de Liaison**

### **Site natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu, partie Ascu**

**Date de transmission :**

**Organisme expéditeur :**

**Personne ressource :**

Fiche concernant :

- le début
- la reprise
- la suspension
- la fin

de l'opération intitulée :

Dont le coût est de :

Financée par :

Relative à la fiche action n° =

Fiche transmise à :

Figure n 35: modèle de fiche de liaison

## 2. Les fiches actions

### 2.1.Synthèse des fiches actions par grands thèmes

Le récapitulatif des fiches actions en fonction des différents thèmes vous est présenté dans le tableau XII :

Thème	N° fiche	Intitulé de la fiche
<i>L'animation du Docob</i>	1	Animation du Docob
<i>Espèces et habitats prioritaires pour la sous-unité d'Ascu</i>	2	Gestion de la zone d'hivernage du mouflon
	3	Limitation des dérangements vis-à-vis du mouflon
	4	Suivi de la dynamique de la population de mouflon
	5	Soutien au programme régional de recherche et développement
	6	Suivi des effectifs de truites corses et recherche de nouvelles populations
	7	Gestion piscicole
	8	Suivi de la dynamique du peuplement de genévrier thurifère de Pinara
<i>Aménagement du pont de Ruggia</i>	9	Aménagement du site à chauve-souris
<i>Gestion forestière</i>	10	Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
	11	Protection des berges et cours d'eau
	12	Protection contre les incendies
	13	Gestion des pistes forestières
<i>L'information et la sensibilisation</i>	14	Communication et sensibilisation
<i>Valorisation touristique</i>	15	Etude de la fréquentation et de l'accueil du public
<i>Connaissances scientifiques</i>	16	Suivi des populations de chiroptères
	17	Inventaire des populations d'amphibiens : Discoglosses (corses et sardes) et euprocte
	18	Inventaire des populations de porte-queue de Corse ( <i>Papilio hospiton</i> )
	19	Inventaire des populations de <i>Buxbaumia viridis</i> et <i>Euphrasia genargentea</i>
<i>Aspects réglementaires</i>	20	Organisation administrative
	21	Création d'aires protégées

Tableau XII : récapitulatif des fiches actions

## 2.2. Les fiches actions

Il est à noter que pour l'évaluation du coût des opérations, un tarif forfaitaire de 500€ par jour est retenu. De plus, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre (ainsi que n'importe quel élément de ces fiches actions) pourront être modifiés en cas de besoin au moment de la mise en œuvre. Ces actions pourront être mises en œuvre par le biais de la Charte Natura et des contrats Natura 2000 (annexes n°4 et 5).

### 2.2.1. L'animation du Docob (fiche n°1)

Le maître d'ouvrage devra désigner un animateur chargé de la mise en œuvre du Docob.

<b>Fiche action n°1</b>	
<b>Intitulé</b>	Animation du Docob
<b>Objectifs</b>	Mise en œuvre du Docob
<b>Méthode</b>	Animation par un organisme
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Toutes les actions
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de fiche actions réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-30 jours par an, soit : $30 \times 500 = 15\ 000\text{€}$ par an
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Etat ou commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	A définir
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	L'animation
<b>Financement</b>	Feder,...

2.2.2. Espèces et habitats prioritaires pour la sous-unité d'Ascu (fiches n°2 à 8)

Fiche action n°2	
<b>Intitulé</b>	Gestion de la zone d'hivernage du mouflon
<b>Objectifs</b>	Conserver des milieux ouverts sur la zone d'hivernage afin de faciliter les déplacements des mouflons et d'améliorer la capacité d'accueil du milieu en créant des zones de gagnage.
<b>Méthode</b>	Dépressage dans les zones de régénérations trop denses et brûlage dirigée.
<b>Localisation</b>	Travaux effectués au sein de la réserve de chasse
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	- <b>Action non mise en œuvre actuellement dans le cadre du programme mouflon. A prévoir dans le Docob,</b> -Protection contre les incendies, -Action favorable aux populations de gypaètes barbus -
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Dynamique de la population de mouflons
<b>Coût de la mesure</b>	-Dépressage sur 10Ha environ : 30 000€ HT -Ouverture par brûlage dirigé : 1 800€ HT/Ha
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF et ONCFS
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Travaux
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 1 <sup>er</sup> trimestre 2012 Durée des travaux : 1 an Entretien : dépressage tous les 5 ans
<b>Financement</b>	Feder,...

Fiche action n°3	
<b>Intitulé</b>	Limitation des dérangements vis-à-vis du mouflon
<b>Objectifs</b>	Assurer la tranquillité des populations de mouflons
<b>Méthode</b>	- Limiter la circulation sur les pistes forestières (surtout la piste de Mutola en hiver). <b>Action reprise dans la fiche n°13.</b> - Interdire la divagation des chiens au sein de la réserve de chasse, - Adapter le balisage des sentiers - Nourrissage du Gypaète adapté aux exigences du mouflon
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	<b>- Action non mise en œuvre actuellement dans le cadre du programme mouflon. A prévoir dans le Docob,</b> - Gestion des pistes forestières, - Etude d'accueil du public
<b>Retombées locales attendues</b>	Conservation de la faune sauvage
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Dynamique des populations de mouflons
<b>Coût de la mesure</b>	A chiffrer
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF et ONCFS
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°4</b>	
<b>Intitulé</b>	Suivi de la dynamique de la population de mouflons
<b>Objectifs</b>	Améliorer les connaissances scientifiques afin de définir les mesures de gestion les plus adaptées
<b>Méthode</b>	<b>-Action non mise en œuvre actuellement dans le cadre du programme mouflon. A prévoir dans le Docob,</b> -Un Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) dans la vallée de Pinara (Zone d'estive) tous les ans,
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Gestion de la zone d'hivernage du mouflon, -Limitation des dérangements vis-à-vis du mouflon
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de tournées réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-IPA : 12j (10j sur terrain et 2 bureau) par an : 12x500 = 6000€TTC par an, soit sur 5 ans : 6 000x5 = 30 000€TTC,
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	ONCFS
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONCFS
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°5</b>	
<b>Intitulé</b>	Soutien au programme régional de recherche et développement
<b>Objectifs</b>	Aider à la mise en place de ce programme de gestion
<b>Méthode</b>	Soutien financier et administratif pour le montage des dossiers
<b>Localisation</b>	Dans la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Gestion de la zone d'hivernage du mouflon, -Limitation des dérangements vis-à-vis du mouflon -Suivi de la dynamique de la population de mouflons -Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'opérations réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-A définir
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONCFS
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

Fiche action n°6	
<b>Intitulé</b>	Suivi des effectifs de truites corses et recherches de nouvelles populations
<b>Objectifs</b>	Connaître la dynamique des populations mises en réserve et le nombre de populations pures sur le site
<b>Méthode</b>	-Une pêche d'inventaire dans les réserves d'A Manica et E Ventose tous les ans, -Analyses génétiques pour recherche de populations pures sur les affluents du Stranciacone (Logoniello, Pinara,...) -Contrôle génétique des populations pures tous les 5 ans
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	<b>-Opérations prévues dans le programme truite corse.</b> -Gestion piscicole, -Protection des berges et cours d'eau
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'études réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-Pêches d'inventaires : 1 pêche = 8journées (7 sur le terrain et 1 au bureau). Donc 2 pêches par an = 2x8jx500€ =8 000€par an, soit 40 000€sur 5 ans, -Analyse génétique (6 marqueurs microsatellites) : 1 200€TTC par analyse, soit pour 5 analyses : 5x1 200 = 6 000€ TTC, Contrôle génétique des populations pures (2 marqueurs microsatellites) : 400€ par population, soit 400x3(A Manica, E Ventose et A Tassinetta) : 3x400=1 200€TTC
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Fédération de la Pêche
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Fédération de la Pêche
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	<b>-Opérations financées dans le programme truite corse. Soutien financier à apporter en cas défaillance du programme (Feder, ...)</b>

Fiche action n°7	
<b>Intitulé</b>	Gestion piscicole
<b>Objectifs</b>	Assurer la protection des populations de truites corses
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintien des réserves temporaires de pêche existantes, voire création de nouvelles,</li> <li>-Signalétique des réserves,</li> <li>-Maintien des tournées de surveillance,</li> <li>-Sensibilisation du public (notamment à la maison du mouflon)</li> <li>-Extension de l'aire de répartition</li> </ul> <p><b>Opérations prévues dans le programme truite corse (en dehors de la sensibilisation faite à la maison du mouflon qui est prévue dans la fiche n°14)</b></p>
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Protection des berges et cours d'eau,</li> <li>-Information et sensibilisation,</li> </ul>
<b>Retombées locales attendues</b>	Développement de l'activité pêche
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Coût de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Entretien de la signalétique : 1 500 HT€,</li> <li><b>-Sensibilisation du public (notamment à la maison du mouflon) : coût prévu à la fiche action n°=14</b></li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Fédération de la pêche
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Fédération de la pêche
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Maintien des réserves temporaires de pêche existantes, voire création de nouvelles (dossiers traités par la Fédération de Pêche et l'OEC),</li> <li>-Tournées de surveillance</li> <li>-Relâchers de truites sauvages (corses ou méditerranéennes) dans des portions de cours d'eau dépourvues de truites et d'autres espèces patrimoniales en concurrence avec la truite (euprocte,...).</li> </ul>
<b>Engagements rémunérés</b>	
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	<b>-Opérations financées dans le programme truite corse. Soutien financier à apporter en cas de défaillance du programme (Feder,...)</b>

<b>Fiche action n°8</b>	
<b>Intitulé</b>	Suivi de la dynamique du peuplement de genévriers thurifères de Pinara
<b>Objectifs</b>	Amélioration des connaissances et évaluation de l'impact des travaux réalisés
<b>Méthode</b>	-Etude de la dynamique du peuplement -Soumission au régime forestier des parcelles concernées
<b>Localisation</b>	Vallée de Pinara
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Suivi réalisé par le Conservatoire Botanique de Corse dans le cadre du programme national du thurifère, -Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Retombées locales attendues</b>	-Mise en valeur du patrimoine de la vallée
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Coût de la mesure</b>	-2j par an soit 2x500=1 000€ HT, -Sur 5 ans : 1 000x5 = 5 000€ HT.
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Conservatoire Botanique National de Corse
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	Soumission des terrains au régime forestier
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	<b>Vérifier que l'action ne soit pas déjà réalisée par le CBNC dans le cadre du programme national. Si c'est le cas, l'animateur devra réaliser un bilan du suivi réalisé par le CBNC et l'intégrer dans son rapport.</b> Financements possibles : Feder,...

2.2.3.L'aménagement du pont de Ruggia ((fiche n°9)

<b>Fiche action n°9</b>	
<b>Intitulé</b>	Aménagement du site à chauve-souris
<b>Objectifs</b>	Protéger et conserver la colonie du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées
<b>Méthode</b>	-Travaux de maçonnerie pour fermer les extrémités du pont de la route départementale
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Suivi des populations de chiroptères -Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Travaux réalisés
<b>Coût de la mesure</b>	-Maçonnerie : 6 000€ HT
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Entreprise spécialisée (GCC en appui technique et scientifique)
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	Travaux
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

2.2.4. La gestion forestière (fiches n°10 à 13)

<b>Fiche action n°10</b>	
<b>Intitulé</b>	Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Objectifs</b>	S'assurer que les mesures de gestion prévues dans l'aménagement soient en adéquation avec celles du Docob
<b>Méthode</b>	-Analyser l'aménagement forestier pour vérifier qu'il n'y ait pas d'incompatibilités avec les préconisations de Natura 2000 -Tenir compte des recommandations du Docob lors de la réactualisation de l'aménagement dont la période de validité est de 1998 à 2012.
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Protection des berges et cours d'eau, -Protection contre les incendies, -Gestion des pistes forestières
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Coût de la mesure</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	ONF
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	Suivi des deux documents
<b>Engagements rémunérés</b>	
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	

<b>Fiche action n°11</b>	
<b>Intitulé</b>	Protection des berges et cours d'eau
<b>Objectifs</b>	Gestion des cours d'eau
<b>Méthode</b>	-Tronçonnage de certains arbres morts (en prenant en compte la présence d'espèces de chiroptères arboricoles) et enlèvement des embâcles pour limiter les dégâts dus aux crues -Gestion de la ripisylve (élagage,...) pour favoriser la pénétration du rayonnement solaire, -Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Suivi des effectifs de truites et recherche de nouvelles populations, -Gestion piscicole,
<b>Retombées locales attendues</b>	Protection de l'habitat de la truite et mise en sécurité du site pour les baigneurs
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Travaux réalisés
<b>Coût de la mesure</b>	A chiffrer
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	Travaux
<b>Engagements rémunérés</b>	
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2012
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°12</b>	
<b>Intitulé</b>	Protection contre les incendies
<b>Objectifs</b>	Diminuer les risque d'incendie et optimiser les moyens de lutte pour la protection des personnes et de l'environnement
<b>Méthode</b>	-Suivi de la mise en œuvre du plan de Protection Rapprochée du Massif Forestier, -Faire un bilan des opérations DFCI réalisées dans la vallée (ZAL, Etude DFCI à l'aval du village), -Maintenir les patrouilles de surveillance DFCI, -Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Gestion de la zone d'hivernage du mouflon, -Gestion des pistes forestières, -Conservation du peuplement de genévriers oxycèdres et thurifères à l'aval du village
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Les dégâts causés par les incendies
<b>Coût de la mesure</b>	-Suivi du dossier par l'animateur : 2j par an soit $2 \times 500 = 1\ 000\text{€}$ par an, Soit, sur 5ans : $1\ 000 \times 5 = 5\ 000\text{€}$
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Suivi de l'opération par l'animateur au titre de Natura 2000 <b>Travaux pris en charge dans le cadre de la PRMF</b>
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°13</b>	
<b>Intitulé</b>	Gestion des pistes forestières
<b>Objectifs</b>	Limitation de la circulation des véhicules à moteur pour diminuer le dérangement de la faune (mouflon, gypaète,..) et restauration de la piste du secteur de Valentinu
<b>Méthode</b>	-Surveillance des pistes (veiller au respect de l'arrêté municipal), -Travaux de restauration de la route forestière de Valentinu
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Limitation des dérangements vis-à-vis du mouflon (et du Gypaète), -Protection contre les incendies, -Action favorable au gypaète car en limitant la circulation on diminue son dérangement -Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Retombées locales attendues</b>	Conservation de la faune
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Coût de la mesure</b>	A chiffrer
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	-Surveillance des pistes
<b>Engagements rémunérés</b>	Travaux de la piste de Valentinu
<b>Calendrier</b>	Début : 2012
<b>Financement</b>	Feder,...

2.2.5. L'information et la sensibilisation (fiche n°14)

<b>Fiche action n°14</b>	
<b>Intitulé</b>	Communication et sensibilisation
<b>Objectifs</b>	Information et sensibilisation des différents publics
<b>Méthode</b>	-Création d'une exposition et de dépliants, réalisation d'articles pour la presse régionale et spécialisée, -Compléter la documentation actuellement accessible à la maison du mouflon, -Assurer l'accueil des visiteurs à la maison du mouflon -Création et pose d'un panneau d'information
<b>Localisation</b>	Essentiellement à la maison du mouflon
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Sentiers thématiques
<b>Retombées locales attendues</b>	Développement de l'éco-tourisme
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Le nombre de visiteurs
<b>Coût de la mesure</b>	-Création exposition : 1 668,42€TTC( <b>réalisée dans le cadre de la rédaction du Docob</b> ), -Dépliants : 5 000€ TTC -Accueil des visiteurs : 1 emploi sur 6 mois (15/04 au 15/10) soit environ : 18 000€TTC par an -Création et pose d'un panneau d'information : 2 000€TTC
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Commune
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Création d'un emploi pour accueillir les visiteurs, et achat et pose d'outils de communication (panneaux, dépliants,...)
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

2.2.6. La valorisation touristique (fiche n°15)

<b>Fiche action n°15</b>	
<b>Intitulé</b>	Etude de la fréquentation et de l'accueil du public
<b>Objectifs</b>	Prise en compte des attentes des visiteurs et maîtrise des flux touristiques
<b>Méthode</b>	Réalisation d'une étude relative aux attentes des usagers et aux aménagements à réaliser
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC (et même toute la vallée d'Ascu jusqu'à l'embranchement de la RN... : Balanina)
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Protection DFCI,
<b>Retombées locales attendues</b>	Développement de l'éco-tourisme
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Etudes réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-Coût de l'étude de la fréquentation : à définir -Coût de l'étude pour les aménagements: 32 000€ HT
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etude
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

2.2.7. Connaissances scientifiques (fiches n°16 à 19)

<b>Fiche action n°16</b>	
<b>Intitulé</b>	Suivi et études des populations de chiroptères
<b>Objectifs</b>	Amélioration de la connaissance scientifique sur ces espèces (recherche de gîte) et recherche d'arbres gîtes
<b>Méthode</b>	Réaliser des études de suivi de ces espèces (localisation, taille des effectifs,...) et recherche de nouveaux gîtes pour une meilleure prise en compte lors des opérations prévues sur le site (Travaux forestiers,...).
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu - Protection des berges et cours d'eau
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Etudes réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-Recherche de gîtes sur 2 ans : 60H/J, soit : 25 600€ TTC + achat de 40 émetteurs : 6 000€ TTC, Suivi des espèces : par an : 8H/J soit 2 500€ TTC, soit sur 5 ans : 2 500x5 = 12 500€TTC
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	GCC
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°17</b>	
<b>Intitulé</b>	Inventaire des populations d'amphibiens : Discoglosses (corses et sardes) et euprocte
<b>Objectifs</b>	Amélioration de la connaissance scientifique de ces deux espèces
<b>Méthode</b>	Réaliser des études de suivi de ces deux espèces (localisation, taille des effectifs,...) et limiter les impacts négatifs d'autres opérations mises en place (relâcher de truites,...)
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Gestion piscicole
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Etudes réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	A chiffrer
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	ONF (réseau herpétologie) ou bureau d'études privé
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2012
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°18</b>	
<b>Intitulé</b>	Inventaire des populations de porte-queue de Corse ( <i>Papilio hospiton</i> )
<b>Objectifs</b>	Amélioration de la connaissance scientifique et prise en compte de l'espèce lors de la mise en œuvre des différentes opérations.
<b>Méthode</b>	Réaliser un inventaire des plantes hôtes. Effectuer un comptage des larves présentes.
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Gestion de la zone d'hivernage du mouflon
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Etudes réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	A chiffrer
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Commune
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2013
<b>Financement</b>	Feder,...

Fiche action n°19	
<b>Intitulé</b>	Inventaire des populations de <i>Buxbaumia viridis</i> et <i>Euphrasia genargentea</i>
<b>Objectifs</b>	Amélioration de la connaissance scientifique de ces deux espèces
<b>Méthode</b>	Réaliser des études sur ces deux espèces (localisation, taille des effectifs,...) : suivi des stations connues et recherche de nouvelles stations.
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Etudes réalisées
<b>Coût de la mesure</b>	-Suivi des stations connues : 1j pour <i>Buxbaumia viridis</i> et 1 j pour <i>Euphrasia genargentea</i> par an, soit sur 5 ans : 2x5x500 = 5 000€ -Recherche de nouvelles stations : 1j pour <i>Buxbaumia viridis</i> et 1 j pour <i>Euphrasia genargentea</i> par an, soit sur 5 ans : 2x5x500 = 5 000€
<b>Maître d'ouvrage potentiel</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre potentiel</b>	Conservatoire National Botanique de Corse
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Etudes
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

2.2.8. Aspect réglementaire (fiche n°20)

<b>Fiche action n°20</b>	
<b>Intitulé</b>	Organisation administrative
<b>Objectifs</b>	Eviter une superposition inutile des différents statuts de protection (réserve de chasse, réserve naturelle,...), faire de la sous-unité d'Ascu un site Natura 2000 à part entière et mise en place de la « fiche de liaison »
<b>Méthode</b>	-Définir un organigramme fonctionnel pour la gestion de la vallée -Désignation de la sous-unité d'Ascu en ZSC sur proposition de la DREAL -Validation du principe de la « fiche de liaison » pour prévenir du lancement des différentes opérations
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	-Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Coût de la mesure</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune
<b>Maître d'œuvre</b>	A définir
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Suivi du dossier par l'animateur
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2011
<b>Financement</b>	Feder,...

<b>Fiche action n°21</b>	
<b>Intitulé</b>	Création d'aires protégées
<b>Objectifs</b>	Mise en place de mesures réglementaires visant à protéger des habitats et des espèces en complément des mesures contractuelles prévues dans le réseau Natura 2000
<b>Méthode</b>	-Mise en place d'une réserve naturelle de Corse (ou autre statut compatible avec la SCAP)
<b>Localisation</b>	Dans toute la ZSC
<b>Connexions avec une autre action et effets sur d'autres espèces et habitats</b>	
<b>Retombées locales attendues</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>Coût de la mesure</b>	Néant
<b>Maître d'ouvrage</b>	OEC,...
<b>Maître d'œuvre</b>	A définir
<b>Engagements non-rémunérés (bonnes pratiques)</b>	
<b>Engagements rémunérés</b>	Suivi du dossier par l'animateur
<b>Calendrier</b>	Début des opérations : 2014
<b>Financement</b>	Feder,...

### 3. Echancier

Le planning prévisionnel des opérations vous est présenté dans le tableau XIII. Il est à noter que les données présentées dans ces tableaux peuvent être amenées à varier en fonction de certains paramètres. Aussi, chaque année, un programme d'actions sera proposé par l'animateur et validé par le comité de pilotage et le maître d'ouvrage.

<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Fiche 1 : animation du site	X	X	X	X	X	X
Fiche 2 : Gestion de la zone d'hivernage du mouflon	X	X	X	X	X	X
Fiche 3 : Limitation des dérangements vis à vis du mouflon	X	X	X	X	X	X
Fiche 4 : Suivi de la dynamique de la population de mouflons	X	X	X	X	X	X
Fiche 5 : Soutien au programme régional de gestion du mouflon	X	X	X	X	X	X
Fiche 6 : Suivi des effectifs de truites corses et recherches de nouvelles populations	X	X	X	X	X	X
Fiche 7 : Gestion piscicole	X	X	X	X	X	X
Fiche 8 : Suivi de la dynamique du peuplement de genévrier thurifères de Pinara	X	X	X	X	X	X
Fiche 9 : Aménagement du site à chauve-souris		X				
Fiche 10 : Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu	X	X	X	X	X	X
Fiche 11 : Protection des berges et cours d'eau		X		X		X
Fiche 12 : Protection contre les incendies	X	X	X	X	X	X
Fiche 13 : Gestion des pistes forestières	X	X	X	X	X	X
Fiche 14 : Communication et sensibilisation	X	X	X	X	X	X
Fiche 15 : Etude d'accueil du public		X				
Fiche 16 : Suivi des populations de chiroptères	X	X	X	X	X	X
Fiche 17 : Inventaire des populations d'amphibiens : discoglosses (corse et sarde) et euprocte		X	X			
Fiche 18 : inventaire des populations de porte-queue de Corse ( <i>Papilio hospiton</i> )		X	X			
Fiche 19 : Inventaire des populations de <i>Buxbaumia viridis</i> et <i>Euphrasia nana</i>	X	X	X	X	X	X
Fiche 20 : Organisation administrative	X	X				
Fiche 21 : Création d'aires protégées				X	X	X

Tableau XIII : échancier prévisionnel

## Bibliographie

- ARRIGHI F., 2002. -Dossier préalable pour la création d'une Réserve Naturelle de montagne en Corse. - La haute vallée d'Asco. Dossier du PNRC. Ajaccio, 28 p. + annexes.
  
- Babski SP, Dalery G, Garel & M Maillard D (2004) – Impacts du brûlage dirigé et du débroussaillage mécanique sur la fréquentation d'une lande à bruyère et callune par le mouflon méditerranéen dans le massif du Caroux-Espinousse (Hérault), 4p.
  
- Benedetti Pierre, 2010. Communication personnelle.
  
- Berquier Cyril, 2010. Communication personnelle.
  
- Berrebi Patrick, 2010. Communication personnelle.
  
- Cransac N., Valet G., Cugnasse J-M. & J. Rech (1997) – seasonal diet of mouflon (*Ovis gmelini*) : comparison of populations sub-units and sex-age classes. Rev. Ecol., 52 : 21-36.
  
- DOUFLOUS S., GENIEZ P., ARNOLD N., OVENDEN D., 2004. -Le guide herpeto : 199 amphibiens et reptiles d'Europe. Delachaux et Niestlé, 230 p.
  
- Fédération de la Corse pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques, 2007. *Rapport final programme LIFE « conservation de la truite macrostigma en Corse »*.
  
- Groupe Chiroptères Corse, 2009. Etat des connaissances sur les chiroptères présents sur le site Natura 2000 « Massif du Cintu - Ascu» (FR9400576)
  
- Hugot Laetitia, 2010. Communication personnelle.
  
- Institut des Aménagements Régionaux et de l'Environnement, documents d'objectifs « haute vallée d'Ascu », 1997. 100p
  
- OEC Cyril Berquier, août 2008. Elaboration du projet de réserve naturelle de Corse en milieu montagnard, 85 p.
  
- Moulenc Richard, 2009. Communication personnelle.
  
- Office National de la Chasse et de la faune Sauvage (2009) – Comptage par hélicoptère de la population de Mouflon de Corse dite du « Cintu », 25p.
  
- Office National des Forêts - Région Corse, 1998. Aménagement de la forêt communale d'Ascu, 84p.
  
- Office National des Forêts - Région Corse, 2011. Protection rapprochée du Massif Forestier d'Ascu, 37p.

-Pioli Achille, 2010. Communication personnelle.

- THIBAUT, J.-C., SEGUIN, J.-F. & NORRIS, K. 2000.- *Plan de restauration de la sittelle corse*. Parc naturel régional de Corse/DIREN-Corse, MEDD.

- THIBAUT, J.-C., SEGUIN, J.-F.& TORRE, J.(2001).- *Plan de restauration de l'Autour des palombes en Corse*. Ministère de l'Écologie et du Développement Durable/ Parc Naturel Régional de Corse.

## Webographie

<http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique24>

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9400576.html>

<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/passe.htm>

[http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/moufl\\_corse.htm](http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/moufl_corse.htm)

<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/morpho.htm>

[http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/espace\\_vie.htm](http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/espace_vie.htm)

<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/activites.htm>

<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/activites.htm>

<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/rythmes.htm>

[http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/rut\\_repro.htm](http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/rut_repro.htm)

<http://www.parc-naturel-corse.com/mouflon/pgs/menaces.htm>

Site de Herpfrance : [www.herpfrance.com/fr](http://www.herpfrance.com/fr)

[http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Fabriciana\\_elisa.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Fabriciana_elisa.pdf)

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers1.html>

# ANNEXES

# *La Charte Natura 2000*

## **1. La charte Natura 2000 : définition et conditions d'application**

### 1.1. Définition

La loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux introduit l'existence d'une charte Natura 2000 auxquels les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains dans le site peuvent adhérer.

La charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, comporte un ensemble de recommandations et d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée.

Aussi, il convient de préciser les termes « recommandations » et « engagements » :

-Recommandation : les recommandations ont pour but de sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Le non-respect de ces recommandations n'entraîne aucune sanction pour l'adhérent.

-Engagement : en application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, les engagements participant cités au sein de la charte Natura 2000 contribuent à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire décrits dans le DOCOB. Ces engagements n'entraînent aucun surcoût pour l'adhérent mais leur non respect peut conduire à une suspension temporaire à l'adhésion de la charte. Le respect de ces engagements est donc soumis à un contrôle, notamment s'il a permis l'obtention d'avantages (aides publiques, avantage fiscal). Les engagements prévus par la charte Natura 2000 peuvent faire l'objet de contrôles, formulés de manière simple dans la charte. Les engagements sont formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides), et/ou par activité (activités de sports et de loisirs notamment).

L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de 5 ans et ouvre droit à exonération fiscale : exonération des parts communales et intercommunales de la taxe sur le foncier non bâti.

### 1.2. Conditions d'application

Les conditions de mise en œuvre de la charte Natura 2000 sont fixées par le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000, pris en application de la loi sur le Développement des territoires ruraux en ce qui concerne la charte Natura 2000 (article R 414-11 et R414-12 du Code de l'Environnement).

## **Il y a deux conditions d'éligibilité à la signature de la charte :**

**1.** Le signataire s'engage à **autoriser l'accès aux terrains** au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ; sous réserve que l'animateur du site informe préalablement le signataire de la date de ces opérations dans un délai d'au moins 10 jours, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Le signataire pourra se joindre à ces opérations. En outre, il sera informé des résultats de ces opérations.

**2.** Concernant la gestion forestière, le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

Si pour une raison de force majeure, l'une des parcelles ne devait plus être soumise à l'engagement de la charte, le propriétaire ou l'exploitant doit saisir l'organisme de contrôle. Si le déclarant ne peut pas tenir un engagement, il le motive et en informe la DDTM.

L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels, sur lesquels il souscrit à la charte. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (cf. circulaire MEDD / MAP du 26 avril 2007).

### 1.3. Contrôles

A chaque engagement correspond un point de contrôle. Les services de la DDTM après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000, peuvent vérifier sur place le respect des engagements souscrits ainsi que la réglementation en vigueur. En cas de non-respect de celle-ci, tout bénéfice de la charte est annulé. Les conséquences, en cas de constat du non respect d'au moins un des engagements souscrits, sont précisés à l'article R. 414-12 du Code l'environnement (fixés dans le Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et dans la circulaire y afférant). Par ailleurs, le Document d'Objectifs du site approuvé par arrêté préfectoral est également un documents de référence pour contrôler la bonne application de la charte.

## **2. Les recommandations et engagements**

Dans le cadre de ce Docob, les recommandations et engagements sont applicables à l'ensemble de la sous-unité d'Ascu

### 2.1. Les recommandations et engagements généraux

#### **RECOMMANDATIONS :**

-Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site

-Prévenir la structure animatrice des opérations engagées sur le site

#### **ENGAGEMENTS :**

- Le signataire s'engage à **autoriser l'accès aux terrains** au titre desquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ; sous réserve que l'animateur du site informe préalablement le signataire de la date de ces opérations dans un délai d'au moins 10 jours, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Le signataire pourra se joindre à ces opérations. En outre, il sera informé des résultats de ces opérations.

**Contrôle** : *Vérification de l'accès aux sites et rapport d'activités de l'animateur*

- le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

**Contrôle** : *Vérification du document de gestion des propriétés forestières*

-le signataire s'engage à informer l'ensemble des acteurs du site du lancement des différentes opérations par le biais de la fiche de liaison

**Contrôle** : *Vérification de la fiche de liaison*

## **2.2. La gestion forestière**

### **RECOMMANDATIONS :**

- Respecter les prescriptions des plans de gestion.
- Organiser l'exploitation et le débardage de manière à limiter la détérioration du milieu

### **ENGAGEMENTS : Limiter les dérangements pour la faune, la flore et les habitats lors de la réalisation de travaux et de coupes**

- Respecter le calendrier ci-dessous pour la réalisation de travaux :

Les travaux forestiers (débroussaillage, brûlage dirigé, aménagement des pistes forestières,...) devront être réalisés en dehors des mois de janvier, février et mars dans la zone d'hivernage du mouflon (secteur de Mutola).

**Contrôle** : *Vérification de la localisation et la date de réalisation des travaux.*

- Laisser du bois mort au sol ainsi que des ouches en décomposition et conserver sur pied des arbres morts, à cavités ou surannés sans valeur économique, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risque d'un point de vue sanitaire ou en matière de sécurité publique

**Contrôle** : *vérification sur place de la présence de bois morts*

- Conserver les éléments favorables à la biodiversité : zones humides,...

**Contrôle** : *Vérification de la localisation et la date de réalisation des travaux.*

- Ne pas transformer des habitats d'intérêt communautaire par plantation d'autres espèces

**Contrôle** : *Vérification sur site de la conservation des habitats*

- Stocker le bois exploiter sur des aires de dépôt adaptées

**Contrôle** : *Vérification sur site du stockage du bois*

- Mettre en adéquation l'aménagement forestier et le document d'objectifs du site

**Contrôle** : *Vérification du document d'aménagement*

### 2.3. La gestion piscicole

#### **RECOMMANDATION :**

- Respecter les prescriptions des plans de gestion des réserves temporaires de pêche.

#### **ENGAGEMENT : Conserver le patrimoine génétique piscicole**

- Le signataire s'engage à proscrire les introductions de poissons non présents naturellement dans la vallée afin de conserver les populations de truites sauvages de souches corse et méditerranéenne. En effet, leur préservation, objectif prioritaire de cette ZSC, passe inévitablement par une interdiction des lâchers de truites de souche atlantique. De plus, toute introduction d'espèce de poisson non présente naturellement dans la vallée est à proscrire.

**Contrôle** : *contrôle génétique des populations pures*

### 2.4. Les activités de sports et de loisirs

La fréquentation touristique dans les espaces naturels du site peut avoir **trois types d'impacts** :

- Les atteintes sur la faune : dérangements, modifications des comportements, impacts induits dans les milieux forestiers (localement, dégâts accrus en forêt dus au cantonnement du gibier).
- Les atteintes sur la flore : des cueillettes excessives ou des piétinements trop importants entraînent un appauvrissement de la végétation voire la disparition de certaines espèces remarquables.
- Les atteintes physiques : dégradation et érosion des sols, ravinements.

**ENGAGEMENT** : En terme d'activités de sports et de loisirs, la charte prévoit un engagement portant sur l'ensemble des espèces : information et concertation relatives aux projets de loisirs

- Le signataire de la Charte s'engage à informer le service instructeur ainsi que l'animateur du site de tout projet de loisir dont il a connaissance (installation d'aménagements de toute nature ; pratique d'une activité) concernant les parcelles contractualisées.
- Lorsqu'il est sollicité pour l'installation d'aménagements légers ou l'organisation ponctuelle d'une activité susceptible de générer des perturbations des habitats et des espèces sur ses parcelles contractualisées, le propriétaire signataire de la Charte s'engage à ne donner son accord au porteur du projet que s'il a obtenu un accord de principe de la part de l'animateur, qui le cas échéant, sollicitera l'avis du COPIL

**Contrôle** : *Contrôle sur place de l'information préalable auprès de l'animateur et/ ou, le cas échéant, de l'obtention de l'accord du Président du COPIL*

# Les contrats

## 1. Les conditions générales applicables aux contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un outil qui permet de rémunérer la mise en œuvre de certaines mesures prévues dans le document d'objectifs.

### 1.1. L'objectif général

Le contrat Natura 2000 peut être conclu entre l'Etat et tout propriétaire titulaire de droits réels et personnels<sup>5</sup> (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000.

Il porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB et par là même aux cahiers des charges contenus dans le DOCOB en application des dispositions de l'article R.414-9 du code de l'environnement.

L'aide versée dans le cadre du contrat ne constitue en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Il existe 3 familles de contrats :

- Les contrats agricoles : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
- Les contrats forestiers : concernent les milieux forestiers
- Les contrats ni-agricoles ni forestiers : concernent les autres milieux

### 1.2. Le financement des contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 bénéficient de financements nationaux (Etat, établissements publics, collectivités) et également communautaires (FEADER).

Au titre des financements de l'Etat, les contrats agricoles bénéficient des financements du ministère chargé de l'agriculture et de la pêche (MAP).

Les financements du MEEDDAT sont réservés aux contrats Natura 2000 forestiers ou ni agricoles, ni forestiers.

---

<sup>5</sup> Propriétaires, nu-propriétaires, usufruitiers ou titulaires d'un bail emphytéotique, personne physique ou morale disposant d'un mandat la qualifiant pour mener à bien les opérations et pour prendre les engagements liés au bénéfice de l'aide sur la durée de l'engagement mentionnée dans le contrat : convention de gestion, bail de chasse, concession...

### 1.3. Les conditions générales

Ces conditions s'appliquent à tous contrats Natura 2000 qu'ils soient forestiers ou non.

- Pour contractualiser une mesure, la parcelle cadastrale doit vérifier l'ensemble des critères d'éligibilité de la mesure définis dans les arrêtés préfectoraux relatifs aux contrats Natura 2000. Des critères complémentaires peuvent toutefois être précisés dans les mesures retenues sur le site de la Lauter (voir cahiers des charges type)
- La mise en œuvre des mesures de gestion, de même que l'engagement sur les « bonnes pratiques » s'applique sur la durée du contrat Natura 2000 fixée à 5 ans, sauf dans le cas de la mesure forestière concernant la création d'îlots de sénescence (mesure F22712) pour laquelle cette durée est de 30 ans.
- Concernant les mesures rémunérées, les propositions d'identification, de localisation et de définition des actions sont réalisées par le bénéficiaire en lien avec l'animateur du site. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, service instructeur, juge de la conformité et de la cohérence des mesures proposées.
- Tout bénéficiaire devra respecter l'ensemble des engagements figurant dans le contrat.

## 2. Cahiers des charges des contrats Natura 2000

Vous trouverez dans ce paragraphe, une proposition de cahier des charges pour des contrats Natura 2000 applicables sur ce site. Toutefois, l'animateur pourra les modifier, supprimer et en proposer d'autres en fonction des besoins du moment.

Les différentes propositions :

<b>Fiche action n°1</b>	Gestion de la zone d'hivernage du mouflon
Enjeu	Amélioration du milieu
Objectif visé	Conserver des milieux ouverts pour favoriser les déplacements et créer des zones de gagnage
Principales espèces d'intérêt communautaire concernées : 1373-Le mouflon de Corse ( <i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i> ).	
Périmètre d'application : ZSC FR9400576	
Dispositions financières Les aides correspondent à l'indemnisation des travaux réalisés en faveur du mouflon. Elles sont calculées selon les modalités de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats Natura 2000 forestiers, en vigueur.	
Contrôles : Vérification sur place des travaux réalisés.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	

<b>Fiche action n°3</b>	Suivi de la dynamique de population de mouflons
Enjeu	Amélioration des connaissances
Objectif visé	Evaluation de l'état de la population locale et de l'efficacité des travaux réalisés à la fiche n°1
Principales espèces d'intérêt communautaire concernées : 1373-Le mouflon de Corse ( <i>Ovis gmelini musimon var. corsicana</i> ).	
Périmètre d'application : ZSC FR9400576	
Dispositions financières Les aides correspondent à l'indemnisation des opérations de suivi réalisées. Elles sont calculées selon les modalités de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats Natura 2000 forestiers, en vigueur.	
Contrôles : rapports d'activités rendus.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	

--

<b>Fiche action n°6</b>	Suivi des effectifs de truites corses et recherche de nouvelles populations
Enjeu	Amélioration des connaissances
Objectif visé	Evaluation de l'état de la population locale et recherche de nouvelles populations
Principales espèces d'intérêt communautaire concernées : 1108-La truite de Corse <i>Salmo trutta</i> de type macrostigma	
Périmètre d'application : ZSC FR9400576	
Dispositions financières Les aides correspondent à l'indemnisation des opérations de suivi réalisées. Elles sont calculées selon les modalités de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats Natura 2000 forestiers, en vigueur.	
Contrôles : rapports d'activités rendus.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	

<b>Fiche action n°8</b>	Suivi de la dynamique du peuplement de genévriers thurifères de Pinara
Enjeu	Amélioration des connaissances
Objectif visé	Evaluation de l'état de la population locale
Habitat d'intérêt communautaire concerné : 9560 Forêt endémiques à <i>Juniperus spp</i>	
Périmètre d'application : ZSC FR9400576	
Dispositions financières Les aides correspondent à l'indemnisation des opérations de suivi réalisées. Elles sont calculées selon les modalités de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats Natura 2000 forestiers, en vigueur.	
Contrôles : rapports d'activités rendus.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	

<b>Fiche action n°14</b>	Communication et sensibilisation
Enjeu	Informé un large public sur les actions menées
Objectif visé	Communiquer sur les opérations Natura 2000 par le biais d'un emploi saisonnier à la maison du mouflon
Habitat et espèce d'intérêt communautaire concerné : tous	
Périmètre d'application : ZSC FR9400576	
Dispositions financières Les aides correspondent à l'indemnisation des opérations de suivi réalisées. Elles sont calculées selon les modalités de l'arrêté préfectoral régional relatif aux contrats Natura 2000 forestiers, en vigueur.	
Contrôles : rapports d'activités rendus.	
Financement : mesure 227 du PDRC, FEDER, crédits MEEDDM, OEC ou tout autre financement possible.	